

CEREMONIE D'OUVERTURE

TABLE DES MATIERES

CEREMONIE D'OUVERTURE

3

- Discours de S.E.M. Mohand LAENSER, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes

4

- Discours de S.E.M. Alexandre Barro Chambrier, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de la Protection de la Nature du Gabon

7

DOCUMENTS DE TRAVAIL

10

- Ordre du jour

11

- Ordre du jour annoté

12

- Programme de travail

13

- Rapport final de la Réunion des Experts

14

RAPPORT FINAL

21

DECLARATIONS DES CHEFS DE DELEGATIONS

30

CEREMONIE DE CLOTURE

52

- Déclaration de la 6^{ème} session de la conférence

53

- Motion de remerciements

55

- Discours de clôture de S.E.M. le Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de la Côte d'Ivoire

56

ANNEXES

58

- Liste des documents

59

- Allocution de bienvenue

60

- Discours d'ouverture de la réunion des Experts

61

- Rapport de la 5^{ème} Réunion du Bureau

62

- Rapport d'activités du Secrétariat Permanent

66

- Rapport d'activités du RAFISMER

69

- Rapport d'activités du REFMA

72

LISTE DES PARTICIPANTS

74

Discours de S.E.M. le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes Du ROYAUME Du MAROC

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les représentants des Organisations Internationales, Régionales et Sous Régionales ;
Mesdames et Messieurs :*

Le Royaume du Maroc est honoré pour la Confiance qui lui a été témoignée en étant choisi comme pays hôte de la Sixième session de la conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) .

Je voudrais, à cette occasion, souhaiter la bienvenue et un agréable séjour à tous les invités et délégués auprès de la Conférence.

Je me fais également un agréable devoir de vous adresser, Monsieur le Président, mes plus vives félicitations pour les efforts que vous avez déployés pour que notre Conférence accomplisse des progrès significatifs et trouve sa place dans l'échiquier halieutique régional et international.

Je voudrais également féliciter les membres du Bureau et le Secrétariat Permanent pour les actions menées dans le cadre des orientations stratégiques de la COMHAFAT et pour la qualité des informations qui nous ont été fournies sur des projets concrets qui témoignent d'une évolution dynamique de notre organisation.

Je remercie vivement les Organisations et les pays amis (Japon, France, Norvège et Espagne) pour le soutien qu'ils apportent à la COMHAFAT.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs.*

La déclaration de Rabat de 1989 a représenté une prise de conscience africaine de l'importance des ressources halieutiques dans le développement économique et social de nos pays. Elle a été aussi une occasion pour les Etats de la Région de manifester leur volonté commune de renforcer les liens de coopération halieutique dans les domaines de l'évaluation et préservation des ressources, du développement des infrastructures, de la formation, de la valorisation et de la commercialisation des produits de la mer.

Les initiatives et les efforts louables qui ont été fournis durant les dernières sessions ont permis à la COMHAFAT de compter aujourd'hui, à son actif, une douzaine de projets en cours de réalisation dans les domaines de la recherche scientifique, de la formation halieutique, de la promotion de la pêche artisanale, de l'aménagement des pêcheries, de la commercialisation et de la promotion de la qualité des produits de la mer.

Il s'agit d'un bilan très honorable pour notre institution malgré le manque de moyens. Je me réjouis particulièrement que le Royaume du Maroc a été désigné pour prendre en charge la coordination de certains de ces projets. Je confirme l'engagement et l'appui de mon pays pour mener à bon port ces chantiers.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs.*

Convaincu des choix stratégiques de la COMHAFAT, le Maroc contribue, dans le cadre de la coopération tripartite avec l'appui financier du Japon, à des projets de développement en partenariat avec treize pays africains membres de la COMHAFAT qui sont : l'Angola, le Bénin, le Cameroun, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, la Mauritanie, le Sao Tomé et Principe, le Sénégal, le Togo et plus récemment Madagascar.

Ce cadre de coopération a permis un échange de savoir-faire dans différentes disciplines notamment la formation en matière de pêches, de valorisation et de contrôle de la qualité des produits de la mer.

Le but de ce partenariat est de contribuer, à l'échelle régionale, au renforcement des structures et des capacités de formation en matière de pêches maritimes, au moyen d'ateliers, de séminaires et de rencontres scientifiques et techniques entre les pays de la région.

Un autre programme de formation sera réalisé dans le cadre de la coopération tripartite sur les techniques de vulgarisation en matière de développement de la pêche artisanale sur la période 2003-2007.

S'agissant de la coopération au sein des instances internationales (F.A.O, COPACE, ICCAT, CODEX), ou régionales, le Maroc et ses partenaires africains oeuvrent conjointement pour harmoniser leurs positions au sein de ces instances en vue d'y défendre les intérêts des pays africains.

S'agissant du bilatéral, le Royaume du Maroc a signé à ce jour, treize conventions avec des pays africains et amis dont dix sont membres de la COMHAFAT (Mauritanie, Sénégal, Cap Vert, Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Gabon, Guinée Equatoriale et Angola).

De nouvelles conventions bilatérales avec Sao Tomé et Príncipe, les Iles Comores et Madagascar sont prêtes pour adoption dans les mois à venir.

Ces conventions prévoient la coopération dans les domaines de la recherche halieutique, de la formation maritime, de la valorisation et de la commercialisation des produits de la pêche.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs.*

Sur un plan interne et en symbiose avec les orientations politiques nationales et les dispositions internationales en matière de nouvelle gouvernance halieutique, le gouvernement marocain a conçu et mis en oeuvre une approche de gestion et d'exploitation durable de nos ressources halieutiques.

Cette approche vise d'abord la préservation des ressources et de leur écosystème marin. Elle aspire ensuite, à conforter la position du Maroc parmi les pays pourvoyeurs du marché mondial en produits de qualité à forte valeur marchande.

La stratégie adoptée ouvre de nouvelles perspectives de créations de richesses par la diversification et jette les bases d'une gestion plus intégrée. Elle implique également, l'amélioration de la compétitivité à travers la mise à niveau de l'entreprise et de son environnement.

L'amélioration des compétences et l'implication de tous les acteurs sont, néanmoins, des préalables nécessaires à la réussite des actions de développement dans un secteur qui connaît des contraintes biologiques, technologiques, humaines et environnementales.

Les principaux catalyseurs de notre plan d'action stratégique sont l'adaptation d'un cadre législatif et réglementaire, le renforcement de la recherche halieutique, la refonte de la politique des pêches par l'adoption de plans d'aménagement des pêcheries, la modernisation des outils de production, de transformation et de commercialisation.

Nos réalisations des dernières années dans le domaine halieutique confortent les priorités retenues. Les avancées institutionnelles et légales sont significatives. Les réalisations physiques en terme d'investissements, de création d'emplois, de valeur ajoutée et d'exportations confirment le poids du secteur dans l'économie nationale.

En matière de politique des pêches, notre pays a franchi un saut qualitatif encourageant en adoptant et mettant en oeuvre, non sans difficultés, un plan d'aménagement et des quotas pour la pêche du poulpe. Cette expérience nous permettra d'ajuster nos ambitions et nos méthodes d'aménagement pour d'autres pêcheries.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs.*

Je souhaite rendre hommage aux travaux des experts qui nous ont soumis de nouvelles propositions pour consolider l'avenir de notre coopération halieutique régionale en relation avec les quatre thématiques retenues par la sixième session de la COMHAFAT.

Je note avec intérêt la symbiose de ces quatre axes avec les préoccupations de la communauté internationale notamment celles soulignées lors des dernières réunions du Comité des pêches de la FAO en mars 2005 relatives à la pêche illicite, non déclarée et de la Conférence Internationale sur la gouvernance en haute mer tenue à St-Johns au Canada en mai 2005.

Ces propositions constituent des éléments importants d'un plan d'action stratégique qui nécessite notre mobilisation pour le mettre en oeuvre. Notre succès dépendra de notre capacité de rechercher et de déployer de nouvelles sources de financement des projets de la COMHAFAT.

La coopération tripartite s'est avérée à cet effet très fructueuse grâce notamment à la compréhension et à l'appui de la coopération japonaise dont je salue à cette occasion l'engagement.

Il est donc opportun de s'atteler à diversifier et à élargir notre partenariat en présentant des projets bancables et d'intérêt commun.

Pour ma part, je pense que les perspectives de la coopération halieutique sud-sud gagneront à être renforcées autour des préoccupations suivantes :

- La promotion de programmes de restauration des stocks surexploités avec une vue intégrée et concertée particulièrement pour les stocks partagés ;
- L'harmonisation des réglementations des pêches et des mesures de lutte contre les activités illicites ;
- Le renforcement des projets actuels de formation par de nouveaux modules sur la valorisation, la sécurité et la qualité des produits de la mer ;
- La recherche de formules plus adaptées pour l'amélioration des compétences spécifiques et le partage de l'expertise africaine
- La mobilisation des acteurs privés pour la promotion du commerce dans le marché africain ;
- Le renforcement de la concertation pour une meilleure harmonisation de la position africaine dans les instances régionales et internationales ;
- La diversification des sources de financement.

Je souhaite un grand succès et un avenir propice à la COMHAFAT en vue d'aller de l'avant dans la voie de la consolidation et du renforcement des liens de coopération entre les pays membres de cette organisation.

Je vous remercie pour votre attention.

DISCOURS DE S.E.M. ALEXANDRE BARRO CHAMBRIER,
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DES EAUX,
DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT CHARGE DE LA PROTECTION DE LA NATURE
DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

*Monsieur le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes,
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales,
Monsieur le Secrétaire Permanent de la COMHAFAT,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs.*

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les excuses de Son Excellence Monsieur Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature, Président en exercice de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) qui n'a pu faire le déplacement pour raison de santé.

C'est donc en son nom que j'ai l'insigne honneur de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion de la tenue de la 6^{ème} Session ordinaire de la COMHAFAT.

Pour commencer, j'aimerais exprimer, au nom de mes collègues de l'ensemble des participants, ainsi qu'au mien propre, notre profonde gratitude et nos vifs remerciements à Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI que Dieu Tout Puissant l'Assiste, au Gouvernement et au Peuple marocains, pour l'accueil fraternel qui nous a été réservé et la délicate attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans ce beau pays.

Monsieur le Ministre et Cher Frère,

Je voudrais, avant de poursuivre mon propos, vous prier de bien vouloir transmettre à Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI et au Peuple marocain, le message d'amitié et de fraternité de Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise, et du Peuple gabonais.

*Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégations,
Distingués Invités,*

Il me plaît de saluer la remarquable participation de nos partenaires au développement dont la présence effective à cette session nous réjouit à plus d'un titre. En effet, cette participation qui est un gage pour notre Conférence, témoigne de l'importance qu'ils accordent au secteur de la pêche et à la gestion durable des ressources marines, enjeux majeurs pour la Communauté Internationale.

A l'image des pêcheries mondiales, les ressources halieutiques des pays africains sont soumises à une forte pression de pêche de la part des flottilles artisanales et industrielles de la région, mais également des flottilles étrangères pêchant sous ou hors convention. A cela s'ajoute la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

En effet, cette intensification de l'effort de pêche sur les ressources biologiques a des conséquences désastreuses aussi bien sur le niveau des stocks, que sur les conditions de vie des populations côtières et partant sur les économies de nos Etats.

Ce constat, m'amène à encourager fortement nos Etats à s'approprier pleinement des initiatives de la FAO et de celles des autres organisations pour assurer une exploitation responsable et profitable de nos pêcheries et garantir ainsi la durabilité de nos ressources.

Aussi, le partage de visions et des stratégies au niveau de notre Conférence et la mise en commun des moyens doivent-ils nous permettre d'atteindre ces objectifs.

C'est ainsi que nos Etats, sous l'impulsion de Feu Sa Majesté HASSAN II, avaient jeté en 1989, ici au Maroc, les jalons de notre Conférence Ministérielle qui, au fil des ans, s'est affirmée comme un cadre privilégié de réflexion, de concertation et de mise en oeuvre de programmes dont la finalité est le développement durable de nos pêcheries et la défense de nos intérêts communs en la matière.

*Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégations,
Distingués invités,*

Lors de la 5^{ème} Session tenue au Gabon, les Etats membres s'étaient engagés par le biais de la COMHAFAT, à mener un certain nombre d'actions déclinées dans "la déclaration dite de Libreville" ; il s'agissait notamment :

- de la mise en oeuvre du Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO ;
- du renforcement de la recherche halieutique et de la coopération entre les instituts de recherches ;
- de l'appui aux communautés de petits pêcheurs ;
- du renforcement des capacités humaines et institutionnelles des Etats membres ;
- de la coopération dans le domaine de l'amélioration de la qualité, de la promotion du commerce régional et international des produits de pêche, etc.

La concrétisation de ces actions s'est faite grâce à l'appui de nos partenaires traditionnels et l'engagement des parties contractantes à oeuvrer pour l'affirmation du secteur des pêches qui s'impose désormais comme un levier économique porteur de croissance et à forte incidence sociale, à savoir : l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, et une réelle prise en compte des femmes dans les différents métiers de la filière.

C'est ainsi qu'au cours du mandat qui a été confié à mon pays, la formation et la recherche ont occupé une place prépondérante dans la traduction de nos objectifs en réalisations concrètes, aussi bien dans l'intérêt des pays membres que de nos partenaires.

Ces réalisations ont essentiellement concerné le renforcement des statuts du Réseau des Ecoles de Formation Maritime (REFMA), la création du Réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutique et des Sciences de la Mer (RAFISMER), le lancement du site WEB de la Conférence, la mise en oeuvre des 2^{ème} et 3^{ème} Programmes de coopération tripartite, ainsi que la publication de " la lettre d'informations de la COMHAFAT et INFOPECHE ", d'un CD-Rom et d'autres supports didactiques.

S'agissant du REFMA dont les statuts ont été présentés et validés à la 5^{ème} Session de la Conférence à Libreville en 2001, trois réunions du Bureau se sont tenues en 2002, successivement à Agadir en Mai, à Nouadhibou en Août et à Conakry en Décembre. Ces réunions ont permis le renforcement des statuts, l'élaboration du règlement intérieur, du plan d'orientation stratégique et du plan d'actions pour la période 2005-2007. Tous ces documents ont été validés à la deuxième assemblée tenue à Dakar en mai 2003 sous le thème " REFMA pour une formation maritime responsable au service de la lutte contre la pauvreté et l'intégration de la femme ".

Pour ce qui est du RAFSIMER, il convient de mentionner la mise en place du Bureau Provisoire à Casablanca au mois de juillet 2003. Les missions principales du Bureau provisoire étaient de faire l'examen du projet de statuts, d'élaborer le règlement intérieur du RAFISMER et d'établir un plan d'action pour 2003-2004. La deuxième réunion du Bureau provisoire du RAFISMER s'est tenue à Douala au Cameroun, du 28 au 30 juillet 2004. Elle était axée sur l'adoption du statut du RAFISMER et l'état d'avancement des activités du plan d'action. La prochaine réunion devrait avoir lieu en Angola sous réserve d'une confirmation officielle des autorités de ce pays.

Concernant la mise en oeuvre des 2^{ème} et 3^{ème} programmes de coopération tripartite Japon/Maroc/Autres pays africains, il convient de signaler que ces deux programmes portent respectivement sur la " formation dans le domaine des industries de la pêche " et " la promotion de la pêche artisanale ". Ces thèmes ont déjà fait l'objet de deux ateliers chacun, organisés à Agadir pour le premier et à Larache pour le second.

L'objectif du deuxième programme qui prendra fin en 2005, est de renforcer l'expertise locale des pays bénéficiaires dans les domaines du contrôle et de l'hygiène en industrie de la pêche. Le deuxième programme permet aux stagiaires d'acquérir des techniques de pêche, de vulgarisation, de navigation, de réparation de moteur, de sécurité en mer, d'hygiène et de traitement des produits, ainsi que les modes d'organisation de la vie sociale des pêcheurs.

Ainsi, chaque année quinze (15) pays africains membres de la COMAFHAT ont bénéficié de ce programme, à raison de deux stagiaires par pays. Les enseignements de ce programme s'adressent aux formateurs des établissements de formation en matière de pêches maritimes des pays africains, aux cadres, techniciens et agents chargés de la promotion du secteur des industries de la pêche.

Dans le cadre du mémorandum d'entente liant la COMHAFAT à INFOPECHE, plusieurs actions ont été menées, à savoir :

- 1 - la création d'un bulletin intitulé " lettre d'informations COMHAFAT / INFOPECHE ". A ce jour, trois numéros ont été publiés, deux en 2002, le troisième vous a été distribué au cours de la présente session ;
- 2 - la réalisation d'un poster et d'un manuel sur les céphalopodes et les crustacés de la côte atlantique africaine ;
- 3 - la publication d'un répertoire des instituts de recherche halieutique et des sciences de la mer des Etats membres de la COMHAFAT. Ce répertoire est également disponible en CD-Rom.

Enfin, notons la création et l'animation du site WEB de la Conférence au sein du Secrétariat Permanent de la COMHAFAT.

C'est ici le lieu de remercier entre autres, la FAO, l'ONUDI, INFOPECHE, la JICA (du Japon) et la Coopération marocaine pour leur soutien constant aux activités scientifiques et de communication de notre Conférence.

Outre ces activités, deux réunions du Bureau de la conférence ont été organisées. Il s'agit de la rencontre de Dakar tenue les 21 et 22 janvier 2004 et de celle de Douala organisée le 2 décembre 2004. Ces deux assises ont permis de faire le point à mi-parcours du mandat prolongé de la présidence actuelle et de préparer la sixième session qui nous rassemble aujourd'hui.

*Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégations,
Distingués Invités,*

La pêche est l'une des activités qui permet de répondre aux besoins alimentaires de plus en plus croissants de nos pays.

A cet égard, les produits halieutiques, en tant que source de protéines animales, revêtent une importance capitale. Leur fourniture sur les marchés devrait être garantie et pérennisée. A ce titre, le développement durable du secteur halieutique doit être une préoccupation majeure pour nos Etats.

Dans ce sens, il convient de conférer à la pêche un rôle de premier plan car elle offre aux communautés des pêcheurs particulièrement aux couches vulnérables, des moyens d'existence durables en terme de revenus.

En conséquence, l'utilisation du Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) comme outil de promotion des pratiques responsables en matière de pêche, va dans le sens du renforcement de la bonne gouvernance et doit être encouragée de manière à faire l'objet d'une attention particulière dans nos actions. Dans la perspective des prochaines négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), il est primordial pour nos pays de tout mettre en oeuvre pour faire aboutir nos positions en faveur d'un meilleur accès de nos produits de pêche sur les marchés des pays du nord.

Concernant les travaux de la présente session, je voudrais insister sur l'urgence d'évaluer le chemin parcouru pour y apporter les améliorations indispensables. Dans cet ordre d'idées, il est hautement souhaitable que nous puissions renforcer le suivi de nos actions afin de nous permettre d'atteindre d'une manière plus efficiente nos objectifs partagés.

Même si les défis à relever sont importants et nombreux, je suis persuadé qu'à l'issue de nos travaux, une réponse adéquate sera apportée à toutes les questions qui seront soulevées, eu égard à la qualité de l'expertise des participants, et à notre volonté politique commune. C'est l'occasion pour moi également, de féliciter nos experts pour la qualité du travail qui nous est soumis une fois de plus.

*Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégations,
Distingués Invités
Mesdames et Messieurs,*

Je ne terminerai pas mon propos sans réitérer mes remerciements aux Hautes Autorités Marocaines particulièrement à Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI Que Dieu Tout Puissant le Garde pour avoir permis la tenue de ces assises dans cette belle et très accueillante ville de Rabat, symbole d'une culture ancienne, ainsi qu'à nos partenaires pour tout le précieux appui qu'ils ne cessent d'apporter à notre Conférence.

Vive la coopération régionale en matière de pêche.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

ORDRE DU JOUR

1	Ouverture de la Réunion
2	Election du Président et les autres Membres du Bureau
3	Adoption de l'ordre du jour
4	Rapport du Président sortant
5	Rapport de la réunion des Experts
6	Déclarations des chefs de délégations
7	Présentation des exposés thématiques
8	Questions diverses
9	Lieu de la prochaine Session de la Conférence
10	Adoption du rapport final de la 6 ^{ème} Session de la Conférence
11	Clôture de la réunion de la 6 ^{ème} session de la Conférence

ORDRE DU JOUR ANNOTE

Point 1 : Ouverture de la Réunion

La sixième session de la Conférence sera ouverte le jeudi 14 juillet 2005 à 10:00 par le Président sortant de la Conférence, Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature du Gabon.

Point 2 : Election du Président

La réunion est invitée à élire un Président qui dirigera ses travaux.

Point 3 : Election des autres membres du Bureau

La réunion est invitée à élire 4 Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point 4 : Adoption de l'ordre du jour

La réunion est invitée à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire consigné dans le document CONF.6/1.

Point 5 : Rapport du Président sortant de la Conférence

Le Président sortant soumettra un rapport à la 6^{ème} session de la Conférence Ministérielle, dans lequel il rend compte des différentes actions menées dans le cadre du suivi de la 5^{ème} session, tenue à Libreville, Gabon, du 15 au 19 octobre 2001.

Le Président fait part à la Conférence des démarches entreprises pour promouvoir les objectifs de la Conférence et leur réalisation. Il rappelle les recommandations de la 5^{ème} session de la Conférence et indique l'état d'avancement de leur mise en oeuvre sur la base de la 5^{ème} réunion du Bureau de la Conférence, tenue à Dakar, Sénégal, du 19 au 22 janvier 2004, consigné dans le document CONF.6/B.5/RAP-F.

Aussi, le Président de la Conférence aborde, dans son rapport les relations de coopération établies ou envisagées avec les organisations et les institutions régionales ou internationales.

La réunion est invitée à prendre note du rapport du Président et à l'adopter.

Point 6 : Rapport de la réunion des Experts

La réunion des experts a eu lieu à Rabat, Maroc, du 12 au 13 juillet 2005. A l'issue de ses travaux, la réunion a adopté un rapport dans lequel sont consignés les résultats des débats des participants, ainsi que les recommandations relatives aux diverses questions traitées.

La réunion est invitée à examiner et à adopter le rapport de la réunion des experts et à faire, le cas échéant, les observations et les recommandations qu'elle jugerait utile.

Point 7 : Déclarations des Chefs de délégations

Les Chefs de délégations sont invités à faire des déclarations.

Point 8 : Présentations Thématiques

Des exposés thématiques seront présentés et discutés

Point 9 : Autres questions

Les Membres de la Conférence des Ministres et les Observateurs sont invités, à soumettre toutes autres questions, pour examen et appréciation de la réunion.

Point 10 : Lieu de la prochaine Session

Le lieu de la prochaine session sera débattu suite aux propositions des différents pays participants.

Point 11 : Adoption du rapport de la réunion

La réunion adoptera un rapport à la fin de ses travaux.

Point 12 : Clôture de la réunion

La clôture de la réunion serait précédée par la prononciation de la déclaration de la 6^{ème} session de la Conférence et d'une motion spéciale de remerciements.

Le Président en exercice de la Conférence prononcera l'allocation de clôture de la réunion de la sixième session de la Conférence.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Jeudi 14 Juillet 2005

08 : 30 – 10 : 00	Enregistrement des participants
09 : 30 – 10 : 00	Cérémonie d'ouverture
10 : 00 – 10 : 30	Pause café
10 : 30 – 11 : 00	Election du Président et des Membres du Bureau
11 : 00 – 11 : 15	Présentation et adoption de l'ordre du jour
11 : 15 – 12 : 15	Rapport de la réunion des Experts de la 6 ^{ème} Session de la Conférence
12 : 30 – 14 : 00	Déjeuner
14 : 30 – 15 : 30	Déclarations des chefs de délégations
15 : 30 – 15 : 45	Présentation des exposés thématiques
15 : 45 – 16 : 30	Lieu de la prochaine session de la COMHAFAT
18 : 30 – 18 : 50	Lecture et Adoption du Rapport final de la 6 ^{ème} session de la COMHAFAT
18 : 50 – 19 : 30	Cérémonie de clôture de la 6 ^{ème} session de la COMHAFAT - Déclaration de la 6^{ème} session - Motion de remerciements - Discours de clôture
20 : 30	Dîner Gala

RAPPORT FINAL DE LA REUNION DES EXPERTS

1. La Réunion des experts de la sixième Session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), s'est tenue à Rabat, Maroc, du 12 au 13 juillet 2005, à l'aimable invitation du Gouvernement du Royaume du Maroc.

2. Ont pris part à la Réunion les représentants des Pays membres suivants: Angola, Bénin, Cameroun, Cap Vert, Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

3. L'Espagne, le Japon, les Organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que les Institutions suivantes, ont assisté à la Réunion en qualité d'observateurs :

- Fondation pour la Coopération Internationale en matière de Pêche (OFCF) du Japon.
- Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT)
- Commission Sous Régionale des Pêches (CSR)
- Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP)
- Organisation intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE)
- Association Africaine des Importateurs et Exportateurs des Produits de la Pêche (AFIEX)
- Organisation internationale "Environnement et Développement du Tiers-monde" (ENDA)

4. La liste des participants est jointe en annexe.

5. La séance d'ouverture de la Réunion a été présidée par Monsieur Mohamed TARMIDI, Secrétaire Général du Département des Pêches, représentant le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc.

6. Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Mohamed TARMIDI, s'est réjoui de l'engagement de l'ensemble des Etats membres de la Conférence, ainsi que des partenaires, à participer à la réalisation des objectifs de la Conférence. Il a également exprimé le souhait que la sixième session soit l'occasion de mener des débats riches et générateurs de synergies à même d'impulser l'amélioration de la contribution du secteur des pêches maritimes à la sécurité alimentaire, à la création de richesses, à l'accès à l'emploi en vue de relever le défi du développement durable, dans le cadre de la nouvelle vision de gouvernance halieutique.

7. Dans son discours d'ouverture, Monsieur Louis Gabriel PAMBO, Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture de la République Gabonaise, Président de la réunion des Experts, a rendu un vibrant hommage à tous ceux qui ont oeuvré depuis 1989, à la mise en place de la Conférence ainsi qu'à la réalisation de ses objectifs. Il a souligné le grand intérêt des Etats membres pour le développement durable des pêcheries, la sécurité alimentaire mondiale en général, et régionale en particulier, ainsi que l'impérieuse nécessité d'intensifier la coopération à l'échelle régionale dans les domaines du développement et de l'aménagement des pêcheries.

8. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

- 8 - 1 Ouverture de la Réunion
- 8 - 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- 8 - 3 Rapport des activités du Secrétariat Permanent
- 8 - 4 Rapport de la cinquième Réunion du Bureau de la Conférence (Dakar, Sénégal, 19 -22 janvier 2004)
- 8 - 5 Réflexion sur les principaux axes d'orientation de la Conférence :
 - Développement de la formation maritime au sein des Etats membres de la Conférence
 - Développement de la recherche halieutique au sein des Etats membres de la Conférence
 - Valorisation et promotion du commerce des produits de la pêche
 - Mise en oeuvre du Code de Conduite pour une pêche responsable et d'une politique cohérente en matière de gouvernance des pêches
- 8 - 6 Situation de ratification / Adhésion / Acceptation de la Convention régionale relative à la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
- 8 - 7 Concertation entre les Etats membres au sein des instances régionales et internationales
- 8 - 8 Relations de coopération et de collaboration de la COMHAFAT avec les Etats et les organisations internationales, régionales et sous régionales
- 8 - 9 Lieu de la septième session
- 8 -10 Questions diverses
- 8 -11 Adoption du rapport de la Réunion
- 8 -12 Clôture de la Réunion.

9. Après avoir rappelé les principaux objectifs de la Conférence, le Secrétaire Permanent, Monsieur Amar DAHMANI, a informé la Réunion des actions menées ainsi que des moyens mobilisés pour la réalisation des objectifs (voir rapport joint en annexe). Dans ce cadre, il a exprimé au nom du Secrétariat, ses vifs remerciements au Président en exercice, aux Etats membres, ainsi qu'à tous les partenaires techniques et financiers, notamment la France, le Japon, le Maroc, la FAO, l'ICCAT et INFOPECHE.

10. Le Secrétaire Permanent a présenté à la Réunion l'ensemble des activités qui ont été concrètement menées. Il s'agit notamment :

- du développement de la formation maritime ;
- de la dynamisation de la recherche halieutique ;
- de l'amélioration des moyens de communication ;
- et de la représentation de la Conférence dans les rencontres régionales et internationales.

11. Certains Etats membres ont insisté sur la nécessité pour la Conférence d'accorder une plus grande importance à des questions d'actualité qui préoccupent particulièrement les pays. Il s'agit, entre autres, des questions liées au commerce des produits de la pêche.

12. La Réunion des Experts a adressé ses félicitations au Secrétariat Permanent, au Bureau et à l'ensemble des partenaires de la Conférence pour toutes les initiatives qui ont été prises pour le renforcement de la coopération halieutique entre les Etats membres.

13. La Réunion a remercié le Royaume du Maroc pour l'appui consenti au Secrétariat Permanent.

■ RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CONFERENCE ■

(DAKAR, 19-22 JANVIER 2004)

14. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Sénégal, Rapporteur de la Conférence, qui a fait le point sur les principaux résultats de la Réunion de Dakar, et du suivi des décisions de la Conférence des Ministres.

15. La Réunion s'est réjouie des avancées de la Conférence dans la mise en oeuvre de son programme d'actions. Cependant, les Etats membres ont souligné la nécessité de réactualiser les programmes envisagés et au besoin de les reformuler en tenant compte des nouvelles priorités de développement durable du secteur en Afrique. Dans cette perspective, certains membres ont souligné la nécessité d'inclure l'Aquaculture ainsi que les activités de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches, dans les programmes de la COMHAFAT.

16. La Réunion a sollicité l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), par la mise à disposition de l'expertise nécessaire ainsi que l'appui technique requis dans le cadre des Programmes de Coopération Techniques (PCT).

17. Après la présentation des résultats de la Réunion du Bureau, les Experts ont accueilli favorablement l'ensemble de ses recommandations et suggéré à la Conférence des Ministres de les adopter et de donner mandat au Secrétariat Permanent, en relation avec la Présidence, de veiller à leur mise en oeuvre.

18. La Réunion a demandé au Secrétariat de prendre toutes les dispositions utiles pour s'assurer qu'à l'avenir, tous les rapports et documents d'information de la Conférence soient transmis aux départements techniques compétents des différents Etats membres.

■ REFLEXION SUR LES PRINCIPAUX AXES D'ORIENTATION DE LA CONFERENCE ■

19. La Réunion a entendu successivement des communications, suivies de riches débats sur (i) le développement de la formation maritime dans les Etats membres de la Conférence, (ii) le développement de la recherche halieutique dans les Etats membres de la Conférence, (iii) la valorisation et la promotion du Commerce des produits de la pêche et (iv) la mise en oeuvre du Code de Conduite pour une pêche responsable et d'une politique cohérente en matière de gouvernance des pêches.

DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION MARITIME

20. En ce qui concerne la formation maritime dans les Etats membres, Monsieur Mohamed RHARBAOUI, Directeur de la Formation Maritime et de la Promotion professionnelle du Département des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc, a mis en exergue les contraintes au développement de la formation maritime au sein des pays membres de la Conférence. Ces contraintes sont liées notamment à l'absence de structures adéquates pour la formation et le perfectionnement des marins pêcheurs, à l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers pour s'adapter aux mutations technologiques rapides que connaît le secteur, ainsi qu'au manque d'implication de la profession dans l'identification des besoins, en vue d'un meilleur encadrement du secteur.

21. Il a été par la suite rappelé les orientations stratégiques et les axes de développement du secteur susceptibles de contribuer à l'amélioration du système de gouvernance de la formation professionnelle maritime, à la mise à niveau des structures et des moyens, ainsi qu'à la satisfaction des besoins du secteur en encadrement.

22. Il a également été rappelé les actions réalisées au profit des pays membres de la Conférence et qui sont relatives à :

- l'accueil d'étudiants au sein des établissements de formation maritime ;
- l'exécution de programmes de coopération bilatérale ;
- la réalisation de programmes de coopération tripartite dans les domaines de l'ingénierie de la formation maritime, l'industrie de traitement des produits de la mer et la promotion de la pêche artisanale.

23. A cet égard, la Réunion a recommandé de renforcer les capacités de formation maritime existantes par la réalisation d'activités de formation, d'échanges d'expertise et d'informations entre les Etats membres dans la région, conformément aux conclusions des sessions précédentes de la Conférence.

24. La Réunion a insisté sur la nécessité de poursuivre les deuxième et troisième programmes de formation en industrie de traitement des produits halieutiques et en pêche artisanale, en soulignant l'importance de ces projets pour les Etats membres, qui ont contribué jusqu'à présent à la formation et au perfectionnement de plus d'une centaine de cadres africains avec l'appui financier du Japon et du Maroc.

25. La Réunion a fortement recommandé le renforcement et l'augmentation du nombre de places au profit des bénéficiaires (stages en groupe, stages individuels et envoi d'experts), pour développer les compétences nationales dans le processus de prise de décision en matière de pêche, avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

26. La Réunion a recommandé également l'extension de la zone d'intervention du projet de formation aux pays d'expression anglophone et lusophone et la recherche des fonds supplémentaires pour la mise en oeuvre d'autres programmes de formation axés notamment sur la pêche responsable et la qualité des produits de la pêche (traçabilité, analyse de risques et HACCP), et ce, en se basant sur les centres d'excellence identifiés au Maroc et dans les autres pays membres.

27. La Réunion a pris acte des activités menées par le Bureau du Regroupement des Etablissements de formation maritime africains (REFMA) à travers l'intervention de Monsieur Alioune Abi Taleb NGUER, vice Président du REFMA, et a sollicité l'appui financier des partenaires au développement et des Etats membres pour la mise en oeuvre du plan d'action triennal 2005-2007.

28. La Réunion a également insisté sur la nécessité d'inclure dans le programme futur de formation l'économie des pêches

DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE HALIEUTIQUE

29. Pour ce qui concerne le développement de la recherche halieutique, Monsieur Abdellatif Berraho, en sa qualité de Président du Réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutique et des Sciences de la Mer (RAFISMER) a présenté les activités menées dans le cadre de ce réseau, qui a pour objectifs, la mise à niveau de la recherche scientifique dans les Etats membres, la contribution à une meilleure connaissance des ressources et au développement des pêcheries.

30. Il a ensuite rappelé la similitude des contraintes auxquelles sont confrontés les Etats de la région et qui sont relatives essentiellement aux moyens humains, matériels et financiers disponibles et à l'insuffisance de synergie et de coordination entre les programmes de recherche. Il a également mis l'accent sur l'existence de trois grands ensembles, à savoir : l'écosystème du courant des Canaries, l'écosystème du Golfe de Guinée et celui du courant du Benguela. D'où la nécessité d'identifier les pôles de compétences, susceptibles d'assurer une formation en fonction de l'expertise et de la spécificité de chaque région.

31. Les trois activités prioritaires réalisées dans le cadre du RAFISMER concernant :

- l'élaboration d'un répertoire des instituts de recherche, avec l'appui de la FAO et d'INFOPECHE;
- l'identification des points focaux en matière de recherche;
- l'élaboration en cours d'un répertoire des chercheurs.

32. La Réunion a recommandé une coopération étroite avec le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre Est (COPACE), avec l'appui de la FAO, conformément, aux conclusions de la rencontre du RAFISMER, tenue à Douala, en juillet 2004.

33. La Réunion a recommandé la réalisation d'ateliers et de groupes de travail scientifiques et techniques sur les thèmes de recherche suivants considérés comme prioritaires :

- L'évaluation des stocks,
- L'aménagement des pêcheries,
- Le développement de l'aquaculture avec l'intégration des artisans pêcheurs,
- La salubrité du milieu marin,
- La technologie des engins de pêche,
- La valorisation et le développement de nouveaux produits.

34. La Réunion a recommandé de solliciter un appui auprès du Japon, de la France et des autres partenaires techniques et financiers potentiels de la Conférence. Elle a également évoqué la nécessité de traduire les résultats de la recherche en mesures contraignantes de gestion des ressources au niveau national et régional.

Un répertoire des céphalopodes et des crustacés de l'Atlantique a été réalisé sous la forme d'un CD Rom et présenté à la Réunion qui a recommandé de compléter ce travail par l'élaboration d'un catalogue des espèces de poissons existant dans la région.

35. La Réunion a recommandé de ne pas se limiter à l'évaluation traditionnelle des stocks disponibles, mais d'adopter une approche écosystémique prenant en compte notamment les composantes biologiques, environnementales et socio-économiques dans la gestion des ressources, tout en accordant une priorité aux stocks partagés et/ou menacés.

VALORISATION ET PROMOTION DU COMMERCE DES PRODUITS DE LA PECHE

36. Monsieur Amadou TALL, Directeur d'INFOPECHE a présenté les objectifs et les activités d'INFOPECHE, ainsi que les données relatives aux échanges commerciaux des produits de la pêche réalisés par les pays de la région. Les obstacles à la promotion des échanges intra-régionaux et internationaux, ainsi que les menaces que constituent les nouvelles règles de commerce édictées par l'Organisation Mondiale pour le Commerce (OMC) et relatives aux subventions.

A cet égard, la Réunion a noté que les produits de pêche africains destinés à l'exportation dans les pays de l'Union Européenne sont soumis à des procédures rigoureuses en application des normes d'hygiène et de sécurité sanitaire.

37. La Réunion a reconnu que les difficultés de commercialisation des produits de pêche africains sont consécutives non seulement à la conjoncture économique, mais aussi à l'instabilité politique, aux barrières tarifaires et non tarifaires, au manque d'infrastructures et d'expertise en matière d'assurance qualité, au système d'information qui a émaillé un certain nombre de pays africains.

La Réunion s'est également préoccupée de l'insuffisance des informations sur les produits de la pêche de la région et a vivement recommandé l'engagement d'INFOPECHE à contribuer au renforcement des échanges intra régionaux et internationaux des produits de pêche par la diffusion des informations sur la commercialisation des produits de la pêche.

38. La Réunion a suivi avec intérêt les préoccupations de l'Association des Importateurs et Exportateurs des Produits de la Pêche (AFIEX) à contribuer à la valorisation des produits de pêche et lui a confirmé la disponibilité de la Conférence à lui assurer un appui à l'accomplissement de ses objectifs

39. L'AFIEX a sollicité l'appui et l'assistance technique et financière de la Conférence dans la phase de promotion de la bourse électronique relative aux échanges commerciaux des produits de la pêche, dont les premières simulations techniques sont prévues début 2006.

40. La Réunion a félicité l'AFIEX pour son initiative relative à l'élaboration d'un guide des exportateurs et a recommandé une plus grande participation du secteur privé de la pêche. Elle a demandé aux Etats d'effectuer la sensibilisation nécessaire à cet effet.

La Réunion a apprécié l'expérience du Maroc à travers l'exposé de Madame Zakia DRIOUICH, Directrice des industries de la pêche, en matière de valorisation des produits de la pêche et a souhaité que son expérience dans ce domaine soit mise au profit des Etats membres.

41. La Réunion recommande la participation active des Etats membres de la COMHAFAT aux travaux de la commission du CODEX ALIMENTARIUS et de ses comités.

42. La Réunion a recommandé l'application de l'article 7 de la Convention, relatif à la commercialisation des produits de la pêche.

43. La Réunion a recommandé également, l'organisation de rencontres entre les opérateurs du secteur en marge des sessions de la Conférence.

LE CODE DE CONDUITE POUR UNE PECHE RESPONSABLE

44. Ce point a été développé par Monsieur NDIAGA GUEYE, Représentant du Directeur Général de la FAO, qui a rappelé le contexte international dans lequel le Code de Conduite pour une pêche responsable a été élaboré et adopté en 1995 ; aux fins d'une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques.

45. Dressant le bilan de l'application du Code dix ans après son adoption, le représentant de la FAO a indiqué que si de nombreux pays ont intégré totalement ou partiellement dans leurs législations nationales les dispositions du dit Code, beaucoup reste à faire et la situation reste mitigée en ce qui concerne son application. Il a recommandé à cet effet que les Etats fassent preuve d'initiatives en élaborant des plans nationaux spécifiques.

46. Les participants ont noté les difficultés rencontrées par certains pays dans la mise en oeuvre du Code, notamment en raison des moyens financiers limités et des techniques inadaptées de diffusion. Dans ce cadre, la Réunion a été informée de l'expérience du Maroc dans ce domaine et a recommandé un transfert de l'expérience marocaine vers les Etats de la région qui le souhaiteraient.

47. La Réunion a recommandé l'élaboration d'une stratégie de communication qui pourrait garantir une meilleure perception et une bonne diffusion du Code de Conduite pour une pêche responsable auprès des principaux bénéficiaires et acteurs concernés.

48. La FAO a reconnu la pertinence de ces difficultés et a envisagé la mise à disposition des guides additionnels des techniques de mise en oeuvre et de diffusion du Code. A cette occasion, elle a invité les Etats membres à élaborer des plans nationaux de mise en oeuvre et envisagé un appui institutionnel pour les pays qui en feraient la requête.

MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE COHERENTE EN MATIERE DE GOUVERNANCE DES PECHEES

49. Monsieur Mostapha FAIK, délégué du Maroc a exposé les principes de bonne gouvernance en matière de pêches, axés sur la primauté du droit, la participation, la transparence du système d'information, le suivi des comptes, la concertation et l'éthique. A cet effet, il a établi le lien entre la bonne gouvernance et la nécessité de doter le secteur de plans d'aménagement et de code de conduite pour une gestion durable des ressources halieutiques.

50. La Réunion a recommandé l'insertion de la bonne gouvernance sur les pêches dans les programmes de formation et dans les processus de prise de décision.

SITUATION DE RATIFICATION / ADHESION / ACCEPTATION DE LA CONVENTION

51. La situation de ratification, d'adhésion, d'acceptation de la Convention régionale sur la coopération halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique a été examinée par la Réunion. A cet effet, le Secrétaire de la Conférence a présenté la liste des Etats membres ayant signé, ratifié ou adhéré à la Convention.

52. La Réunion a été informée des démarches déjà amorcées par l'Angola pour son adhésion, et le Cameroun pour la ratification de la Convention.

La Réunion a encouragé ces deux Etats à poursuivre les démarches pour le dépôt de leurs instruments juridiques respectifs. La Réunion a recommandé aux autres pays qui n'ont pas encore adhéré ou ratifié la Convention de mettre en oeuvre les procédures nécessaires.

La Réunion a recommandé fortement d'approcher à nouveau l'Afrique du Sud pour son adhésion à la Conférence.

CONCERTATION ENTRE LES ETATS MEMBRES AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES

53. La Réunion a noté que les Etats membres participent aux réunions internationales en ordre dispersé; ce qui ne favorise pas la prise en compte de leurs préoccupations.

La Réunion a recommandé que les Etats, la présidence et le Secrétariat de la Conférence prennent des initiatives visant l'harmonisation de leur position avant les réunions au niveau des instances internationales.

A cet effet, la Réunion a recommandé, de mettre à contribution, le cas échéant, tous les moyens de communication disponibles et la mise en place d'un cadre de concertation pour harmoniser les points de vue avant les rencontres internationales.

54. La Présidence de la Conférence et le Secrétariat, ainsi que les organismes régionaux et sous régionaux de pêche sont invités à prendre des initiatives pour l'organisation de séances de concertation sur des sujets d'intérêt commun, et ce, avant ou en marge des rencontres internationales.

55. La Réunion a reconnu l'existence de plusieurs organisations de pêche en activité dans la région et a demandé, à cet effet, le développement de synergies pour la redynamisation des activités liées à la pêche, en mettant un accent particulier sur la formation, la recherche et les plans d'aménagement concertés.

56. En ce qui concerne le Golfe de Guinée Centre, la Réunion a recommandé, en raison des spécificités liées aux stocks partagés et aux particularismes environnementaux, la création d'une commission sous régionale par les six pays compris entre le Libéria et le Nigéria, en se référant principalement aux résultats de l'étude effectuée par la FAO à cet effet.

57. La Réunion a estimé que l'appui institutionnel de la FAO pourrait être requis pour rendre effective l'existence de ce comité.

RELATIONS DE COOPERATION ET DE COLLABORATION AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, REGIONALES ET SOUS REGIONALES

58. Madame la représentante de l'Espagne a manifesté l'intérêt particulier que son pays accorde aux travaux de la Conférence et a affirmé la disponibilité de son pays à examiner conjointement avec la Conférence, un cadre de coopération répondant aux objectifs identifiés.

59. Le Secrétaire permanent de la Commission sous régionale des pêches (CSRP) a insisté sur la nécessité de considérer la COMHAFAT comme un cadre de coopération halieutique et d'orientation des activités régionales en matière de pêche. S'agissant de la conception et de la mise en oeuvre des projets et programmes, il a suggéré la prise en compte d'une approche écosystémique en trois zones géographiques, à travers les regroupements sous régionaux existants (COREP et CSRP) ou à créer (pays du Golfe de Guinée centre). Par ailleurs, il a souhaité l'adhésion du Maroc et rappelé à cet effet, que ce pays participe déjà à deux projets en cours à la CSRP (Large Marine Ecosystem du courant des Canaries et Politique d'aménagement durable des petits pélagiques dans la zone nord-ouest de l'Afrique)

60. La Réunion a recommandé à la Conférence de réaliser un lien avec le COREP à travers un mémorandum d'entente.

61. Le représentant de l'ICCAT a souhaité que la Conférence soit représentée aux Réunions de cette organisation.

62. La Réunion a souhaité que la Conférence mette à la disposition des Pays absents lors des Réunions, les rapports qui en sont issus.

63. La Réunion a exprimé ses remerciements aux Etats partenaires de la Conférence, à savoir le Japon, la France, La Norvège et l'Espagne pour leur appui à la réalisation des objectifs de la Conférence.

QUESTIONS DIVERSES

64. Le représentant du Japon, après avoir remercié la COMHAFAT de son invitation, a abordé deux points: les aspects de la coopération en matière de pêche et les négociations au sein de l'OMC.

Concernant le premier point, le représentant du Japon a rappelé les principes qui guident l'action de son pays en matière d'aide au développement, et plus particulièrement dans le secteur stratégique de la pêche. Il a par ailleurs rappelé la position du Japon sur les grands dossiers débattus au sein de l'OMC en invitant les pays membres de la COMHAFAT à y participer activement.

65. Le représentant de l'ICCAT a rappelé les objectifs de son organisation, sa zone de compétence ainsi que ses prérogatives en matière de gestion de thons et espèces associées. Il a recommandé l'adhésion à l'ICCAT de tous les pays membres de la COMHAFAT.

66. Le représentant du Nigéria a informé la Réunion de la tenue prochaine à Abuja, en août 2005, du sommet Fish for all, dans le cadre du NEPAD, et a demandé la participation massive des pays de la COMHAFAT.

67. Le délégué de la FAO a informé la Réunion que son institution est partenaire dans l'organisation du sommet fish for all, et est disposé à apporter son appui financier pour la participation d'un certain nombre de délégués des pays africains. A cet effet, il a été demandé au Nigeria de faire parvenir, dans les meilleurs délais les invitations à cette rencontre.

68. La Réunion a recommandé l'application de l'Article 18 de la Convention régionale de la Conférence Ministérielle relatif au financement des activités et programmes de la Conférence.

LIEU DE LA SEPTIEME SESSION

69. La Réunion a recommandé de soumettre ce point à la Conférence des Ministres.

ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA REUNION DES EXPERTS

70. Le rapport final a été adopté après prise en compte des amendements et observations présentées par les participants.

R A P P O R T F I N A L

1. La Sixième Session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique s'est tenue à Rabat, le 14 juillet 2005, à l'aimable invitation du Gouvernement du Royaume du Maroc. La réunion des Ministres a été précédée d'une réunion des experts les 12 et 13 juillet 2005.

2. Ont pris part à la Réunion les représentants des Pays membres suivants : Angola, Bénin, Cameroun, Cap Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Maroc, Mauritanie, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

3. L'Espagne, le Japon, le Mali, les Organisations internationales, régionales et sous-régionales suivantes ont assisté à la Réunion en qualité d'observateurs :

- Fondation pour la Coopération Internationale en matière de Pêche du Japon (OFCF).
- Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA),
- Japan Whaling Association (JWA),
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO),
- Organisation intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE),
- Association Africaine des Importateurs et Exportateurs des produits de la Pêche (AFIEX),
- Banque Africaine de Développement BAD,
- Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT),
- Commission Sous Régionale des Pêches (CSR),
- Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP),
- Organisation internationale "Environnement et Développement du Tiers-monde" (ENDA).

4. La liste des participants est jointe en annexe.

5. La séance d'ouverture solennelle de la réunion a été présidée par Monsieur Mohand LAENSER, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc.

6. Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Mohand LAENSER a souligné la place importante qu'occupe la Conférence sur l'échiquier halieutique régional et international, et s'est félicité des progrès significatifs qui ont été enregistrés depuis sa création. A cet égard, Monsieur LAENSER a vivement remercié les Etats et les organisations internationales et régionales pour leur soutien à la Conférence.

7. Monsieur LAENSER a rappelé que la Déclaration de Rabat adoptée lors de la première Session de la Conférence en 1989 a représenté une prise de conscience africaine de l'importance des ressources halieutiques dans le développement économique et social des Pays de la région qui ont ainsi manifesté leur volonté commune de renforcer les liens de coopération halieutique dans les domaines de l'évaluation et de la préservation des ressources, du développement des infrastructures, de la formation, de la valorisation et de la commercialisation des produits de la mer.

Il a par ailleurs, mis l'accent sur la nécessité d'élargir le partenariat entre les Etats de la région et de renforcer la coopération en matière de restauration des stocks surexploités, d'harmonisation des réglementations, de lutte contre les activités de pêche illicite, de renforcement des projets de formation en cours d'exécution et d'échange d'expérience et d'expertise africaine.

8. Au cours de cette Cérémonie, le Président sortant de la Conférence, Monsieur Alexandre BARRO CHAMBRIER, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature du Gabon, a présenté un rapport à la sixième session de la Conférence dans le cadre duquel il a rendu compte des différentes actions qui ont été menées dans le cadre du suivi des décisions et recommandations de la cinquième session de la Conférence. Le rapport présenté a fourni des informations détaillées sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de ces actions, sur la base de la cinquième réunion du Bureau de la Conférence tenue à Dakar, Sénégal, du 19 au 22 janvier 2004.

9. Le Président sortant a salué la remarquable participation des Etats membres et des partenaires au développement de la Conférence, qui constitue un gage de sa réussite et témoigne de l'importance qu'ils accordent au secteur de la pêche et à la gestion durable des ressources marines, enjeux majeurs pour la communauté internationale.

10. Il a également abordé les relations de coopération établies ou envisagées avec les organisations et les institutions régionales ou internationales.

11. Il a insisté sur l'urgence d'évaluer le chemin parcouru pour y apporter les améliorations indispensables, tout en renforçant le suivi des actions de la Conférence, afin d'atteindre de manière efficiente les objectifs partagés eu égard, à l'expertise africaine disponible et à la volonté politique des Etats membres réaffirmée au sein de notre Conférence.

12. Le Président sortant a rendu hommage aux Etats membres, aux donateurs et aux organisations internationales pour leur coopération durant son mandat.

13. La Conférence s'est félicitée des progrès accomplis et a exprimé ses chaleureuses félicitations au Président sortant pour l'excellent travail qu'il a accompli.

14. Pour la conduite des travaux, la Conférence a élu par acclamation, le Bureau suivant :

- Président	:	Côte d'Ivoire
- Premier Vice-Président	:	Ghana
- Deuxième Vice-Président	:	Angola
- Troisième Vice-Président	:	Bénin
- Quatrième Vice-Président	:	Mauritanie
- Rapporteur	:	Cameroun
- Membre Permanent du Bureau	:	Maroc

15. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la réunion
- Election du président et des autres membres du Bureau
- Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Rapport du président sortant de la Conférence
- Rapport de la réunion des experts de la sixième session de la Conférence
- Déclaration des Chefs de Délégations
- Présentation des exposés thématiques
- Lieu de la prochaine session de la Conférence
- Adoption du rapport final de la sixième session de la Conférence
- Clôture de la sixième session de la Conférence :
 - * *Déclaration de la sixième session de la Conférence*
 - * *Motion de remerciements*
 - * *Discours de clôture de la Conférence.*

DECLARATION DES CHEFS DE DELEGATIONS

16. La Conférence a entendu les déclarations des Chefs de délégations des Etats membres de l'Angola, Bénin, Cameroun, Cap Vert, Congo, Ghana, Guinée, Guinée Bissau et Sénégal.

Les Chefs de délégations ont mis l'accent sur le renforcement de la coopération halieutique sur les plans sous régional, régional et international, ainsi que l'amélioration de la gouvernance en matière de pêche. Ils ont également insisté sur la nécessité d'intégrer la dimension politique dans les options et méthodes d'action de la Conférence et d'instaurer une forte solidarité entre les Etats membres pour aborder efficacement les problèmes liés à une gestion durable des ressources. Ils ont par ailleurs mis en relief l'importance de la mise en commun des ressources humaines et financières, afin de créer une synergie en matière de pêche dans la région. Ils ont ensuite abordé la question de la valorisation des produits de pêche qui doivent être compétitifs dans le commerce international. A ce niveau, la Conférence est appelée à jouer un rôle important, de même qu'elle doit promouvoir les échanges entre les différents pays de la région.

Les Représentants de l'Espagne, du Japon et de la FAO ont réaffirmé leur disponibilité à appuyer les efforts de la Conférence dans la mise en oeuvre de ses objectifs.

PRESENTATION DES EXPOSES THEMATIQUES

La Conférence a suivi avec attention des exposés portant sur les thèmes ci-après :

- L'approche écosystémique et utilisation durable des ressources marines vivantes ;
- Enjeux de l'aquaculture en Afrique ;
- Bourses halieutiques et électroniques.

EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS DE LA SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE

17. La réunion des experts a eu lieu à Rabat, les 12 et 13 juillet 2005. A l'issue de ses travaux, la réunion a adopté un rapport dans lequel sont consignés les résultats des débats, ainsi que les recommandations relatives aux diverses questions traitées.

18. La Conférence a examiné avec attention ce rapport et a formulé des observations pertinentes sur son contenu. Elle a demandé que ces observations soient prises en compte dans la version finale qui sera annexée au rapport de la réunion des ministres.

19. Après discussions des points de l'ordre du jour, la Conférence a abouti aux conclusions et recommandations ci-après :

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT PERMANENT

20. La Conférence a pris bonne note des activités du secrétariat permanent de la COMHAFAT et recommande d'accorder une plus grande importance aux questions liées au commerce des produits de la pêche qui préoccupent particulièrement les pays de la région.

21. La Conférence a remercié le Royaume du Maroc pour l'appui consenti au Secrétariat.

RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CONFERENCE

DAKAR, 19-22 JANVIER 2004

22. La Conférence s'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de son programme d'action. Elle a souligné la nécessité de réactualiser les programmes envisagés et de les reformuler en tenant compte des nouvelles priorités de développement durable du secteur en Afrique ; particulièrement en ce qui concerne l'aquaculture, ainsi que les activités de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches.

23. La Conférence a sollicité l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), par la mise à disposition de l'expertise nécessaire ainsi que l'appui technique requis dans le cadre des Programmes de Coopération Techniques (PCT).

24. La Conférence a fait siennes les recommandations du Bureau et a donné mandat à la Présidence de veiller à leur mise en oeuvre, en collaboration avec le secrétariat permanent.

25. La Conférence a demandé au Secrétariat permanent de prendre toutes les dispositions utiles pour s'assurer qu'à l'avenir, l'ensemble des rapports et documents d'information de la Conférence soient transmis aux départements techniques compétents des différents Etats membres.

REFLEXION SUR LES PRINCIPAUX AXES D'ORIENTATION DE LA CONFERENCE

26. La Conférence a pris note des communications qui ont été présentées dans les domaines (i) du développement de la formation maritime dans les Etats membres de la Conférence, (ii) du développement de la recherche halieutique dans les Etats membres de la Conférence, (iii) de la valorisation et la promotion du Commerce des produits de la pêche et (iv) de la mise en oeuvre du Code de Conduite pour une pêche responsable et d'une politique cohérente en matière de gouvernance des pêches.

DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION MARITIME

27. La Conférence s'est félicitée des activités qui ont été réalisées dans le cadre de la valorisation des ressources humaines par le Maroc au profit des pays membres de la Conférence, dont notamment :

- l'accueil d'étudiants au sein des établissements de formation maritime,
- l'exécution de programmes de coopération bilatérale,
- la réalisation de programmes de coopération tripartite dans les domaines de l'ingénierie de la formation maritime, l'industrie de traitement des produits de la mer et la promotion de la pêche artisanale.

28. A cet égard, la Conférence a recommandé de renforcer les capacités de formation maritime existantes par la réalisation d'activités de formation, d'échanges d'expertise et d'informations entre les Etats membres dans la région, conformément aux conclusions des sessions précédentes de la Conférence.

29. La Conférence a insisté sur la nécessité de poursuivre les deuxième et troisième programmes de formation en industrie de traitement des produits halieutiques et en pêche artisanale, en soulignant l'importance de ces projets pour les Etats membres, qui ont contribué jusqu'à présent à la formation et au perfectionnement de plus d'une centaine de cadres africains, avec l'appui financier du Japon et du Maroc.

30. La Conférence a fortement recommandé le renforcement et l'augmentation du nombre de places au profit des bénéficiaires (stages en groupe, stages individuels et envoi d'experts), pour développer les compétences nationales dans le processus de prise de décision en matière de pêche, avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

31. La Conférence a recommandé également l'extension de la zone d'intervention du projet de formation aux pays d'expression anglophone et lusophone et la recherche des fonds supplémentaires pour la mise en oeuvre d'autres programmes de formation axés notamment sur la pêche responsable et la qualité des produits de la pêche (traçabilité, analyse de risques et HACCP) ; en se basant sur les centres d'excellence identifiés au Maroc et dans les autres Pays membres.

32. La Conférence a pris note des activités menées par le Bureau du Regroupement des Etablissements de formation maritime africains (REFMA) et a sollicité l'appui financier des partenaires au développement et des Etats membres pour la mise en oeuvre du plan d'actions triennal 2005-2007.

33. La Conférence a également insisté sur la nécessité d'inclure dans le programme futur de formation, l'économie des pêches.

DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE HALIEUTIQUE

34. La Conférence a pris note des activités qui ont été menées dans le cadre du Réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutique et des Sciences de la Mer (RAFISMER) en faveur de la mise à niveau de la recherche scientifique dans les Etats membres, de la contribution à une meilleure connaissance des ressources et au développement des pêcheries.

35. La Conférence a pris note des contraintes auxquelles sont confrontés les Etats de la région relatives essentiellement aux moyens humains, matériels et financiers disponibles et à l'insuffisance de synergie et de coordination entre les programmes de recherche.

36. La Conférence s'est félicitée des activités prioritaires qui ont été réalisées dans le cadre du RAFISMER concernant :

- l'élaboration d'un répertoire des instituts de recherche, avec l'appui de la FAO et d'INFOPECHE ;
- l'identification des points focaux en matière de recherche ;
- l'élaboration en cours, d'un répertoire des chercheurs.

37. La Conférence recommande une coopération étroite avec le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre Est (COPACE) avec l'appui de la FAO, conformément aux conclusions de la rencontre du RAFISMER, tenue à Douala, en juillet 2004.

38. La Conférence recommande la réalisation d'ateliers et de groupes de travail scientifiques et techniques sur les thèmes de recherche suivants, considérés comme prioritaires :

- l'évaluation des stocks,
- l'aménagement des pêcheries,
- le développement de l'aquaculture avec l'intégration des artisans pêcheurs,
- la salubrité du milieu marin,
- la technologie des engins de pêche,
- la valorisation et le développement de nouveaux produits.

39. La Conférence recommande de solliciter un appui auprès du Japon, de la France et des autres partenaires techniques et financiers potentiels de la Conférence. Elle a également évoqué la nécessité de traduire les résultats de la recherche en mesures contraignantes de gestion des ressources au niveau national et régional.

40. La Conférence a pris bonne note de la réalisation d'un répertoire des céphalopodes et des crustacés de l'Atlantique qui a été présenté sous forme manuscrite et d'un CD Rom. La Conférence recommande de compléter ce travail par l'élaboration d'un catalogue des espèces de poissons existant dans la région.

41. La Conférence recommande de ne pas se limiter à l'évaluation traditionnelle des stocks disponibles, mais d'adopter une approche écosystémique prenant en compte notamment les composantes biologiques, environnementales et socio-économiques dans la gestion des ressources, tout en accordant une priorité aux stocks partagés et/ou menacés.

VALORISATION ET PROMOTION DU COMMERCE DES PRODUITS DE LA PECHE

42. La Conférence a pris note des activités qui ont été réalisées par INFOPECHE qui a souligné les obstacles à la promotion des échanges intra-régionaux et internationaux, ainsi que les contraintes que constituent les nouvelles règles de commerce édictées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et relatives aux subventions.

A cet égard, la Conférence a noté que les produits de pêche africains destinés à l'exportation dans les pays de l'Union Européenne sont soumis à des procédures rigoureuses en application des normes d'hygiène et de sécurité sanitaire.

43. La Conférence a reconnu que les difficultés de commercialisation des produits de pêche africains sont consécutives non seulement à la conjoncture économique, mais aussi à l'instabilité politique, aux barrières tarifaires et non tarifaires, au manque d'infrastructures et d'expertise en matière d'assurance qualité, au système d'information qui a émaillé un certain nombre de pays africains.

44. La Conférence a également souligné l'insuffisance des informations sur les produits de la pêche de la région et recommande l'engagement d'INFOPECHE à contribuer au renforcement des échanges intra-régionaux et internationaux des produits de pêche par la diffusion des informations sur la commercialisation des produits de la pêche.

45. La Conférence a suivi avec intérêt les préoccupations de l'Association des Importateurs et Exportateurs des Produits de la Pêche (AFIEX) à contribuer à la valorisation des produits de pêche et lui a confirmé sa disponibilité à lui assurer un appui à l'accomplissement de ses objectifs.

46. La Conférence a félicité l'AFIEX pour son initiative relative à l'élaboration d'un guide des exportateurs et recommande une plus grande participation du secteur privé de la pêche. Elle a demandé aux Etats membres d'effectuer la sensibilisation nécessaire à cet effet.

47. La Conférence a apprécié l'expérience du Maroc en matière de valorisation des produits de la pêche et recommande que son expérience dans ce domaine soit mise au profit des Etats membres.

48. La Conférence recommande la participation active de ses Etats membres aux travaux de la commission du Codex Alimentarius et de ses comités.

49. La Conférence recommande l'application de l'article 7 de la Convention relatif à la commercialisation des produits de la pêche.

50. La Conférence recommande également l'organisation de rencontres entre les opérateurs du secteur en marge de ses sessions ministérielles.

LE CODE DE CONDUITE POUR UNE PECHE RESPONSABLE

51. La Conférence a pris note du bilan de l'application du Code de Conduite pour une pêche responsable dix ans après son adoption où il a été constaté que si de nombreux Etats ont intégré totalement ou partiellement dans leurs législations nationales les dispositions du dit Code, la situation reste mitigée en ce qui concerne son application.

52. La Conférence recommande que les Etats fassent preuve d'initiatives en élaborant des plans nationaux spécifiques.

53. La Conférence a noté les difficultés rencontrées par certains pays dans la mise en oeuvre du Code, notamment en raison des moyens financiers limités et des techniques inadaptées de diffusion. Dans ce cadre, la Conférence a été informée de l'expérience du Maroc dans ce domaine et recommande un transfert de l'expérience marocaine vers les Etats de la région qui le souhaiteraient.

54. La Conférence recommande l'élaboration d'une stratégie de communication qui pourrait garantir une meilleure perception et une bonne diffusion du Code de Conduite pour une pêche responsable auprès des principaux bénéficiaires et acteurs concernés.

55. La FAO a reconnu la pertinence de ces difficultés et a envisagé la mise à disposition des guides additionnels des techniques de mise en oeuvre et de diffusion du Code. A cette occasion, elle a invité les Etats membres à élaborer des plans nationaux de mise en oeuvre et envisagé un appui institutionnel pour les pays qui en feraient la requête.

MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE COHERENTE EN MATIERE DE GOUVERNANCE DES PECHEES

56. La Conférence a pris note des principes de bonne gouvernance en matière de pêches, axés sur la primauté du droit, la participation, la transparence du système d'information, la concertation et l'éthique. A cet effet, le lien a été établi entre la bonne gouvernance et la nécessité de doter le secteur de plans d'aménagement et de code de conduite pour une gestion durable des ressources halieutiques.

57. La Conférence recommande l'insertion de la bonne gouvernance sur les pêches dans les programmes de formation et dans les processus de prise de décision.

SITUATION DE RATIFICATION / ADHESION / ACCEPTATION DE LA CONVENTION

58. La Conférence a examiné la situation de ratification, d'adhésion, d'acceptation de la Convention régionale sur la coopération halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique. A cet effet, le Secrétaire permanent de la Conférence a présenté la liste des Etats membres ayant signé, ratifié ou adhéré à la Convention.

59. La Conférence a pris note de la liste des Etats membres ayant signé, ratifié ou adhéré à la convention et a été informée des démarches qui ont été amorcées par l'Angola pour son adhésion, et le Cameroun pour la ratification de la Convention.

60. La Conférence encourage ces deux Etats à poursuivre les démarches pour le dépôt de leurs instruments juridiques respectifs. Elle recommande aux autres pays qui n'ont pas encore adhéré ou ratifié la Convention de mettre en oeuvre les procédures nécessaires.

61. La Conférence recommande fortement d'approcher à nouveau l'Afrique du Sud pour son adhésion à la Conférence.

CONCERTATION ENTRE LES ETATS MEMBRES AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES.

62. La Conférence a noté que les Etats membres participent aux réunions internationales en ordre dispersé, ce qui ne favorise pas la prise en compte de leurs préoccupations en matière halieutique.

63. La Conférence recommande que les Etats, la Présidence et le Secrétariat permanent prennent des initiatives visant l'harmonisation de leur position avant les réunions au niveau des instances internationales. A cet effet, la Conférence recommande de mettre à contribution le cas échéant, tous les moyens de communication disponibles et la mise en place d'un cadre de concertation pour harmoniser les points de vue avant les rencontres internationales.

64. La Conférence invite la Présidence et le Secrétariat permanent, ainsi que les organisations et organismes régionaux et sous régionaux de pêche à prendre des initiatives pour l'organisation de séances de concertation sur des sujets d'intérêt commun, préalablement ou en marge des rencontres internationales.

65. La Conférence a reconnu l'existence de plusieurs organisations de pêche en activité dans la région et a demandé à cet effet, le développement de synergies pour la redynamisation des activités liées à la pêche, en mettant un accent particulier sur la formation, la recherche et les plans d'aménagement concertés.

66. En ce qui concerne le Golfe de Guinée Centre, la Conférence recommande en raison des spécificités liées aux stocks partagés et aux particularismes environnementaux, la création d'une commission sous régionale par les six pays compris entre le Libéria et le Nigeria, en se référant principalement aux résultats de l'étude effectuée par la FAO à cet effet.

67. La Conférence a estimé que l'appui institutionnel de la FAO pourrait être requis pour rendre effective l'existence de ce comité.

RELATIONS DE COOPERATION ET DE COLLABORATION AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, REGIONALES ET SOUS REGIONALES

68. Madame la représentante de l'Espagne a manifesté l'intérêt particulier que son Pays accorde aux travaux de la Conférence et a affirmé la disponibilité de l'Espagne à examiner conjointement avec la Conférence, un cadre de coopération répondant aux objectifs identifiés.

69. Le Secrétaire permanent de la Commission sous régionale des pêches (CSRP) a insisté sur la nécessité de considérer la Conférence comme un cadre de coopération halieutique et d'orientation des activités régionales en matière de pêche.

70. S'agissant de la conception et de la mise en oeuvre des projets et programmes, il a été suggéré la prise en compte d'une approche écosystémique en trois zones géographiques, à travers les regroupements sous régionaux existants (COREP et CSRP) ou à créer (pays du Golfe de Guinée centre).

71. Le Secrétaire permanent de la CSRP a souhaité l'adhésion du Maroc à la Commission Sous régionale des Pêches et a rappelé à cet effet, que ce Pays participe déjà à deux projets en cours à la CSRP (Large marine ecosystem du courant des Canaries et Politique d'aménagement durable des petits pélagiques dans la zone nord-ouest de l'Afrique).

72. La Conférence recommande d'établir avec le COREP un mémorandum d'entente.

73. Le représentant de l'ICCAT a souhaité que la Conférence soit représentée aux réunions de cette organisation.

74. La Conférence invite le Secrétariat permanent à mettre à la disposition des Pays absents lors des réunions, les rapports qui en sont issus.

75. La Conférence exprime ses remerciements aux Etats partenaires, à savoir le Japon, la France, la Norvège et l'Espagne, ainsi qu'aux organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux, pour leur appui à la réalisation de ses objectifs.

QUESTIONS DIVERSES

76. Le représentant du Japon, après avoir remercié la Conférence de son invitation, a abordé les aspects de la coopération en matière de pêche et les négociations au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Concernant le premier point, le représentant du Japon a rappelé les principes qui guident l'action de son Pays en matière d'aide au développement et plus particulièrement dans le secteur stratégique de la pêche. Il a par ailleurs rappelé la position du Japon sur les grands dossiers débattus au sein de l'OMC en invitant les pays membres de la Conférence à y participer activement.

77. Le représentant de l'ICCAT a rappelé les objectifs de son organisation, sa zone de compétence ainsi que ses prérogatives en matière de gestion de thon et espèces associées. Il a recommandé l'adhésion à l'ICCAT de tous les pays membres de la Conférence.

78. Le représentant du Nigeria a informé la Conférence de la tenue prochaine à Abuja en août 2005, du sommet Fish for all, dans le cadre du NEPAD et a demandé la participation massive des Pays membres de la Conférence.

79. Le délégué de la FAO a informé la Conférence que son institution est partenaire dans l'organisation du sommet fish for all, et est disposé à apporter son appui financier pour la participation d'un certain nombre de délégués des Pays africains. A cet effet, la Conférence a demandé au Nigeria de faire parvenir dans les meilleurs délais les invitations à cette rencontre.

80. La Conférence recommande l'application de l'article 18 de la Convention régionale de la Conférence Ministérielle relatif au financement des activités et programmes de la Conférence.

DATE ET LIEU DE LA SEPTIEME SESSION

81. Afin de manifester sa solidarité et son soutien au processus de paix en cours en Côte d'Ivoire, la Conférence a accepté avec gratitude l'invitation de la République de Côte d'Ivoire d'abriter la septième session de la Conférence.

Toutefois, une évaluation de la situation dans ce Pays membre devra être effectuée à mi-parcours dans un délai d'un an pour éventuellement confirmer cette acceptation et, dans le cas contraire, confier au Ghana, premier vice-président, l'organisation de la prochaine session ministérielle.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION

82. La Conférence a adopté le présent Rapport y compris les déclarations et recommandations qu'il contient. Elle a en outre invité le Secrétariat permanent à en assurer la mise en forme définitive et à procéder à sa distribution.

CLOTURE DE LA REUNION

83. Monsieur Kouassi Adjoumani Kobenan, Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, Président de la COMHAFAT a prononcé la clôture de la Sixième de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, le 14 juillet 2005 à 20:00 Heures.

DECLARATIONS DES CHEFS DE DELEGATIONS

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

DECLARACAO DE SUA EXCELLENCIA SENHOR SALOMA JOSE LUHETO XIRIMBIMBI MINISTRO DAS PESCAS - REPUBLICA DE ANGOLA

Exmo Senhor Koben Kouassi Adjoumani, Ministro da Producao Animal dos Recursos Halieuticos da Republica de Côte d'Ivoire e Presidente em exercicio da conferencia Ministerial sobre a Cooperacao Halieutica entre os estados Africanos Ribeirinhos de Oceano Atlantico (COMHAFAT),

Distintos Ministros,

Senhores Representantes das Organizações Regionais e Internacionais,

Distintos Delegados,

Minhas Snhoras, Meus Senhores.

Permita-me senhor presidente, em primeiro lugar, afirmar de que é com grande satisfação que tomo a palavra nesta magna assembleia, e para em nome do Governo de Angola e da delegação angolana que me acompanha, exprimir os nossos sinceros agradecimentos a Sua Majestade o Rei Mohammed VI, ao Governo e ao povo irmão do Reino de Marrocos, pela calorosa recepção e hospitalidade dada, bem como pelas excelentes condições de trabalho criadas para a realização extensa desta sessão nesta bela cidade de Rabat, a capital do Reino de Marrocos.

Senhor Presidente, permitam-me também felicitar Vossa Excelência pela sua eleição e tenho a certeza de que assegurara a presidência da nossa conferência com delicadeza e clarividência.

Felicitos por outro lado os peritos pelo excelente trabalho que nos permitiu ter conhecimento da situação sobre a ratificação, adesão ou aceitação da convenção da conferência Ministerial sobre a cooperação Halieutica entre os Estados Africanos Ribeirinhos do Oceano Atlantico, do Programa de orientação estratégia da COMHAFAT, dos Projectos e estudos recomendados a serem aprovados, das relações de cooperação e colaboração com os estados e Organizações Internacionais, Regionais e Sub-Regionais e da concertação entre os Estados Membros no seio dos fora internacionais.

Relativamente à situação da convenção, face ao meu país, gostaria de aproveitar esta oportunidade para informar de que a etapa do processo da sua ratificação já foi concluída estando portanto ultrapassada, pois, ontem mesmo ela mereceu a aprovação da assembleia Nacional de Angola que é o Parlamento do meu país.

Senhor Presidente

Senhores Ministros,

Distintos Delegados,

Angola continua a considera a nossa organização como sendo um fórum apropriado para analisar e discutir os problemas que afectam o desenvolvimento do sector das pescas e da aquicultura dos países membros, pelo que acho oportuno recordar de que durante o período prolongado de guerra, o sector pesqueiro angolano registou um declínio significativas capturas, paralisação e descapitalização da sua indústria, destruição das infra-estruturas e da rede de distribuição dos produtos de pesca.

Com o alcance da paz no início do ano 2002, vislumbram-se novas responsabilidades para o meu Governo tanto a nível político, como económico e social face aos maiores problemas que o sector continua a enfrentar, tais como, a sobre-exploração de algumas espécies, diminuição das infra-estruturas de apoio e de produção existentes em terra, fraca capacidade de gestão dos agentes envolvidos no exercício das actividades de pesca, degradação da frota nacional, escassez de meios de investigação e de fiscalização das actividades de pesca, falta de fábrica de artes de pesca e a inoperacionalidade dos estaleiros navais.

Neste quadro, gostaria de ressaltar que o aumento da produção e a melhoria da qualidade dos produtos de pesca a seus derivados, a redução e a melhoria de qualidade dos produtos de pesca a seus derivados, a redução da pobreza e da fome, a gestão e exploração responsável e sustentável dos recursos halieuticos, o fomento e apoio à pesca artesanal, o desenvolvimento da aquacultura, a recuperação e renovação da frota nacional, o restabelecimento e reestruturação da rede e circuitos de comercialização e distribuição de pescado, a reabilitação e construção de infraestruturas de apoio em terra, a investigação científica no domínio das pescas e da aquicultura, a formação e capacitação científica no domínio das pescas e da aquicultura, a formação e capacitação de quadros do sector constituem os objectivos fundamentais do sector em Angola.

Para alcançar os objectivos fixados no quadro da implementação do programa do governo de Angola no sector das Pescas, permitam-me destacar algumas das políticas e medidas de políticas definidas, especialmente :

O fomento e apoio à pesca artesanal, quer marítima quer continental, com a realização de investimentos pouco vultosos com vista à criação de um número significativo de postos de trabalho ;

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

O desenvolvimento da quicultura, actividade em que o país tem excelentes potencialidades, com aposta na investigação científica neste domínio, na construção de infra-estruturas apropriadas como estações pilotos e de escolas de formação ;
A providência de melhores condições de apoio às pescas ;
A melhoria da rede de distribuição de pescado , refrigerado, congelado, seco, salgado e de sal ;
A revitalização da indústria transformadora do pescado de forma a reduzir a dependência externa em congelados e transformados;
O reforço da capacidade empresarial existente e constituição das bases para a organização do sector;
A preservação da qualidade do pescado e a garantia da defesa do consumidor, e
O reforço do sistema de formação de quadros, completando o ciclo de formação técnico-profissional das pescas (básico, médio, superior).

Com o esforço próprio do governo de Angola e assistência técnica e financeira dos seus parceiros de cooperação bilaterais, regionais e internacionais, o sector pesqueiro angolano tem implementado várias acções do programa do governo com vista a ultrapassar gradualmente os problemas que enfrenta em diferentes áreas.

Neste contexto é de salientar que no âmbito das oportunidades oferecidas pela COMHAFAT, alguns quadros do sector das pescas de Angola continuam a beneficiar de certas acções de formação e capacitação nas instituições de ensino do país sede da organização ou seja o Reino de Marrocos.

O sector das pescas tem beneficiado também de assistência técnica e financeira de outros países amigos tais como o Reino da Noruega, a República Popular da China, o Reino de Espanha, Polónia, a República Socialista do Vietname e de organizações regionais e internacionais, particularmente a SADC, FIDA, FAO e BAD.

A todos os nossos parceiros de cooperação referidos ou não exprimo os meus sinceros agradecimentos pela sua contribuição. Tendo em consideração os problemas que o sector continua ainda a enfrentar, aproveito esta oportunidade para solicitar a prestação de mais assistência para a sua recuperação.

Quanto à nossa Organização, a COMHAFAT, gostaria de igual modo exprimir os meus agradecimentos e desejar que esta continue a identificar programas e acções concretas que contribuirão na resolução dos problemas que os países membros enfrentam com vista a alcançar os objectivos definidos.

Muito Obrigado Senhor Presidente pela oportunidade que me foi brindada e pela vossa especial atenção.

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

MESSAGE DE S.E.M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE - BENIN

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres en charge des Pêches,
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs*

Le Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, Monsieur Fatiou AKPOGAN aurait vivement souhaité en ce moment solennel de cette 6^{ème} session de la COMHAFAT être à vos côtés, mais des obligations de dernière heure l'en ont empêché.

Aussi m'a-t-il demandé de bien vouloir vous présenter ses excuses et de vous transmettre le message suivant :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres en charge des Pêches,*

Je voudrais avant toute chose marquer mon regret de ne pouvoir être avec vous pour prendre part aux travaux de la 6^{ème} session de notre conférence.

Je reste cependant convaincu que cette 6^{ème} session marquera un tournant très décisif dans la vie de notre Conférence et que les décisions et recommandations qui en découleront seront porteuses d'espérance pour les générations présentes et futures.

Je me dois à l'étape actuelle de remercier tout particulièrement le Royaume du Maroc pour avoir accepté d'abriter cette 6^{ème} session de la COMHAFAT ainsi que notre Secrétariat Permanent pour les efforts consentis pour sa tenue effective.

Mes remerciements vont également au Président sortant de notre Conférence pour le travail accompli durant son mandat qui a été particulièrement long.

Messieurs les Ministres et chers Collègues,

La Coopération halieutique est devenue aujourd'hui pour nos pays respectifs une impérieuse nécessité.

Cette nécessité trouve sa justification du fait que l'aménagement et la gestion rationnelle des ressources halieutiques ne peuvent être conçus de manière viable et durable que dans le cadre d'une coopération régionale.

Je reste donc convaincu que notre conférence constitue le cadre idéal pour traiter des grandes questions de politiques des pêches afin d'asseoir une franche coopération entre nos Etats et entre les Organisations sous-régionales des pêches.

C'est pourquoi, je voudrais vous rassurer de l'engagement continu de mon pays à oeuvre pour le renforcement de cet idéal commun qu'est la COMHAFAT.

Je voudrais à ce titre, dire toute ma reconnaissance à tous ceux qui de près ou de loin, contribuent à matérialiser notre idéal et à donner corps à ses objectifs par leur compétence et leur foi en la coopération halieutique inter africaine.

Mon pays apprécie grandement tous les efforts importants que ne cessent de déployer la FAO, ainsi que tous nos différents partenaires notamment le Japon, la France, le Canada et bien d'autres en vue de la réalisation des nombreux objectifs de notre Conférence.

Je reste cependant très impatient de voir l'une des recommandations de notre 5^{ème} session voir le jour.

Je veux parler de la nécessité de la création d'une commission sous régionale des pêches du golfe de Guinée centre Ouest et voudrais à ce titre que la Conférence invite à nouveau la FAO à apporter son assistance technique aux Etats concernés pour la concrétisation de leur souhait.

D'ores et déjà, mon pays est disposé à s'impliquer aux côtés de ses pairs et des organisations sous régionales sœurs dans le processus devant permettre d'aboutir à cet objectif.

Je ne saurais conclure sans une fois encore présenter à vous tous et en particulier à notre Hôte Monsieur MOHAND LAENSER, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, toutes mes excuses pour ce rendez-vous manqué. Mais soyez rassurés chers Collègues que je m'impliquerai personnellement pour la mise en oeuvre des recommandations qui seront issues de cette 6^{ème} session de notre Conférence.

Vive la Coopération Régionale en matière de Pêche
Je vous remercie.

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

DECLARATION DE S.E. DR ABOUBAKAR SARKI, MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES - CAMEROUN

*Monsieur le Président de la Conférence,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Messieurs les Chefs de Mission Diplomatique et Représentants des Organisations Internationales,
Distingués Délégués,
Mesdames, Messieurs,*

La délégation camerounaise se rejoint de prendre part au présent sommet de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique.

Je voudrais saisir cette opportunité, pour remercier Monsieur le Ministre des Pêches du Maroc, pour l'accueil chaleureux et fraternel qui nous a été réservé et pour les facilités mises en place en vue du bon déroulement des travaux de notre Conférence.

Je voudrais également, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre brillante élection à la Présidence de la Conférence. Votre longue expérience dans le domaine et vos qualités de meneur d'hommes sont autant d'atout sur lesquels nous comptons pour mener à bien nos travaux.

Mes félicitations s'adressent également au Président sortant, Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, de la Pêche, du Reboisement chargé de l'environnement et de la Protection de la Nature du Gabon pour sa disponibilité et le dévouement avec lesquels il s'est acquitté de son mandat.

Je tiens à remercier les experts pour l'excellente qualité du travail abattu qui abouti à des propositions enrichissantes et concrètes.

*Messieurs les Ministres et Chefs de Délégation,
Messieurs les Chefs de Mission Diplomatiques et Représentants des Organisations Internationales,
Messieurs les Experts.*

Notre rencontre de ce jour, met en relief l'actualité, la pertinence et l'acuité qui revêtent désormais les questions liées au développement durable des Pêches et ses incidences sur les activités socio-économiques de nos Etats.

Toutes nos méthodes et nos styles de gestion des pêches mondiales tant continentales que maritimes sont remis en question parce que s'étant révélés destructeurs de notre patrimoine biologique aquatique.

Grâce à une prise de conscience globale de la vulnérabilité et de la fragilité des ressources halieutiques, la communauté internationale s'achemine aujourd'hui avec conviction, vers de meilleurs modes de gestion de mers, fleuves, lacs et réservoirs d'eau qui préservent les équilibres des écosystèmes et assurent une plus grande rationalité.

Ceci implique une redéfinition, au plan halieutique, des relations internationales qui devraient promouvoir des mécanismes nouveaux capables de nous aider dans l'aménagement de nos pêcheries et le développement durable de notre pêche.

L'aboutissement d'une telle démarche requiert de notre part, une mobilisation soutenue tant au niveau bilatéral que dans les enceintes internationales en charge des questions de politique des pêches. Le Cameroun en ce qui le concerne attache une très grande importance à la coopération tant sous-régionale, régionale qu'internationale.

La contribution des Pêches à la sécurité alimentaire dans notre sous région est indéniable. Les préoccupations environnementales et la préservation de la biodiversité orientent logiquement les industries vers les ressources halieutiques. Les activités gravitant autour des pêches sont créatrices d'emplois et de revenus pour nos populations et les opérateurs économiques.

Malheureusement, le secteur des pêches connaît de nombreuses difficultés face à la démographie galopante et à la quête des profits maximaux et immédiats ainsi qu'à l'utilisation des techniques illégales de pêche, peu soucieuses de la pérennisation des ressources halieutiques.

A cet égard, l'urgence est signalée pour de mesures appropriées et courageuses, si nous voulons maintenir la pêche à la place qui est la sienne dans l'essor économique durable de nos pays.

Je suis convaincu que grâce à la ferme détermination qui nous anime, nous saurons relever les défis.

Je voudrais réitérer l'appréciation du gouvernement camerounais pour l'appui des organisations du système des Nations Unies et des autres bailleurs de fonds, à la lutte contre la pauvreté dans le secteur de la pêche de mon pays et de toute la région.

Je souhaite plein succès à nos assises avec l'espoir que les stratégies concrètes en sortiront.

Vive la coopération Internationale
Je vous remercie

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

DECLARATION DE S.E.MME MARIA MADELENA BRITO MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE – CAP VERT

Excellencia senhor MOHAND LAENSER , Ministro de Agricultura , Desenvolvimento Rural e Pescas Maritimas do Reino de Marrocos

Excellencia senhor ALEXANDRE BARRO CHAMBRIER, Ministro Cessante da Conferencia Ministerial Sobre a Cooperacao Halieutica entre os Estados Riberinhos do Oceano Atlantico COMHAFAT

Excellencias senhoras e senhores colegas ministros responsa veis pelas pescas dos paises membros da COMHAFAT (conferencia)

Excentissimos senhores representantes de organizacoes internacionais e parceiros da conferencia

Excelentissimos senhores representantes de organizacoes sub regionais de pesca

Senhores experts

Senhores participantes

Minhas senhoras e meus senhores

E para mim uma grande honra e prazer estar presente ,hoje, na sexta sessao da COMHAFAT , nesta bela e historica cidade de Rabat cidade que acolheu em 1989 a sessao constitutiva da conferencia

Gostaria de agradecer , em nome pessol e do governo decabo verde, as autoridades do reino de Marrocos na pessoa do nosso irmao et colega, MOHAND LAENSER, Ministro de Agricultura, Desenvolviemneto Rural e Pescas Maritimas, pela organizacao desta sexta sessao da COMHAFAT e pela atencao que tem dspensado a minha delegacao desde a nossa chegada.

Nao poderia deixar de agradecerio nosso colega e irmao, ALEXANDRE BARRO CHAMBRIER Ministro cessante da COMHAFAT, pelo dinamismo e competencia com tem conduzido os trabalhos da nossa organizacao, desde a sessao de libreville

Volvidos 16 anos apos a criacao da conferencia, os documentos analisados nesta sessao provam que fizemos avancos significativos momeadamente nos dominaos da droacao de um quadro institucional adequado, da formacao, na promocao de intercambio entre os varios paises e no reforco da cooperacao regional

Colegas Ministros

Minhas senhoras e meus senhores.

A fragilidade dos ecossistemas e a vulnerabilidaade ambiental explicam o esforco que o meu pais vem desenvolvendo na promocao de uma pesca duravel.. Com efeito, cabo verde, pequeno pais insular , situado na zona do sahel, com poucos recursos naturais, tem na pesca um sector importante para o dessenvolvimento socio economico, pelo papel que desempenha para o aumento da producao, da produtividade e a melhoria da contribucao para o emprego e a exportacao. Assim o sector tem merecido toda a atencao do governo esperando se das medidas implementadas um impacto positivo sobre a reducao da pobreza e a seguranca alimentar

Medidas importantes foram implementadas, visando a modernizacao da frota e das infrasruturas, a revisao do quadro institucional e dop sistema de incentivos e o reforco da capacidades e fiscalizacao e proteccao da nossa zee. Elemento central para a promocao da competitividade dois nossos produtos, atencao particular vem sendo dispensada a melhoria do sistema de qualidade e a formacao e resultados concretos foram ja alcançados, sendo de destacar o reinicio do processo de exportacao para a uniao europeia e para outros mercados.

Reconhecendo a importancia da formacao e da investigacao para a formacao de uma pesca responsavel e para garantir um desenvolvimento duravel, cabo verde vem mibolizando parcerias para o reforco da capacidade de intervencao das instituicoes nacionais e para a sua integracao nas correntes regionais e internacionais de pesquisa.

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

E neste quadro que se inscreve a iniciativa em curso, em parceria com instituicoes de formacao superior e de investigacao no dominio das ciencias marinhas da alemanha, dos estados unidos da america e da inglaterra, de criacao em cabo verde de um centro internacional de investigacao no domino das ciencias marinhas e atmosfericas.

Devo destacar que varias instituicoes regionais participaram, em mindelo, na sessao de lancamento da iniciativa.

Fica aqui o convite as instituicoes sub regionais para que se associem a esta iniciativa que, estou certa, sera um oportunidade para o reforco da nossa cooperacao.

Senhor presidente

Minhas senhoras e meus sehnores

A semelhanca de outros paises sa regioao, cabo verde compreendeu desde cedo a importancia e a necessidade de enfrentar e reverter os efeitos nocivos da degradacao dos recursos da pesca e aderiu desde a premeira hora aos objectivos da COMHAFAT esta conferencia constitui espaco priveligido para o balanço das actividades realizadas a nivel regional e sub regional, constituindo, ainda, uma excelente ocasioao para a definicao das prioridades e da estrategia para a nossa accao furura.

A importancia da conferencia resulta reforcada como espaco de concertacao de politicas e de formacao de uma exploracao expressa nos documentos pour sub regioao.

De igual modo a formacao, em particular orientada para a pesca artesanal, a investigacao e a melhoria da qualidade dos produtos devem consituir vertentes prioritarias da nossa accao.

Merece particular realice a exprencia positiva de cooperacao tripartida japao marrocos paises africanos, no domino da formacao, exemplo qui importa alargar e reforcar.

Uma outra area que devera merecer nossa atencao prende-se com a protecao do ambiente marinho e a definicao de um programa de prevencao contra a poluicao, particularmente se tivermos em conta o aumento da exploracao do petroleo, no nassa regioao.

A promocao da cooperacao empresarial e do comercia intra e inter regionnal devera , tambem, merecer a nossa atencao.

Nesta perspectiva cinsidera a minha delegacao que as intervencoes devem ser orientadas no sentido do reforco das organizacoes sub regionais existentes e do estabelecimento de sinergias entre os diferentes programas e do estabelecimento de sinergias entre os diferentes programas e nivies de intervencao a saber, nacional sub regional e regional.

A vontade de agir e de mudar o sector da pesca nos nossis paises, promovevendo uma pesca duravel nas suas vertentes ambiental, economica e social, deve ser acompanhada de parceria fortes, visando apoiar a nossa organizacao e os paises membros a ultrapassar os constrangimentos, nomeadamente nos dominos financeiro e tecnologio, uma palavra de apreco aos parceiros da COMHAFAT que abracaram a nossa causa e um epelo para que reforcem os engajamentos e para que juntos constituemos esta caminhada.

Asseguro6vos o continuo engajamento do governo de cabo verde de tudo fazer para a implementacao dos objectivos e das prioridades da conferencia e para a consolidacai da nossa organizacao regional

Muito orrigada

Rabat 14 de julho 2005

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

DECLARATION DE S.E.MME JEANNE DAMBENDZET MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE - REPUBLIQUE DU CONGO

*Monsieur le Président de la 6^{ème} session de la Conférence Ministérielle,
Messieurs les Ministres des Pêches et Chefs de Délégations,
Monsieur le Secrétaire Permanent de la COMHAFAT,
Mesdames et Messieurs les Chefs des missions diplomatiques,
Messieurs les représentants des organisations Internationales,
Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,*

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole ici, à l'occasion de la tenue de la VI^{ème} session ordinaire de la conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), pour transmettre, au nom de son Excellence DENIS SASSOU-N'GUESSO, Président de la République du Congo, chef de l'Etat et en mon nom propre, nos remerciements sincères au gouvernement et au peuple du Royaume du Maroc, pour l'accueil chaleureux qui à été réservé à la Délégation congolaise ainsi que pour toutes les marques d'amitié et de sympathie qui nous sont témoignées depuis notre arrivée à Rabat.

Nos remerciements et notre reconnaissance s'adressent plus particulièrement à Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Royaume du Maroc.

Monsieur le président de la 6^{ème} session de la Conférence Ministérielle,

Je voudrais vous féliciter pour votre élection ainsi que les autres membres du bureau et vous souhaiter pleins de succès dans votre lourde mission.

Mesdames et Messieurs les Ministres et chers collègues

Je voudrais également saisir cette occasion pour réaffirmer l'importance que la République du Congo attache à la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Riverains de l'Océan Atlantique. Le Congo a tout à gagner en intégrant pleinement la COMHAFAT eu égard aux faiblesses qu'accuse le secteur de la pêche depuis quelques années.

En effet, la République du Congo qui dispose d'une façade maritime de 170 Km de longueur est plus que jamais convaincue de l'importance de la COMHAFAT qui nous offre un cadre plus large pour compenser l'étroitesse de sa côte.

Notre volonté se traduit par la participation de mon pays à cette réunion et par détermination politique du gouvernement de la République du Congo de développer la pêche comme un secteur essentiel de diversification et de développement économique.

Les avancées auxquelles nos Etats aspirent ne peuvent être réalisées que grâce à des orientations stratégiques que nos Etats doivent prendre en terme de gestion durable de la ressource, de renforcement de la coopération halieutique, de développement de système durable de financement de la pêche, de la valorisation et de l'existence d'une main d'oeuvre qualifiée dans les filières de traitement, de conservation et de transformation industrielle du poisson et des produits de la pêche, de l'organisation d'un système de contrôle, l'inspection et l'assurance qualité du poisson.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Aujourd'hui, l'internationalisation de plus en plus poussée des marchés en général et des filières en particulier dans le secteur de la pêche, appelle de la part des professionnels des nouvelles stratégies d'adaptation et d'anticipation que le COMHAFAT peut mettre à leur disposition.

Cependant, pour faire, la COMHAFAT doit disposer d'une vision et d'un cadre stratégique qui concilient les intérêts vitaux de ses Etats membres avec l'exigence actuelle de développement durable, notamment, en assurant de concert avec les organisations sous-régionales, une coordination des mécanismes nationaux de suivi, du contrôle et de surveillance des pêches, afin de combattre de manière efficace la pêche illicite, non déclarée, non réglementée.

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

Mesdames et Messieurs les Ministres,

La COMHAFAT doit également s'impliquer davantage dans les domaines de la formation des ressources humaines, de la recherche halieutique, de la valorisation et de la promotion du commerce des produits de la pêche, en vue de la mise en oeuvre d'une politique cohérente en matière de gouvernance des pêches.

La délégation Congolaise, par ma voix, invite les pays donateurs et institutions internationales à appuyer les efforts de la COMHAFAT.

Mesdames et Messieurs,

Au moment où la situation mondiale des pêches reste caractérisée par une augmentation prodigieuse des captures entraînant la surexploitation du potentiel halieutique disponible ; les politiques de développement de nos pays respectifs se trouvent devant le dilemme de la satisfaction des besoins alimentaires d'une population en progression croissante et la préservation des ressources halieutiques. Face à cela, des actions doivent être menées pour le développement de l'aquaculture marine.

Aussi, les politiques de nos pays devraient-elles prendre en compte la nécessité de promouvoir une pêche durable, conformément au code de conduite pour une pêche responsable adopté en 1995 par la Conférence de la FAO.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

La coopération halieutique apparaît comme une nécessité impérieuse pour nos pays ; comme cela a été mentionné dans le rapport des experts.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous rassurer que la délégation congolaise s'engage à soutenir toutes les initiatives qui résulteront de cette session.

Aussi, avant de terminer je voudrais féliciter nos experts pour la qualité excellente de leur rapport, lequel a intégré les questions vitales de coopération en matière de formation, de recherche halieutique et de renforcement des relations entre les institutions sous-régionales, régionales et internationales d'une part et d'autre part annoncer que le processus de ratification est en cours dans notre pays.

Aussi, il ne reste plus qu'à dire :

- Vive le Royaume du Maroc
- Vive la Coopération Halieutique
- Vive la COMHAFAT

Je vous remercie.

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

STATEMENT BY HON MRS GLADYS ASMAH MINISTER FOR FISHERIES – GHANA

*Mr. Chairman
Ministers of fisheries
Your Excellences and representatives of Diplomatic Missions
Representatives of UN and Donor Agencies
Fisheries Experts
Distinguish ladies and Gentlemen*

Before I proceed with my statement, I must register my profound gratitude and appreciation to the executive Board of the Ministerial Conference on fisheries Cooperation Among African Countries Bordering the Atlantic Ocean (ATLAFCO). I wish to convey the fraternal greetings of the government and people of Ghana this Conference especially the various Fisheries Organizations and Groups in Ghana who have asked me to express their unflinching support to the ideals and objectives of ATLAFCO.

Mr. Chairman, I thank you more sincerely for giving me the opportunity to make a statement at this august Conference and in doing so, I will want to lay bare what is happening in the entire Ghanaian fishing industry. Such a profile will give you the opportunity to appreciate the challenge we face as a country and the direction in which we are moving.

Mr Chairman, the fisheries industry supports the livelihoods of over 500,000 people in Ghana, Together with their dependants it account for about 10% of the population. In addition, the sector provides the nutritional needs of our people, fish accounts for 60% of the animal protein intake of our people with an annual per capita consumption of 27 kg the Industry is expected to contribute substantially to national economy but for some reasons it has registered a slow growth of only 3% per annum. It is in recognition to this latent potential that the Government of Ghana in January 2005 created the Ministry of Fisheries and accorded it a Cabinet status so that the new Ministry will give the needed development direction and revamp the fishing industry to reverse the slow growth rate trend that has persisted over the years.

One of the main challenges is to reduce the incidence of over-exploitation and therefore low catch resulting in poor returns to our fishers. There is as result poverty in the fishing communities, giving rise to illiteracy and poor living standard. We also have to contend with old vessels and old-fashioned dugout canoes, which cannot be built without destroying the wood in our forest. As a frantically working on a fisheries policy document which it is hoped will help Ghana turn around the fortunes of the fishing industry, to stimulate private sector investments, to create employment with the a view to reduce drastically poverty in my country. But above all to contribute substantially to internally generated national revenue.

My Government recognizes that the problems of depleting fishery stocks, degradation of coastal environment and loss of coastal habitats are trans-boundary in character. It is in the light of this belief that Ghana is participating in the GEF / UNEP / UNIDO Guinea Current Large Marine Ecosystem project which is a regional project. I hope that the project will ensure reduction in coastal degradation and pollution of our waters by the end of the project.

The current fish production of 400,000 mt per annum falls short of the country's requirement of about 720,000 mt. To make up for the short fall the Ministry of fisheries allowed the importation of fish amounting to US\$200 million during last year. To cut down on fish imports the Ministry of Fisheries is determined to develop aquaculture to supplement fish production from traditional sources and reduce importation of fish. As a way of moving aquaculture forwards, the Ministry of Fisheries is working on Framework Document for aquaculture Development in Ghana. This I believe will serve as a blue print for aquaculture development in Ghana. Fellow delegates, I am aware of the rich experience and giant steps taken by some of the countries represented here in the field of aquaculture and it is my desire to tap on your experiences to move aquaculture forward in my country.

Mr. Chairman, I believe that any Fisheries law and Regulations without the backing of an efficient that effective Monitoring, Control and surveillance (MCS) system is mere words printed on the statute books. Our MCS Division in its infancy stage and so we hope to learn from others. As a way of strengthening our MCS, Mr, Chairman, the Ministry since the latter part of last year has been implementing a Vessel Monitoring System (VMS). Currently, control stations have been established at strategic locations and transponders are being installed on the industrial fleets in phases. The problem of illegal, Unreported and Unregulated (IUU) fishing is also with us in Ghana. I believe that the VMS would combat and reduce this menace in our waters. It is also my conviction that the programme would reduce the incidence of industrial vessels operating in unauthorized areas resulting in destruction of fishing gear of artisanal fleets and conflicts between the two operatives. It is my desire, Fellow Delegates, to see us Collaborating on issues of IUU to wipe out the bad must from the fisheries sector in the region.

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

Mr. Chairman, Fellow Delegates, Distinguish Ladies and Gentlemen, we realize that export of fish and fishery products can provide substantial foreign exchange earnings for many of our countries. Ghana earned about US\$ 98 million from export and fishery products in 2003 and this accounted for about 50% of our total foreign exchange earnings from the non-traditional sector. Most of our countries export the raw fish and unfortunately our markets are in Europe, Asia and America where we face stiff opposition from all manner of things including standards. There is little fish in order to be competitive on the international market because we cannot continue to supply cheap raw fish to the advanced economies to the detriment of ours. I am posing a challenge to ATLAFCO to tackle the problems associated with fish export to make our countries competitive on the international and also promote trade our countries.

We are in a region where most of us do not have research vessels to undertake research cruises to update our knowledge on the status of our fishery resources but seriously speaking information obtained from research is a vital input for formulation of fishery management plans for sustainable exploitation of the fishery resources. Few of us have their own research vessels but will agree with me that it is very expensive running these vessels. Collaborating in undertaking cooperative research cruises could be one of the many possible answers and I again challenge ATLAFCO to ensure that this option is pursued to its logical conclusion.

It is my fervent and expectation that we have fruitful deliberations that will see us taking decisions that will inure to the mutual benefit of our countries.

Mr. Chairman, fellow delegates, Distinguish Ladies and Gentlemen, I thank you for your attention and May God Bless us all.

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

DECLARATION DE S.E.M. IBRAHIMA SORY TOURE MINISTRE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE REPUBLIQUE DE GUINEE

Monsieur le président de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique;
Monsieur le Ministre des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc;
Messieurs les membres du Gouvernement de sa Majesté du Roi du Maroc;
Messieurs les Ministres chargés des pêches des Etats membres de la COMHAFAT;
Mesdames, Messieurs les représentants du corps diplomatiques et des institutions Internationales;
Monsieur le Secrétaire Permanent;
Distingués invités,

C'est un réel plaisir pour moi de prendre la parole au nom du peuple et du Gouvernement Guinéen à l'occasion de la 6^{ème} Session ordinaire de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Atlantique.

Je commencerai par m'acquitter d'un devoir, celui de transmettre à Sa Majesté le Roi Mohammed VI le message d'amitié et de solidarité du peuple de Guinée et de son Président, son Excellence le Général Lansana CONTE.

Je voudrais également, saisir cette opportunité pour adresser mes vifs remerciements au Gouvernement et au peuple marocain pour l'accueil fraternel dont ma délégation a été l'objet depuis notre arrivée dans ce beau pays.

Mesdames et Messieurs,

La forte représentation à cette rencontre des Etats membres de la Conférence et celle de nos partenaires au développement témoigne du grand intérêt qu'ils ont toujours manifesté vis-à-vis de la COMHAFAT depuis sa création en 1991.

Que tous soient remerciés pour cette constance et cette fidélité aux objectifs de notre organisation.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Distingués Invités,

Quatre années se sont écoulées depuis la dernière session de notre organisation. Cette trêve ne doit pas nous faire oublier que la relance de notre programme stratégique doit se focaliser de plus en plus sur les points qui continuent d'avoir de l'importance et nous interpellent à affronter les défis du millénaire, notamment :

- le développement de la formation maritime dans les pays membres de la COMHAFAT;
- la stratégie de développement de la recherche;
- le développement de la pêche artisanale ;
- le développement de l'Aquaculture;
- la promotion du commerce des produits de pêche et ses dérivés;
- la mise en oeuvre des mécanismes de la pêche responsable, notamment :
 - * la lutte contre la pêche illicite;
 - * l'institution d'un système de contrôle et de surveillance efficace;
 - * la sécurité en mer.

Mesdames et Messieurs,

Les autorités guinéennes sont convaincues que la recherche de solutions aux différents problèmes qui entravent l'essor et la rentabilité de nos différentes pêcheries passe nécessairement par la mise en commun de nos ressources humaines et financières.

De même que nous partageons les ressources de l'Océan Atlantique, nous devons avoir une forte solidarité pour aborder efficacement les problèmes liés à une gestion durable de ces ressources.

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

De ce point de vue, la COMHAFAT est un instrument irremplaçable.

En dépit d'une conjoncture internationale de plus en plus difficile pour nos pays, mon Gouvernement ne ménagera aucun effort pour la mise en oeuvre des projets spécifiques régionaux relatifs à la recherche scientifique à la formation et à l'adoption d'une vision partagée de nos pays, dans le cadre de l'exploitation rationnelle de nos ressources halieutiques.

Aussi, notre solidarité ne doit jamais manquer aux Etats Africains sans littoral et pour lesquels notre organisation a pris des engagements vertueux.

Tel est le message, Monsieur le Président que mon pays a bien voulu apporter à cette 6^{ème} Session de la COMHAFAT.

Vive la Coopération halieutique,

Vive le Royaume du Maroc.

Je vous remercie.

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

DECLARATION DE S.E.MME HELENA NOSOLINI EMBALO MINISTRE DES PECHEES - GUINEE BISSAU

*Monsieur le président de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique Entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique,
Mesdames et Messieurs les Ministres des Pêches,
Monsieur le Secrétaire Permanent, mesdames et Messieurs Ambassadeurs et représentants des organisations internationales,
Distingués délégués et observateurs,
Mesdames et Messieurs,*

C'est pour moi une grande satisfaction de prendre la parole dans cette auguste assemblée, pour transmettre au nom des Hautes Autorités Bissau Guinéennes et en mon nom propre, nos très respectueuses et fraternelles salutations à sa Majesté le Roi Mohammed VI, au Gouvernement Marocain et au peuple tout entier.

Je saisis également cette occasion pour leur exprimer nos vifs remerciements pour la chaleureuse réception et hospitalité réservées à ma délégation et à moi-même à Rabat.

Permettez-moi aussi d'adresser au Président sortant, toutes mes félicitations pour la qualité du travail accompli durant son mandat, et au Président élu mes vœux de pleins succès.

Je voudrais associer à ces félicitations, le Secrétariat Permanent pour la parfaite organisation de la présente et la réussite de toute les missions accomplies durant l'exercice écoulé, Enfin, mes remerciements vont à l'endroit de tous les experts pour la qualité et la pertinence des travaux réalisés.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Notre participation à cet événement témoigne de l'intérêt et de la volonté politique que le gouvernement Bissau Guinéen accorde à cette Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Riverains de l'Océan Atlantique.

En effet, la Guinée-Bissau occupant une part importante de la façade atlantique du continent africain, avec des caractéristiques naturelles et socio-économiques indissociables de l'ensemble de la sous région et de la région, ne peut trouver de façon isolée de solutions aux problèmes actuels de développement du secteur des pêches.

Aussi, ne saurait-il pas inutile de souligner tout notre engagement envers la Conférence, compte tenu de l'importance que revêt ce secteur pour l'épanouissement de nos pays respectifs.

Mesdames, Messieurs

Au moment où la situation mondiale des pêches reste caractérisée par une augmentation considérable des captures, entraînant une surexploitation des ressources halieutiques disponibles, les politiques de développement de nos pays respectifs se trouvent devant le dilemme de la satisfaction des besoins alimentaires de plus croissants des populations et la préservations des ressources halieutiques.

Pour résoudre cette problématique, la Guinée-Bissau continue à déployer des efforts pour aplanir des difficultés liées à des contraintes qui affectent le fonctionnement du secteur des pêches et limitent sa contribution au développement socio-économique.

Dans ce contexte, le Gouvernement a adopté dans son programme, un ensemble de mesures de restructuration du secteur, dont notamment la gestion durable des ressources halieutiques basées sur les principes du code de conduite de la pêche responsable et le respect des écosystèmes et de la biodiversité, la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée, la création d'infrastructures d'appui en terre aux activités de pêche, l'amélioration de l'environnement des affaires pour le secteur privé et, la valorisation des produits de la pêche à travers la création de conditions pour l'exportation de ces produits.

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

Malgré la volonté politique qui nous anime force est de constater, que nous traversons des moments difficiles. Ceci étant, la matérialisation des reformes structurelles, projets et actions ne sera possible qu'avec le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale de tous nos partenaires et au développement de la solidarité entre nos pays.

A cet égard, la COMHAFAT constitue, à n'en point douter, un forum privilégié de coopération et de concertation permettant la concrétisation de ces projets.

En ce sens, il serait donc opportun d'exprimer au nom du gouvernement Bissau Guinéen, notre engagement envers cette Conférence et de remercier vivement le Royaume du Maroc pour son soutien inconditionnel à la cause de notre organisation, ainsi que tous les partenaires qui nous ont apporté leurs appuis.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je voudrais pour terminer, réaffirmer notre engagement et manifester la disponibilité du Gouvernement de la Guinée Bissau à oeuvre dans le sens du renforcement et de la réussite de la Coopération Halieutique entre les états Africains Riverains de l'Océan Atlantique et, souhaiter plein succès au Président et membres élus pour la session.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

DECLARATION DE S.E.M. DJIBO LEÏLY KA MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE MARITIME - SENEGAL

*Monsieur le Président en exercice de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique,
Mesdames, Messieurs, les Ministres, Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs les représentants d'organismes de coopération bilatérale et multilatérale,
Monsieur le Secrétaire Permanent,
Mesdames, Messieurs les Experts,
Mesdames, Messieurs,
Honorable invités,*

Je voudrais tout d'abord me réjouir de la tenue de la sixième session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Riverains de l'Océan Atlantique.

Ma joie est d'autant plus grande que cette importante rencontre se déroule au Royaume chérifien où nous sommes toujours chez nous.

Voilà un peu plus de quinze ans, les pays africains riverains de l'Océan Atlantique ont pris conscience qu'il n'y a d'avenir que dans la mise en commun de leurs ressources, de leurs expériences et expertises respectives ; ceci dans la perspective d'un développement durable et d'un aménagement soutenu de nos pêcheries. En conséquence, ils prenaient leur destin en main en créant la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique.

Depuis, beaucoup de progrès ont été accomplis et les résultats obtenus par la COMHAFAT, malgré les nombreux obstacles dressés sur son chemin, sont largement satisfaisants.

Mesdames, Messieurs,

Si notre organisation a fait des pas importants depuis 1989, force est de constater que de grands efforts restent encore à faire.

En effet, après la phase de confirmation et de consolidation qu'elle a traversée durant sa première décennie d'existence, elle a mis au point un vaste programme de coopération à la dimension de ses ambitions.

Ainsi, à la sortie de la 5^{ème} session de la Conférence ministérielle tenue à Libreville au Gabon, en octobre 2001, un large éventail de programmes et de projets a été mis en exergue et approuvé.

Certes les programmes et projets constituent le condensé des grands défis pour notre région ouest africaine. Toutefois, il est aisé de constater que les réalisations n'ont pas été à la hauteur de nos attentes.

C'est pourquoi, il me semble légitime de procéder à un diagnostic sans complaisance de la situation dans laquelle se trouve actuellement la COMHAFAT.

A notre avis, il est nécessaire et même urgent de faire un examen approfondi de la pertinence des programmes, et surtout, de leurs relations avec ceux mis en oeuvre par d'autres organisations à vocation sous régionale, comme le Comité Régional des Pêches (COREP) dans le Golfe de Guinée et la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP), en Afrique de l'ouest qui regroupe le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et le Sierra Leone,

Je voudrais rappeler très rapidement les missions actuelles de la commission Sous Régionale des Pêches dont le Sénégal assure présentement la présidence en exercice de la conférence des Ministres.

Ces missions concernant l'aménagement de nos pêcheries, l'harmonisation des nos législations respectives, la surveillance de notre espace maritime et la coopération en matière de recherche océanographique, par la mise en commun de nos moyens matériels, humains et l'échange d'informations scientifiques et techniques.

Mesdames, Messieurs,

J'ai à dessein rappelé ces missions pour m'interroger sur la pertinence pour la COMHAFAT d'intégrer la dimension politique dans ses options et méthodes d'actions ?

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

Ne devrait-elle pas être un cadre de coopération et d'orientation globale des activités en matière de pêche et se servir des organisations sous régionales existants ou à créer comme structures relais pour la réalisation de ses programmes ?

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Voilà me semble-t-il, quelques questions parmi tant d'autres, sur lesquelles il me paraît important de réfléchir et auxquelles il faut d'urgence apporter des solutions.

Dans l'optique d'une telle démarche, nous pensons très humblement qu'il est très pertinent de procéder à une évaluation des acquis de la COMHAFAT, afin de revisiter ses objectifs, sans pour autant remettre en question sa vocation.

Dans cette perspective, et sans préjuger des résultats d'une telle évaluation, nous estimons que les questions d'aménagement de nos pêcheries devraient être beaucoup plus une préoccupation des organisations sous régionales ; quant aux questions d'orientation globale, elle seraient, de manière spécifique, au cœur des enjeux propres à la COMHAFAT.

Mesdames, Messieurs,

Je ne voudrais pas terminer mes propos sans rappeler l'importance que mon pays accorde au renforcement de la coopération régionale et sous-régionale en matière des pêches. Un volet significatif de notre politique des pêches concerne en effet la coopération dynamique sous régionale et régionale pour une meilleure protection de nos ressources, pour leur gestion durable.

C'est vous dire que le Sénégal ne ménagera, ni ses moyens, ni son expertise, pour contribuer à la réalisation de nos programmes, sur une base concertée et rationnelle, dans le cadre de la COMHAFAT, symbole d'une solidarité agissante entre nos Etats respectifs .

Je suis sûr que la réalisation de nos programmes sera effective avec l'assistance de nos partenaires au développement dont je salue la présence parmi nous.

Au demeurant, je me félicite de l'appui constant et toujours opportun de tous nos partenaires au premier rang desquels il faut citer la France, le Japon, la FAO, la Norvège, l'ONUDI, l'Espagne.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais enfin souligner toute l'amitié et la fraternité que mon pays, le Sénégal, voue à l'endroit des hautes autorités du Royaume Chérifien et du peuple marocain, à qui je transmets les salutations fraternelles du Gouvernement et du Peuple sénégalais.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES

INTERVENTION DU REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Excellence Monsieur Le Président,

Je n'ai pas de déclaration à faire; je ne suis pas le Ministre,

Votre Collègue de la République Démocratique du Congo avait reçu l'invitation qui lui avait été adressée par Son Excellence Monsieur le Président en exercice de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique,

Il s'était préparé en conséquence pour venir à Rabat, mais à la dernière minute, la Hiérarchie lui a confié des tâches dont il est en train de s'occuper en ce moment même,

Cependant, Excellence Mesdames et Messieurs les Ministres, Votre Collègue m'a demandé de vous transmettre ses salutations fraternelles et de vous dire qu'il est de cœur avec vous tout au long de ces assises,

Je vous remercie

DECLARATIONS DES OBSERVATEURS

DECLARATION DE LA DELEGATION JAPONAISE

Présentée par Monsieur NAKAMAE Akira, Directeur Général Adjoint, Agence des Pêches
du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches, Gouvernement du Japon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres chargés de la Pêche et des Délégués des Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique,

Je suis M. NAKAMAE, Directeur Général Adjoint de l'Agence des Pêches du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches du Gouvernement du Japon. C'est pour moi un très grand honneur de prendre la parole devant cette assemblée au nom de la Délégation Japonaise.

1. Introduction

Les ressources halieutiques sont renouvelables et donc exploitables d'une manière durable ; si seulement nous savons les utiliser avec sagesse, ces ressources importantes pourront contribuer à l'offre des produits alimentaires, assurer la création d'emploi et stimuler le développement de la culture alimentaire.

Pour la mise en oeuvre de ce principe de l'Utilisation Durable, les pays membres de la COMHAFAT se sont efforcés considérablement pour obtenir des résultats positifs ; le Japon s'en félicite beaucoup, car le Japon a décidé de marcher avec les pays africains pour la promotion de principe.

Cependant, dans la communauté internationale d'aujourd'hui, il est vrai que de nombreux obstacles se dressent devant nous qui avons l'intention. Nous avons besoin de conjuguer nos efforts pour atteindre notre objectif commun.

2. Problème de la protection excessive de l'environnement

Voici un autre problème important qui contrarie l'utilisation durable des ressources halieutiques : la protection excessive de l'environnement dont le symbole est la baleine.

Il va sans dire que le CBI (Commission Baleinière Internationale), d'aujourd'hui rejette, sans aucun fondement scientifique, toute tentative de l'utilisation durable des stocks abondants de certaines espèces de baleines. La situation actuelle est si inquiétante que nous ne pouvons plus laisser inaperçues les influences des baleines sur l'écosystème océanique ainsi que sur les ressources halieutiques. En vue de la mise en oeuvre de l'utilisation durable, c'est un devoir pour nous de nous efforcer de remettre la CBI sur une voie normale.

(1) Résultats de la dernière réunion de la CBI

Il est à souligner qu'au cours de la 57^{ème} réunion annuelle de la CBI qui s'est tenue le mois dernier à Ulsan, Corée du Sud, les pays membres de l'Afrique de l'Ouest ont soutenu le principe de l'utilisation Durable des Ressources Marines Vivantes et nous apprécions hautement que le Japon a pu collaborer avec ses pays membres africains pour faire face à tous les problèmes de la CBI.

(2) Augmentation du nombre des pays adhérents

Nous nous félicitons que depuis la réunion de l'an dernier, 4 pays africains (Mali, Cameroun, Togo, Gambie) ont adhéré à la CBI pour défendre le principe de l'utilisation Durable. En conséquence, au sein de la CBI cette année, nous avons de nouveau constaté une rivalité à peu près égale en nombre de votes entre les pays soutenant l'utilisation durable des cétacés et ceux qui s'y opposent nous pouvons donc résumer la CBI de cette année en ces termes : c'était une réunion qui a marqué un changement historique à ce sens qu'il ne reste qu'un pas pour obtenir une simple majorité.

(3) Répercussion des problèmes baleiniers

Le principe de l'Utilisation Durable ne s'applique pas qu'aux baleines, le problème de la prédation des poissons-proies par les baleines se trouve encore accentué à cause de l'augmentation excessive de population de certaines espèces de cétacés. Ce problème pourrait se répercuter à toutes formes d'utilisation de toutes des ressources biologiques y compris les ressources terrestres vivantes.

De là, je voudrais attirer votre attention sur la nécessité d'examiner les possibilités pour votre pays d'adhérer à la CBI, si vous n'en êtes pas encore membre, et d'étudier ensemble ces problèmes et de lutter avec nous afin de soutenir le Principe de l'Utilisation Durable des Ressources Marines Vivantes y compris les cétacés.

DECLARATIONS DES OBSERVATEURS

3. Négociations au sein de l'OMC sur les produits halieutiques

Afin de développer l'utilisation durable des ressources halieutiques, il convient de créer un cadre approprié du commerce international des produits de Pêches. Toutefois, il y a lieu de craindre que les débats actuels au sein de l'OMC ne tiennent pas compte de la réalité des Pêches et n'affectent négativement la gestion internationale des ressources halieutiques, puisqu'on voit s'intensifier de plus en plus les discussions qui demandent l'abolition des droits de douane pour les produits de pêches ainsi que la suppression de toutes subventions en faveur de la pêche.

Quant aux subventions accordées au secteur de la pêche, nous sommes obligés de nous opposer à la proposition faite par la Nouvelle-Zélande et autres, qui consiste à fixer le principe de supprimer toutes les subventions de pêche, puisque, avec la suppression, nous risquons de perdre un de ces moyens efficaces qui favorisent le développement durable du secteur de la pêche.

Avant de terminer mon intervention, permettez-moi de vous demander, à vous qui représentez les autorités responsables du secteur de la pêche de votre pays, de prendre activement part aux discussions sur ces questions au sein de l'OMC.

4. Conclusion

Le Japon a l'intention de participer à toutes les conférences internationales liées à la pêche telles que la CBI et la CITES, en se basant toujours sur le Principe de l'Utilisation Durable; la position fondamentale de notre pays est de favoriser la promotion de ce principe dans les pays africains à travers les projets de coopération en matière de pêches qui favorisent le développement du secteur de la pêche dans chaque pays et de continuer de coopérer avec notre pays.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

DECLARATIONS DES OBSERVATEURS

DECLARATION DE LA FAO

Présentée par Dr. Ndiaga GUEYE, Chef de service des Institutions Internationales
et de Liaison Département des Pêches Rome, Italie

*Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,*

Je voudrais tout d'abord remercier la Conférence Ministérielle pour l'aimable invitation adressée à notre organisation à cette session. Je vous apporte les salutations de son Directeur Général ; Dr Jacques Diouf, ainsi que ses vœux de plein succès à vos travaux.
Permettez-moi aussi de remercier bien sincèrement les Autorités Marocaines pour l'accueil très chaleureux et l'hospitalité.

Monsieur le Président,

La FAO prend part à cette session avec le sentiment, je devrais dire la conviction, d'être un partenaire privilégié de votre conférence.

La région maritime de la COMHAFAT est connue pour être parmi les régions les plus productives, biologiquement parlant, du monde. Pour cette raison, la pêche et les activités connexes représentent une activité très importante au triple plan économique, social et culturel. Les statistiques contenues dans la dernière édition de la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture publiée par la FAO le démontrent amplement

Cependant, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres régions du monde cette région n'échappe pas à ce qu'il est convenu d'appeler la crise du secteur des pêches. En effet l'évolution de ces dernières années confirme les tendances de stagnation de la production et une situation de plus en plus inquiétante concernant les moyens d'existence des pêcheurs et la durabilité des prises commerciales et des écosystèmes aquatiques où elles sont prélevées.

Les causes sont multiples et je n'y reviendrais pas car Monsieur le Président en exercice sortant de votre organisation ainsi que le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches du Royaume y sont largement revenu dans leurs brillants discours de ce matin.

*Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai surtout noté dans lesdits discours, mais également dans la plupart des déclarations des Ministres et chefs de délégation, une idée force : celle relative à l'impérieuse nécessité de partager les vues et mettre en commun les moyens qui ne sont pas extensibles à souhait, pour mieux défendre vos intérêts.

Nous pensons, à la FAO, que c'est un des aspects positifs de la mondialisation des enjeux » que d'avoir aidé à la création d'organisations régionales de gestion des pêches et le renforcement des institutions en place. Il y a tout lieu de s'attendre à ce que les débats en cours au sein des différentes organisations intergouvernementales, débouchent sur les actions, qui auront également des conséquences positives pour l'ensemble de la communauté internationale.

Pour avoir été pendant longtemps un acteur référence et pour avoir suivi également les travaux des experts, je suis en mesure de vous dire que votre organisation est porteuse d'espoir. Je le dis avec d'autant plus de conviction qu'elle démontre, dans le choix et la mise en oeuvre de ses programmes et projets, la place centrale qu'elle accorde au renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Il s'y ajoute qu'au cours de la présente session vous avez décidé que vos actions futures vont mettre l'accent sur les questions d'actualités comme la vulgarisation du code de conduite pour une pêche responsable, la pêche illicite, Non déclarée et Non réglementée, la gestion des capacités, le commerce des produits, etc..

La FAO s'en réjouit. Elle est surtout heureuse de constater que dans les discours et au cours des débats de cette session, un rôle de premier plan lui a été reconnu dans le domaine des pêches. Les Etats membres ont souvent interpellé l'organisation pour des éclairages ou pour solliciter son appui. Dans ce cadre, la COMHAFAT peut être assurée que le soutien de l'organisation ne lui fera pas défaut.

Mesdames, Messieurs,

Avant de terminer, je voudrais adresser mes félicitations au bureau sortant pour l'excellent travail fourni ainsi que mes vœux de succès au nouveau bureau,
Encore une fois, je vous adresse les remerciements de la FAO

DECLARATIONS DES OBSERVATEURS

DECLARATION DE L'AFIEX

Présentée par M. HASSAN SENTISSI

Président de l'AFIEX

*Monsieur le Président de la COMHAFAT
Honorables Délégués
Mesdames, Messieurs,*

Je remercie la Conférence, en ma qualité de président de l'AFIEX, membre observateur de la COMHAFAT, de m'avoir donné à nouveau l'opportunité de prendre la parole.

Pour mémoire, lors de la rencontre de Dakar de janvier 2004, une résolution a été adoptée par la conférence des Ministres des Pêches, demandant je cite «la COMHAFAT doit assister l'AFIEX dans la collecte des informations auprès des Etats membres pour la réalisation de la phase formulation du projet de la création de la Bourse Electronique des Produits Halieutiques». Fin de citation !

J'ai fait ce rappel pour saisir l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour remercier le Secrétaire permanent de la COMHAFAT de son assistance dans la collecte des données statistiques auprès des Etats Membres.

Mes remerciements s'adressent également à INFOPECHE qui remplit pleinement sa mission de Conseiller Technique auprès de l'AFIEX.

Pour revenir au projet de la bourse, j'ai le plaisir de vous informer que l'AFIEX vient de compléter les études relatives à la phase « identification et formulation du projet » dans ce cadre l'AFIEX a réalisé un document appelé « Guide des Exportateurs » et un dossier de profil de la Pêche des pays membres de l'AFIEX et du SADEC. Le même document est en phase d'élaboration pour la zone CEDAO.

Par ailleurs, une projection résumant l'ensemble de ces travaux vous sera proposé ce vendredi 15. Dans les 6 mois à venir, notre mission consistera à démarrer la phase « Promotion de la bourse » auprès des groupes cibles que sont : les producteurs, les marchés consommateurs et les différents partenaires associés au projet.

C'est également l'occasion pour moi, de demander à la COMHAFAT un appui et une assistance dans le cadre du financement de la phase « Promotion » de la bourse dont les premières simulations techniques sont prévues en début 2006.

Je vous remercie de votre aimable attention.

CEREMONIE DE CLOTURE

DECLARATION DE LA 6^{ème} SESSION DE LA CONFERENCE

Nous Ministres, réunis à Rabat le 14 Juillet 2005, à l'occasion de la sixième Session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique ;

Gardant à l'esprit les principales dispositions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer de 1982, ainsi que celles des autres instruments internationaux tels que la Déclaration de 1992 dite de Rio sur l'Environnement et le Développement durable, et le Chapitre 17 de l'Agenda 21;

Rappelant les objectifs de la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies en 2000 sur le Développement et la Déclaration de 2002 de Johannesburg sur le Développement durable et le Plan d'action du Sommet Mondial sur le développement durable;

Réaffirmant notre engagement aux principes du Code de Conduite pour une Pêche Responsable de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) et aux différentes déclarations et résolutions qui ont été adoptées dans ce sens par la Conférence de la FAO, le Comité des Pêches de la FAO et les Réunions Ministérielles de 1999 et 2005;

Considérant la contribution du secteur de la pêche à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des moyens d'existence durables des communautés côtières;

Conscients de la demande sans cesse croissante des produits de la pêche en Afrique et du rôle que l'aquaculture pourraient jouer dans la satisfaction de cette demande;

Rappelant notre adhésion au Principe de l'Utilisation durable des ressources marines;

Réitérons notre engagement à poursuivre les efforts en vue de la mise en oeuvre du Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO et de tous les Plans d'Action Internationaux qui lui sont associés ;

Encourageons à cet effet les Etats membres à prendre les mesures appropriées pour élaborer et mettre en oeuvre, avec l'appui de la FAO, les Plans d'Action Nationaux conformément à la Déclaration de Rome du 11 mars 1999 sur le Code de Conduite pour une Pêche Responsable ;

Faisons nôtre la Déclaration de Rome du 12 mars 2005 sur la Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée et réitérons notre engagement à prendre des mesures appropriées pour améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches ainsi que pour maîtriser la capacité des flottilles de pêche dans la région ;

Nous nous engageons à apporter notre soutien à la FAO et aux autres organisations oeuvrant dans le secteur de la pêche pour une approche intégrée de la gestion et une utilisation durable des ressources halieutiques ;

Confirmons notre engagement à poursuivre les politiques et programmes d'action pertinents visant un renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles des acteurs de la pêche au moyen d'une formation et d'un encadrement de qualité;

Nous nous engageons à favoriser et à renforcer la coopération et l'échange d'expertise entre les Etats membres à travers l'appui technique et financier aux établissements de formation et aux activités du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA) ;

Nous nous engageons à oeuvrer à la promotion des marins pêcheurs en inscrivant dans l'ordre des priorités de nos programmes de renforcement de capacités, les aspects liés à la sécurité maritime et le sauvetage des vies humaines en mer ;

Notons avec satisfaction la mise en place du Réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutique et des Sciences de la Mer (RAFISMER), en tant que cadre approprié de coopération et de promotion de la recherche halieutique à l'échelle sous régionale et régionale ;

Invitons les Etats, les organismes internationaux et les donateurs potentiels à apporter leur appui à l'élaboration et à l'exécution des projets régionaux de recherche halieutique ;

CEREMONIE DE CLOTURE

Convenons de la nécessité de renforcer l'échange d'expériences entre les Etats membres pour l'amélioration de la valeur ajoutée des produits halieutiques, l'adaptation aux normes internationales et exigences évolutives des marchés ainsi que pour promouvoir la création de partenariats industriels et commerciaux entre les opérateurs de la région ;

Rappelons aux Etats membres l'importance des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce sur le Doha Round concernant l'accès aux marchés des produits non agricoles (NAMA), sur le contrôle des subventions à la pêche et l'élimination des taxes et tarifs douaniers ainsi que la nécessité de participer activement à la réunion ministérielle de Hongkong prévue en octobre 2005 ;

Invitons les Etats membres à inclure dans leurs délégations aux négociations de l'OMC, des experts hautement qualifiés du secteur des pêches ;

Encourageons les Organisations Intergouvernementales compétentes (COMHAFAT, CSRP et COREP) à prendre les initiatives nécessaires pour la promotion des actions sous-régionales qui aideraient à une meilleure compréhension des accords de partenariat ;

Convenons que ces accords de partenariat devraient être basés sur le principe de l'approche de précaution en vue d'une utilisation durable des ressources halieutiques mais tenant compte de l'exigence d'une plus grande contribution du secteur de la pêche au développement économique et social des Etats membres ;

Nous nous félicitons de l'appui des Etats et des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour la mise en oeuvre de programmes de la Conférence tout en sollicitant la poursuite et le renforcement de cette coopération ;

Invitons, les Etats signataires de la Convention régionale sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, à prendre les mesures urgentes afin de ratifier ou d'adhérer à la Convention ;

Nous nous engageons à renforcer la collaboration de la Conférence avec les organisations sous régionales, régionales et internationales oeuvrant dans les domaines de la pêche, de l'assurance qualité et du commerce des produits halieutiques ;

Confirmons la détermination de la Conférence à harmoniser les positions de ses Etats membres au sein des instances régionales et internationales oeuvrant dans le domaine halieutique afin de promouvoir les objectifs et idéaux de la Conférence.

Fait à Rabat le, 14 juillet 2005

CEREMONIE DE CLOTURE

MOTION SPECIALE DE REMERCIEMENTS A SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains
de l'Océan Atlantique,

S'étant réunie à Rabat à l'occasion de sa sixième session le 14 juillet 2005, à l'aimable invitation
du Gouvernement du Royaume du Maroc,

Très sensible à la courtoisie et à l'hospitalité dont le Gouvernement marocain a fait preuve à
l'égard des membres des délégations et des observateurs qui ont participé à la Conférence,

Prie Monsieur le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes
du Royaume du Maroc de transmettre à sa majesté le roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste,
les sentiments de profonde gratitude de tous les participants pour toutes les marques d'attention
qui leur ont été accordées pendant leur séjour au Maroc.

fait a rabat, le 14 juillet 2005
la Conference Ministerielle sur la Cooperation
Halieutique Entre les Etats Africains Riverains de
l'Océan Atlantique (COMHAFAT)

CEREMONIE DE CLOTURE

ALLOCUTION DE CLÔTURE

Prononcée par S.E.M. KOBENAN KOUASSI ADJOUMANI : Ministre de la Production Animale et des
Ressources Halieutiques Président en exercice de la COMHAFAT

*Monsieur MOHAND LAENSER, Ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes du Maroc,
Monsieur le Président sortant de la COMHAFAT,
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques,
Monsieur le Secrétaire Permanent de la COMHAFAT,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs.*

Vous me voyez particulièrement honoré de prendre la parole devant cette auguste assemblée d'hommes et de femmes de qualité que vous constituez, à l'occasion de cette sympathique cérémonie de clôture de la sixième Session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique.

En ma qualité de nouveau Président de la COMHAFAT, vous me permettez donc, au nom du Président de la République, Son Excellence Laurent Gbagbo, du Premier Ministre de Réconciliation Nationale, et en mon nom personnel, d'exprimer ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu Tout Puissant l'Assiste pour le soutien de son Gouvernement à notre organisation.

C'est donc le lieu de remercier particulièrement le Gouvernement marocain qui, sans l'avoir budgétisé auparavant, a accepté à nouveau de consentir d'énormes sacrifices pour organiser la session qui s'achève aujourd'hui. Le faisant, le Royaume du Maroc est parvenu à sortir notre organisation d'une situation quasi difficile, démontrant, une fois de plus, qu'il tient particulièrement à la survie de la COMHAFAT. D'ailleurs, à travers la prise en charge intégrale du Secrétariat Permanent, le Royaume chérifien a toujours assuré la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, de son indéfectible soutien. Pour cette raison, et pour bien d'autres, je voudrais vous prier de saluer, par acclamation, cet engagement résolu du Royaume du Maroc qui doit nous inspirer tous.

Mes remerciements s'adressent particulièrement à Monsieur Emile Doumba, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, des Pêches, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature, notre frère à tous qui, durant les quatre années d'exception passées à la tête de notre organisation, a su maintenir vivace le flambeau de la COMHAFAT; et le bilan dont nous avons eu connaissance à l'ouverture de notre réunion en est la preuve éloquente. Je voudrais donc, au nom de notre Conférence, vous prier, Monsieur le Ministre Alexandre Barro Chambrier, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, des Pêches, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature, de lui transmettre nos fraternelles salutations.

A tous mes autres collègues dont le soutien à toute épreuve ne nous a jamais fait défaut, la Côte d'Ivoire, par ma modeste voix, dit ce petit mot de cinq lettres : MERCI ! Aujourd'hui encore, vous avez manifesté cette marque d'amitié en portant mon pays à la tête de notre organisation commune. Mieux, la Conférence a décidé de nous octroyer l'organisation de la septième session de la Conférence Ministérielle.

Merci, pour tout! Ce terme si simple, mais si chargé de sincérité, je le destine également au Japon et à tous nos partenaires au développement pour le soutien qu'il ne cesse d'apporter à la COMHAFAT. Je pense en particulier à la FAO, l'ONUDI, INFOPECHE, la JICA du Japon et la Coopération marocaine, entre autres, pour leur appui constant aux activités scientifiques et de communication de notre Conférence. Leur présence massive témoigne de l'intérêt croissant qu'ils accordent au secteur de la pêche et à la gestion durable de nos ressources halieutiques.

Je ne voudrais pas clore ce chapitre sans avoir au préalable félicité et remercié nos experts pour la qualité du travail accompli.

CEREMONIE DE CLOTURE

*Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques,
Distingués Invités,*

C'est pour nous un privilège divin que de vivre sur les côtes marines. Dans cette position, nous avons assurément un droit incontestable d'exploitation et d'utilisation des ressources de la mer. Cependant, notre responsabilité est d'autant plus grande que cet usage ne se fait pas suivant un code de bonne conduite. En effet, et ce n'est un secret pour personne, les flottilles artisanales et industrielles de la région, ainsi que les flottilles étrangères exercent sur les ressources halieutiques des pays africains des pressions de toutes sortes, avec pour conséquences prévisibles un épuisement considérable des stocks, une dégradation des conditions de vie des populations côtières...

Au regard de ce constat, nous devons prendre conscience de notre responsabilité en faisant en sorte que les Etats riverains et les pays continentaux n'aient pas à regretter plus tard nos actes incontrôlés. C'est un pari majeur que seules la gestion rationnelle et l'utilisation durable de nos ressources halieutiques pourraient nous aider à gagner. En conséquence, nos Etats doivent veiller à l'application du Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) initié par la FAO en ce qu'il constitue un outil précieux de promotion des pratiques responsables en matière de pêche. Car, de toute évidence, en tant que source de protéines animales, les produits halieutiques revêtent une importance capitale. Leur fourniture sur les marchés devrait être garantie et pérennisée.

Pour ce faire, un certain nombre d'exigences essentielles sont à satisfaire, notamment la formation et le renforcement des capacités des opérateurs du secteur, la recherche halieutique, et surtout la surveillance des eaux. Dans cette perspective, nous devons demeurer unis pour défendre les intérêts de nos pays qui se sont mis trop souvent en retrait des grandes décisions qui gouvernent aux destinées de la nouvelle société globale qui s'impose à toutes les intelligences.

Tous ces axes de réflexion ont été abordés au cours de l'actuelle session. Des solutions idoines ont été proposées. Il en résulte que seules la communauté de visions et des stratégies au niveau de notre Conférence et la mise en commun des moyens peuvent nous permettre d'atteindre ces objectifs.

*Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques,
Distingués Invités,*

En plus de ces cadres institutionnel et techniques que nous nous devons d'explorer à bon escient, il nous faudra soutenir toutes les entreprises visant la création des richesses dans les divers domaines de la pêche. Dans ce sens, une part prépondérante devra être accordée aux femmes qui apparaissent, et de loin, majoritaires dans la commercialisation des produits de la pêche. A ce titre, les Ministères de tutelle ont un rôle important à jouer dans la professionnalisation des opérateurs du secteur des pêches, afin que ceux-ci puissent soumettre des projets pertinents et bancables auprès des structures de financement.

Au cours du mandat qui vient d'être confié à mon pays, nous nous emploierons, en collaboration avec le Secrétariat Permanent et l'ensemble des Etats membres, à mettre tout en oeuvre pour consolider les acquis et faire aboutir les résolutions et recommandations de la présente Conférence, tout en gardant à l'esprit l'exploration des nouveaux axes devant permettre la création de richesse de nos populations et contribuer ainsi à lutter contre le spectre de la pauvreté dans les communautés de pêche. Dans tous les cas, nous devons oeuvrer à traduire dans les actes les différents engagements incontournables contenus dans la déclaration de Rabat. J'en prends ici la ferme résolution, tout en sachant pouvoir compter sur la collaboration sincère de tous les Etats membres.

*Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques,
Distingués Invités,*

Au moment de nous séparer, il me plaît particulièrement de traduire toute la gratitude du Gouvernement et du peuple ivoiriens pour l'élan de solidarité exceptionnelle dont ils sont l'objet, en cette période difficile.

Je ne saurais terminer mon propos sans réitérer mes remerciements à Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu Tout Puissant le Garde au peuple frère et au Gouvernement du Royaume du Maroc ainsi qu'à nos partenaires pour l'appui indispensable et précieux qu'ils ne cessent d'apporter à notre Conférence.

C'est sur cette note de reconnaissance, et tout en souhaitant un bon retour chez elles à chacune des délégations, que je déclare clos les travaux de la sixième session de la COMHAFAT.

Vive la coopération régionale en matière de pêche !

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

ANNEXES

LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENTS DE TRAVAIL

CONF.6/1	: Ordre du jour
CONF.6/2	: Ordre du jour annoté
CONF.6/3	: Programme de travail
CONF.6/ R.E.6/4	: Rapport de la réunion des Experts

DOCUMENTS D'INFORMATION

CONF. 6/INF.1	: Liste des documents,
CONF. 6/INF.2	: Liste des participants,
CONF. 6/INF.3	: Projet régional de coopération tripartie Maroc - Japon-Autres Pays membres de la COMHAFAT en matière de technologie des industries des pêches maritimes,
CONF. 6/INF.4	: Projet de plan d'action du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA),
CONF. 6/INF.5	: Projet des statuts du Réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutique et des Sciences de la Mer (RAFISMER),
CONF. 6/INF.6	: Projet de coopération tripartie Maroc - Japon - Autres pays membres de la COMHAFAT en matière de la promotion pêche artisanale,

DOCUMENTS DE REFERENCE

CONF.5/01/RAP	: Rapport de la 5 ^{ème} session de la COMHAFAT (Libreville – Gabon, octobre 2001)
CONF.6/B.5/RAP-F	: Rapport final de la 5 ^{ème} réunion du Bureau de la COMHAFAT (Dakar, Sénégal 19 – 22 Janvier 2004)
CONF.6/1995/A-F	: Cadre juridique de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
CONF.6/Refma/03/RAP	: Rapport de la 6 ^{ème} réunion du Bureau du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA)
CONF.6/Rafismer/04/RAP	: Rapports des réunions du Bureau du Réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutique et des Sciences de la Mer (RAFISMER)
CONF.6/Rafismer/05/Rép	: Répertoire des Centres et Instituts de Recherche Halieutique et des sciences de la mer
CONF.6/05/Doc.1	: Manuel de vulgarisation des Crustacés et Céphalopodes de la côte ouest africaine

DOCUMENTS DISPONIBLES

- Déclaration sur la Gouvernance en haute mer et l'Accord des Nations Unies sur les Pêches
- Déclaration sur les Pêches Illicites, non déclarée et non réglementées
- Poster des Crustacés et Céphalopodes de la côte ouest africaine
- Bulletin d'Information

ALLOCATION DE BIENVENUE DE LA REUNION DES EXPERTS

Prononcée par **M. MOHAMMED TARMIDI**
SECRETAIRE GENERAL
DEPARTEMENT DES PECHEs MARITIMES
MINISTERE DE L'AGRICULTURE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEs MARITIMES
DU ROYAUME DU MAROC

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Délégués,
Messieurs les Experts,*

C'est avec un réel plaisir, que je voudrais souhaiter à nos illustres invités la bienvenue et un agréable et fructueux séjour au Maroc, particulièrement à Rabat, capitale du Royaume, mais également cité à forte attache atlantique, qui a le privilège grâce à votre choix, d'abriter cette session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique.

Le Maroc, qui cultive sa fierté d'appartenir à la grande famille africaine dans toute sa dimension humaine, culturelle et civilisationnelle, apprécie à juste valeur, cette louable initiative et cette marque de confiance, et ne ménagera aucun effort pour garantir, aux plans logistique et organisationnel, le succès des travaux de cette session afin qu'elle aboutisse à des résultats satisfaisants pour tous.

Je suis convaincu que chacun de nous est profondément mu par le désir de participer à la réalisation des nobles objectifs que notre Conférence s'est assignés et qui auront des retombées bénéfiques sur l'ensemble des pays du continent africain, en ce début du XXI^{ème} siècle qui sera sans nul doute marqué par le renforcement de la dimension halieutique de la mer, en tant que source de vie et de prospérité.

Je souhaite que cette rencontre soit l'occasion de mener des débats riches et générateurs de synergies à même d'améliorer la contribution du secteur des pêches maritimes à la sécurité alimentaire, à la création de richesses, à l'accès à l'emploi, et à relever le défi du développement durable, dans le cadre de la nouvelle vision de gouvernance halieutique.

Je saisis également cette occasion pour rendre un hommage particulier à la Présidence du Gabon, pays pour lequel nous avons tant de considération et de respect pour les efforts fournis afin de coordonner les actions permettant à notre Conférence d'aller de l'avant dans la voie de la consolidation et du renforcement des liens de coopération et de partenariat entre les pays membres de cette organisation.

Nos remerciements vont également aux membres du bureau et du Secrétariat Permanent de la Conférence pour le soutien apporté dans l'organisation de cette rencontre.

Je souhaite plein succès à vos travaux et vous remercie de votre aimable attention.

DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE LA REUNION DES EXPERTS

Prononcée par **M. LOUIS GABRIEL PAMBO**
DIRECTEUR GENERAL DE LA PECHE ET L'AQUACULTURE
MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DES EAUX, DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT CHARGE
DE LA PROTECTION DE LA NATURE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

*Monsieur le Secrétaire Général, représentant Monsieur le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes,
Excellence, Mesdames, Messieurs les Représentants des corps diplomatiques et consulaires,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Etats membres,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions internationales et des Bailleurs de fonds,
Monsieur le Secrétaire Permanent de la COMHAFAT,
Mesdames et Messieurs,*

Je voudrais tout d'abord m'acquitter de l'agréable devoir de vous souhaiter au nom du Président en exercice de la COMHAFAT, Son Excellence Monsieur Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement Chargé de la Protection de la Nature, de la République Gabonaise, la plus cordiale des bienvenues à tous ceux qui ont bien voulu faire le déplacement à Rabat pour prendre part à la 6^{ème} Session de la COMHAFAT.

Permettez-moi aussi d'exprimer, au nom du Président de la COMHAFAT et de l'ensemble des pays membres, toute notre reconnaissance à son Auguste Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu l'Assiste, et au Gouvernement du Royaume du Maroc qui ont bien voulu accueillir dans ce beau pays, la 6^{ème} Session de notre Conférence et pour toutes les facilités offertes pour le bon déroulement de nos travaux.

La participation effective de tous les pays membres et surtout de nos partenaires au développement à ces assises, témoigne de la volonté politique exprimée par nos Chefs d'Etat respectifs à mettre en oeuvre le Code de Conduite pour une Pêche Responsable et le Plan d'Action International visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, et ceci pour assurer une lutte efficace contre la pauvreté et la sécurité alimentaire aux générations présentes et futures.

Mesdames, Messieurs,

En créant la conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique en 1989, ici à Rabat, les plus hautes autorités politiques de nos pays ont voulu traduire leur volonté à nous inciter à unir nos efforts pour garantir, prioritairement une exploitation rationnelle et équilibrée de nos ressources halieutiques et partant, le développement de nos actions.

Ainsi, tous les pays membres doivent s'associer aux différentes initiatives menées dans le cadre de notre conférence, principalement dans les domaines de la conservation, de la gestion durable de nos ressources halieutiques et de la formation des ressources humaines.

De même, notre organisation doit assurer la promotion d'une coopération dynamique avec l'ensemble des organisations internationales et régionales touchant le secteur de la pêche, telles que la FAO, l'ICCAT, et avec d'autres partenaires.

*Monsieur le Secrétaire Général représentant Monsieur le Ministre,
Mesdames Messieurs,*

Il est heureux de savoir, qu'au moment où le monde entier se préoccupe de la recherche des solutions à la crise économique et financière actuelle, la coopération régionale revêt aujourd'hui plus que par le passé, une importance capitale pour nos pays. Elle nous offre, à cet égard l'opportunité de porter à travers notre conférence, un regard analytique et prospectif sur les problématiques de gestion de nos ressources halieutiques, lesquelles ressources qui sont vitales pour nos économies.

J'ai la conviction que nos travaux, au regard du panel d'experts de haut niveau ici présents, apporteront des solutions idoines à toutes les problématiques qui se posent à la filière pêche de notre région et que nous soumettrons à la haute appréciation de nos Ministres.

Pour clore mon propos, je voudrais, au nom du Président de la COMHAFAT, déclarer ouverts les travaux préparatoires de la 6^{ème} session de la conférence des ministres et souhaiter plein succès à nos assises.

Vive la coopération régionale.

Je vous remercie de votre aimable attention.

RAPPORT DE LA 5^{ème} REUNION DU BUREAU

DAKAR - SENEGAL, 19 - 22 JANVIER 2004

La cinquième réunion du Bureau de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, s'est tenue à Dakar du 19 au 22 janvier 2004 à l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Sénégal.

La réunion des Ministres s'est tenue les 21 et 22 janvier 2004.

Les Ministres des Etats membres suivants ont participé à la réunion : Angola, Côte d'Ivoire, Gabon, Maroc et Sénégal.

La France, le Japon, les Organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que les Institutions suivantes, ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs :

- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)
- Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT)
- Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP)
- Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
- Fondation pour la Coopération Internationale en matière de Pêche du Japon (OFCF)
- Association Africaine des Exportateurs et des Importateurs des produits Halieutiques (AFIEX)

I - OUVERTURE DE LA REUNION

La Séance d'ouverture solennelle a été présidée par S.E.M. François ENGONGAH OWONO, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature, du Gabon.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Papa DIOUF, Ministre de la Pêche du Sénégal a souligné la nécessité d'une plus grande solidarité africaine et la mise en commun des capacités actuelles et futures, pour assurer une gestion optimale du patrimoine halieutique de la COMHAFAT.

Dans son discours d'ouverture, M. François ENGONGAH OWONO, a mis en exergue les nombreux projets de la COMHAFAT qui ont bénéficié du soutien des partenaires au développement. Il a également mentionné les projets en étude en soulignant que ce foisonnement d'initiatives n'est que le reflet de la vitalité de la Conférence, mais également la confiance des partenaires.

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la Réunion
- Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Rapport d'activités de la Conférence sur le suivi des recommandations de la 5^{ème} session
- Examen du Rapport de la réunion des Experts
- Déclarations des Chefs de Délévation
- Dates et lieu de la 6^{ème} session de la COMHAFAT
- Autres questions
- Adoption du rapport de la réunion
- Clôture de la réunion

III - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CONFERENCE SUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA 5^{ème} SESSION

Le Secrétaire Permanent de la Conférence a présenté au Bureau un rapport dans lequel il a rendu compte des différentes actions menées dans le cadre du suivi des décisions et recommandations de la 5^{ème} session de la Conférence Ministérielle. Le rapport présenté a fourni des informations détaillées sur l'état d'avancement de leur mise en oeuvre.

Le Secrétaire Permanent a également abordé dans son rapport les relations de coopération établies ou envisagées avec les organisations et les institutions régionales ou internationales.

Le Bureau s'est réjoui des progrès accomplis et a exprimé ses chaleureuses félicitations au Secrétaire Permanent pour le travail accompli.

IV - DECLARATIONS DES CHEFS DE DELEGATIONS

Le Bureau a entendu les déclarations des Chefs de Délégations et des Représentants des Organisations internationales, régionales et sous-régionales.

Tous les Etats ont souligné la nécessité d'une plus grande solidarité entre Etats africains riverains de l'Océan Atlantique et ont réaffirmé leur adhésion aux objectifs de la Conférence et leur engagement à oeuvrer pour son succès.

Ils ont souligné la nécessité d'accorder une importance particulière aux volets de la formation des ressources humaines, du développement de la recherche scientifique, du renforcement des moyens de suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche et au développement de l'Aquaculture.

Les Représentants des Organisations Internationales, Régionales et Sous-régionales et les autres partenaires se sont réjouis de la coopération qu'ils entretiennent avec la Conférence en même temps qu'ils aient formulé des propositions allant dans le sens de leur consolidation. Ils ont réitéré leur disponibilité à appuyer les initiatives de la Conférence dans le cadre de la mise en oeuvre de ses recommandations et décisions.

Le Président a exprimé ses remerciements aux Organisations Internationales, Régionales et Sous-régionales, ainsi qu'aux autres partenaires de la Conférence, pour l'engagement dont ils ont fait preuve à l'occasion de leur coopération avec la Conférence.

V - EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

La réunion des experts a eu lieu à Dakar, du 19 au 20 janvier 2004. A l'issue de ses travaux, la réunion a adopté un rapport dans lequel sont consignés les résultats des débats des participants, ainsi que les recommandations relatives aux diverses questions traitées.

Le rapport de la réunion des experts a été adopté par la Réunion des Ministres et figure en annexe au présent rapport.

Le Bureau a adopté les recommandations ci-après, formulées par la réunion des experts:

V – 1. ETAT DE LA CONVENTION REGIONALE RELATIVE A LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

Le Bureau demande à la Présidence d'inviter les Etats Membres de la Conférence qui n'ont pas encore ratifié, adhéré ou accepté la Convention, de mettre en oeuvre les procédures requises à cet effet.

Le Bureau invite les Etats membres de la Conférence qui ne l'ont pas encore fait, à signer les instruments juridiques adoptés à Conakry en 1999 (Protocole relatif au cadre institutionnel de la Conférence - Règlement Général de procédure de la Conférence)

Le Bureau invite la Présidence à poursuivre ses initiatives auprès de l'Afrique du Sud en vue de son adhésion à la Convention.

V – 2. SUITE DONNEE AUX PROJETS ET ETUDES RECOMMANDES PAR LA CONFERENCE

- Projet de coopération tripartite Maroc - Japon - Autres pays africains dans le domaine des industries de la Pêche

Le Bureau demande au Secrétariat Permanent de développer une approche plus participative en direction des pays membres pour faire bénéficier, au plus grand nombre, des retombées de ce projet.

- Projet de constitution d'un Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africain (REFMA)

Le Bureau a adopté le plan d'action triennal du REFMA et demande au Secrétariat Permanent, en relation avec la Présidence de poursuivre les démarches auprès de bailleurs de Fonds pour trouver un appui financier à la réalisation des objectifs de cette organisation.

- Projet régional de création du Réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutique et des Sciences de la Mer (RAFISMER).

Le Bureau a noté avec satisfaction la mise en place du RAFISMER et a adressé ses vifs remerciements à la France et au Maroc qui ont accepté de participer à sa mise en place.

Le Bureau demande au RAFISMER d'oeuvrer au renforcement de la collaboration entre les instituts des Etats membres de la COMHAFAT.

- Projet de créations de liaison pour consultation et information par Internet entre les Etats membres de la Conférence

Le Bureau a noté avec satisfaction la mise en place d'un site Web prenant en considération les préoccupations de la COMHAFAT.

Le Bureau invite tous les Etats membres et les organisations internationales compétentes à mettre à la disposition du Secrétariat Permanent, tous les éléments d'informations susceptibles d'enrichir le site et de contribuer à la mise à jour des informations concernant notamment les textes législatives et réglementaires.

- Projet de coopération tripartite Maroc – Japon - Autres Pays Africains en matière de promotion de la pêche artisanale

Le Bureau demande au Secrétariat Permanent de prendre des initiatives pour faire bénéficier ce programme au plus grand nombre de pays membres.

V – 3. PROJETS DE COOPERATION ET ETUDES EN INSTANCE

- Programme Consultatif d'appropriation de la pêche responsable en Afrique

Le Bureau demande au Secrétariat Permanent de reformuler le projet, en relation avec les Etats membres, pour éviter les duplications avec d'autres projets ou programmes. Le REFMA devra être étroitement associé au processus de reformulation. Par ailleurs, il est demandé au Secrétariat Permanent, en relation avec la Présidence, d'envisager d'élargir les sources de financement.

Le Bureau invite les Etats membres à faire une large diffusion du formulaire destiné à identifier les experts et les chercheurs de la région.

Le Bureau demande au Secrétariat Permanent de veiller à ce que le RAFISMER utilise les moyens mis à sa disposition pour mener à bien la réalisation de ce projet.

- Projet régional de « soutien à l'aménagement des pêcheries de l'Atlantique - Est » Phase II du projet GCP/RAF/302/EEC

Le Bureau demande au Secrétariat Permanent, en relation avec la Présidence, de prendre des initiatives auprès de la FAO pour la reformulation du projet, afin de le soumettre à d'autres bailleurs de Fonds.

- Projet d'établissement d'un centre régional de formation dans les domaines de la technologie et du contrôle de la qualité des produits de la pêche.

Le Bureau a souligné la pertinence de ce projet d'établissement d'un centre régional de formation dans les domaines de la technologie et de l'assurance de la qualité des produits de la pêche à l'Institut Spécialisé des Technologies des Pêches Maritimes.

- Projet de création d'une Bourse électronique pour les produits de la pêche en Afrique par l'AFIEX

Le Bureau a souligné la nécessité d'appuyer l'Association africaine d'import et d'export des produits halieutiques (AFIEX) en tant que partenaire de la COMHAFAT. Les Etats membres sont invités à prendre des initiatives pour diffuser l'information concernant cette association auprès des professionnels de leur pays respectifs.

- Projet relatif à l'amélioration de la qualité des produits de la mer pour une meilleure compétitivité des industries de la pêche dans les pays membres de la Conférence

Le Bureau adressera une requête à l'ONUDI pour la formulation actualisée du document relatif à la 2ème phase du projet régional et la recherche conjointe des sources de financement.

Le Bureau demande au Secrétariat permanent de prendre contact avec l'ONUDI pour le suivi de la requête concernant cette 2ème phase de ce projet.

V – 4. RELATION AVEC LES ETATS NON MEMBRES DE LA CONFERENCE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, REGIONALES ET SOUS REGIONALES

Le Bureau s'est réjoui des relations que certain pays et organisations entretiennent avec la Conférence ainsi que des perspectives de coopération.

V – 5. CONCERTATION AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES

Le Bureau a demandé aux Etats membres d'adhérer et de participer activement aux travaux des instances internationales où sont discutés les principes et règles d'utilisation des ressources vivantes de la mer et autres questions d'intérêt pour le développement des pêches (COFI/FAO, ICCAT, CITES, CBI, OMC, OMI, OIT, etc.), dans l'objectif de mieux faire entendre la voix africaine en participant davantage à la définition des critères de durabilité de la pêche et à la codification des règles d'appropriation et de commercialisation des ressources marines vivantes.

VI - AUTRES QUESTIONS

VI - 1 DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE EN AFRIQUE

Le Bureau demande au Secrétariat Permanent, en relation avec la Présidence, de prendre les initiatives nécessaires pour promouvoir la recherche, la formation et les investissements dans la filière aquacole.

Le Bureau a enregistré avec satisfaction la proposition du Maroc de considérer le Centre Spécialisé d'Aquaculture de l'INRH à M'Diq comme Centre d'Excellence en matière d'élevage de poisson marin au niveau de l'ensemble des Etats africains membres de la Conférence. A cet effet, le Maroc met à la disposition des techniciens et chercheurs souhaitant bénéficier d'une formation ou perfectionnement en matière d'Aquaculture, les installations, équipements et le savoir-faire du Centre.

Le Bureau invite les Etats à proposer la désignation de trois autres Centres d'Excellence spécialisés dans l'élevage des Poissons d'eau douce, de la Crevette et des Céphalopodes.

VI - 2 PROMOTION DU SECTEUR NAVAL

Le Bureau a retenu le secteur de la construction, réparation et maintenance naval comme étant un important créneau de coopération en vue de garantir aux pays de la région leur autonomie dans ce domaine.

Le Bureau a accueilli avec satisfaction l'annonce par le Maroc du projet initié pour l'instauration du chantier naval qui pourra être au service des Etats membres de la COMHAFAT.

VII - DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DE LA CONFERENCE

La délégation de la Côte d'Ivoire a confirmé l'acceptation de son pays à abriter la 6^{ème} session de la Conférence Ministérielle et a remercié, au nom de son Gouvernement, le Bureau de la COMHAFAT de la confiance manifestée à l'endroit de son pays pour l'organisation de cette importante manifestation.

Le Bureau a pris note de cette confirmation et a invité le pays organisateur à mettre tout en œuvre pour que cette 6^{ème} session se déroule durant la dernière semaine du mois de juin 2004.

La délégation ivoirienne a remercié le Bureau pour cette décision et s'est engagé à prendre les dispositions nécessaires pour que cette rencontre importante se déroule dans de très bonnes conditions.

La délégation ivoirienne soumettra au Président ultérieurement les dates de la tenue des réunions des Ministres et des Experts pour approbation.

Le Bureau a approuvé cette proposition et a demandé aux pays ayant une expérience dans ce domaine d'appuyer la Côte d'Ivoire pour une bonne organisation de cette session.

VIII - ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFERENCE

Le Bureau a adopté le présent Rapport, y compris les déclarations et recommandations qu'il contient. Il a invité le Secrétariat Permanent à en assurer la mise en forme définitive et de procéder à sa distribution.

IX - CLOTURE DE LA REUNION

Le Bureau a remercié les autorités sénégalaises pour les dispositions prises en vue du bon déroulement des travaux de cette session.

Un message de remerciements et de gratitude a été adressé par les participants à S.E. M. le Président de la République du Sénégal.

Le Président en exercice a remercié tous les participants et a déclaré la clôture de la 5^{ème} réunion du Bureau de la Conférence Ministérielle le 22 janvier 2004 à 12h30.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT PERMANENT DE LA COMHAFAT

Présenté par M. AMAR DAHMANI
SECRETAIRE PERMANENT DE LA COMHAFAT
REUNION DES EXPERTS (Rabat, 12 - 13 juillet 2005)

**Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général représentant de Monsieur le Ministre,
Messieurs les représentants des organisations internationales,
Régionales et sous régionales,
Honorables délégués,
Mesdames, Messieurs**

Nous nous réjouissons en ce jour mémorable par la remarquable présence des délégués des Etats membres de la Conférence Ministérielle Halieutique Africaine de l'Atlantique. Votre participation à la 6^{ème} session fait preuve d'une forte adhésion à la noble mission de notre instance, la COMHAFAT.

Permettez-moi de vous exprimer au nom du Secrétariat permanent mes vifs remerciements d'avoir répondu à l'invitation de Monsieur le Président de la COMHAFAT, afin de prendre part à cet important événement.

Aussi, j'ai le plaisir de formuler ma gratitude au Gouvernement du Royaume du Maroc, et plus particulièrement le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche Maritime pour l'appui sans réserve prodigué au Secrétariat permanent, et pour toutes les dispositions nécessaires prises pour garantir le déroulement des travaux de cette assise dans les meilleures conditions.

**Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs**

Si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est parce que nous sommes conscients de la mission suprême de notre instance qui est celle de relever le défi de l'autosuffisance alimentaire, de réduire la pauvreté, et de contribuer par voie de conséquences, au développement socio économique des Etats membres.

C'est dans cet esprit que la COMHAFAT a fixé des objectifs dont les principaux méritent d'être rappelés ici, à savoir :

- le développement durable des pêcheries par une préservation et une conservation des ressources halieutiques,
- le renforcement de la coopération halieutique entre les Etats membres, en vue de mettre à profit leurs potentialités humaines et naturelles,
- la dynamisation des secteurs économiques nationaux sur la base des retombées résultant de l'exploitation des ressources halieutiques,
- le renforcement de la solidarité à l'égard des Etats africains sans littoral et ceux géographiquement désavantagés.

Afin d'accomplir ces objectifs, des plans stratégiques d'orientation ont été définis en vertu des recommandations émanant des sessions, dont le suivi est assuré par le Secrétariat permanent de concert avec la Présidence en exercice.

**Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs**

Il me plaît de présenter à cette occasion l'évolution des principales activités recommandées par la 5^{ème} session de Libreville 2001, et portant sur :

- le développement de la formation maritime,
- la dynamisation de la recherche halieutique,
- l'amélioration des moyens de communication

La concrétisation de ces activités a été assurée conjointement par les efforts conjugués des Etats membres et l'appui technique et financier prodigué par certains donateurs, dont je citerais principalement le Japon, la France et le Royaume du Maroc. Qu'ils reçoivent ici nos sentiments de reconnaissance et de gratitude.

S'acquittant des tâches qui lui incombent, le Secrétariat permanent assure le suivi des principales actions suivantes :

1) Le développement de la formation maritime

C'est dans le cadre d'un projet tripartite Maroc-Japon-autres Etats membres de la COMHAFAT, que le Secrétariat permanent travaille en étroite collaboration avec la Direction de la formation du Département des Pêches maritimes du Ministère de l'Agriculture, de Développement rural et des Pêches Maritimes. 15 pays ont bénéficié d'un certain nombre de programmes portant notamment sur :

- la technologie des industries de la pêche
49 stagiaires ont bénéficié de ce programme 2001 – 2005 pour acquérir une formation en matière de transformation, traitement et valorisation des produits de la mer, et contrôle et inspection sanitaire ;
- la promotion de la pêche artisanale
Consiste en un programme 2004 – 2008, réalisé par le biais du Centre de Qualification Professionnelle en Pêche Maritime de Larache au Maroc, et qui intéresse en priorité les jeunes promoteurs de la pêche artisanale.

Il est à rappeler que dans le cadre du développement de la formation maritime, la COMHAFAT a mis en place en 2002 un réseau portant le nom de Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA). A l'issue de plusieurs manifestations tenues successivement au Maroc, en Mauritanie, en Guinée et au Sénégal, un plan triennal 2001 – 2006 a été élaboré dans le but de mener des actions intéressant notamment la qualité de la formation maritime, la transformation et la valorisation des produits de la mer, la sécurité maritime et la préservation de l'environnement marin.

2) La dynamisation de la recherche halieutique

La COMHAFAT a mis en place en 2003 un réseau intitulé « Réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutique et des Sciences de la Mer, RAFISMER ». Ce réseau, financé grâce à la subvention du gouvernement français et la contribution de la partie marocaine, constitue aux côtés du REFMA un nouvel instrument pour la promotion de la coopération régionale.

Le Secrétariat permanent assure le suivi de ce projet et mène toutes les actions en synergie avec le bureau du RAFISMER, afin d'aboutir certaines réalisations dont notamment :

- L'édification d'un poster et d'un manuel de vulgarisation des principales espèces de crustacés et céphalopodes de la côte atlantique africaine.
- Répertoire des centres et instituts de recherche halieutique et des sciences de la mer des Etats membres de la COMHAFAT

3) L'amélioration des moyens de communication

Grâce au financement du Gouvernement du Royaume du Maroc, la COMHAFAT a mis en place un site web interactif, dont le Secrétariat permanent assure l'actualisation des données et des informations relatives aux activités et réalisations en matière de pêche dans les Etats membres.

J'invite à l'occasion tous les Etats membres à aider le Secrétariat permanent à procéder à la mise à jour de toutes les informations y afférentes susceptibles d'enrichir le site.

4) Représentation de la COMHAFAT dans les rencontres sous régionales, régionales et internationales

De par le suivi des actions précitées et de sa participation dans des rencontres sous régionales, régionales et internationales, le Secrétariat permanent a organisé de nombreuses manifestations entrant dans le cadre des activités de la COMHAFAT, dont particulièrement la réunion du 5^{ème} bureau tenue à Dakar 19 – 22 janvier 2004, les deux réunions du RAFISMER tenues respectivement à Casablanca et Douala, ainsi que celles du REFMA.

Monsieur le Président,

Si la COMHAFAT a abouti à la réalisation des projets précités, auxquels son Secrétariat a contribué de manière effective, d'autres actions n'ont pas pu se concrétiser par manque de soutien technique et financier. Il s'agit en fait de :

- la promotion du commerce et la valorisation des produits de pêche,
- le suivi, contrôle et surveillance des pêches,
- le code de conduite pour une pêche responsable.

Monsieur le Président,

Avant de terminer mon intervention, je joins mes sentiments à ceux de Monsieur le Président sollicitant la compétence sans conteste de nos éminents experts pour une nouvelle orientation de notre noble institution au service de nos peuples.

Souhaitons plein succès aux travaux de la réunion.

Vive la COMHAFAT,

Merci de votre aimable attention

RAPPORTS D'ACTIVITE DES RESEAUX DE LA COMHAFAT

RAPPORT D'ACTIVITE DU RAFISMER
Présenté par **Dr Abdellatif BERRAHO**
Directeur Général de l'INRH, Maroc
Président du RAFISMER
REUNION DES EXPERTS (Rabat, 12 - 13 juillet 2005)

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Permanent de la COMHAFAT,
Honorables Délégués,
Messieurs les Représentants des Organisations, Régionales et Internationales,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de pouvoir présenter devant votre auguste assemblée, les circonstances de création, l'historique, le bilan des activités et les perspectives de notre jeune Réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutiques et des Sciences de la Mer « RAFISMER ».

Comme vous le savez, l'origine de la création du RAFISMER, remonte à la 5^{ème} session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), tenue à Libreville en octobre 2001, et au cours de laquelle les ministres ont exprimé leur volonté de baser les politiques de gestion et d'aménagement des pêches sur des fondements scientifiques fiables et crédibles. Ils ont traduit cette volonté en recommandant la mise sur pied d'un réseau groupant les institutions de recherche halieutique et des Sciences de la mer de la région ouest africaine.

En application de cette recommandation et grâce à une subvention du Gouvernement français et une contribution du Gouvernement du Maroc, le RAFISMER est né à Casablanca en février 2003.

Depuis la création du Réseau, trois réunions ont pu être organisées ; la première Réunion, a eu lieu à Casablanca les 17 et 18 février 2003, la 2^{ème} réunion tenue dans cette même ville, en juillet 2003, a permis la mise en place du bureau, constitué de :

- Maroc : Président
- Namibie : 1^{er} Vice-Président
- Mauritanie : 2^{ème} Vice-Président
- Cameroun : 3^{ème} Vice-Président
- Sénégal : Secrétaire
- Nigeria : Trésorier
- Cap vert : Assesseur

Quant à la 3^{ème} réunion, elle s'était tenue à Douala, au Cameroun, du 28 au 30 juillet 2004.

Au cours des deux premières réunions, plusieurs thèmes ont été débattus. C'était dans ce cadre qu'ont été passées en revue et analysées les stratégies en matière de recherche halieutiques menées par les différents pays.
Il ressort de cette analyse que :

- La recherche halieutique dans les différents pays se heurte aux mêmes contraintes :
 - Le manque de moyens logistiques et financières ;
 - L'insuffisance du personnel scientifique spécialisé et adapté à la recherche ;
 - L'insuffisance de synergie et de coordination entre les programmes de recherche halieutique de la région ;
 - Le besoin de renforcer les efforts déployés par les organisations internationales, notamment en matière de diagnostic et d'élaboration de mesures de gestion concertées et appropriées et visant en priorité les stocks partagés.
- L'espace maritime africain se caractérise par une diversité sur les plans écologique et biologique que l'on peut subdiviser en 3 grandes sous régions écosystèmes : Ecosystèmes des Canaries, écosystème du golfe de Guinée et écosystème de Benguela.
- En dépit de la grande diversité de cette région, tous les pays ont les mêmes objectifs, en l'occurrence :
 - L'élévation de la qualité de la recherche halieutique ;
 - La constitution de pôles d'excellence et de domaines de compétence en fonction des spécifiques et des moyens de chaque pays ;
 - L'élaboration d'approches communes en matière de préservation des écosystèmes marins et de gestion des pêcheries.

Sur la base de ce constat et afin de permettre la mise à niveau entre les différents pays de la région par le biais d'une formation et d'un perfectionnement appropriés et ciblés, et en vue de favoriser et faciliter l'échange d'expertise et d'informations et de documentation entre les pays, il a été jugé opportun et judicieux et procéder à des consultations, au niveau des 3 sous régions visant :

- L'établissement d'un répertoire des établissements et institutions qui se consacrent à la recherche halieutique et aux sciences de la mer ;
- Identification des points focaux du réseau au niveau de chaque pays ;
- Etablissement d'un répertoire des experts, chercheurs et techniciens, agissant dans le domaine de la recherche halieutique et des sciences de la mer.
- Définir les priorités en matière de recherche au niveau de chacune des trois sous régions.

A cet effet, les premières étapes de cette consultation ont été effectuées à travers une série de contacts avec certains chercheurs et responsables des différentes institutions de recherche halieutique et des sciences de la mer des 22 pays de la COMHAFAT. Un certain nombre de données et informations relatives à ces institutions ont été recueillies sur la base de questionnaires adressées aux personnes ressources préalablement identifiées.

La majorité des personnes contactées, notamment celles côtoyées dans le cadre des activités multilatérales (COPACE, et autres), ont effectivement répondu et contribué à identifier d'autres organismes de recherche (Instituts, Centres, Universités, etc.) dans leurs pays respectifs. Les résultats préliminaires de cette consultation ont été présentés au Bureau du RAFISMER à l'occasion de la tenue de sa dernière réunion à Douala, Cameroun en juillet 2004. Concernant les informations relatives à ceux n'ayant pas pu répondre, celles-ci ont été obtenues indirectement à partir des bases de données de la FAO et EURASLIC, grâce à la contribution de l'INFOPECHE.

Les résultats de ces consultations, ainsi que les informations collectées durant la période 2004 – 2005, ont permis de procéder à l'édition du premier répertoire des instituts et centres de recherche halieutique et des sciences de la mer des 22 pays de la région COMHAFAT.

Cette édition est produite à la fois sous forme de document, facilement maniable, permettant d'y insérer de nouvelles fiches que les honorables délégués ne manqueront pas de nous parvenir. Ce produit est également disponible sous forme de didacticiel multimedia sur CD Rom. Interactif et évolutif, ce produit pourra être amélioré et étoffé dans le futur avec la disponibilité de nouvelles données. Si le planning de notre réunion le permet, nous aurons le plaisir de vous faire une démonstration par vidéo projection.

Ce travail a également permis de satisfaire l'un des quatre principaux termes de référence de la consultation, à savoir l'identification des points focaux du RAFISMER au niveau de chacun des 22 pays de la COMHAFAT. A présent, le Réseau dispose effectivement de la liste des 22 établissements qui constitueront désormais ses points focaux.

En ce qui concerne les deux autres termes de référence de la consultation, à savoir :

- La définition des priorités en matière de recherches au niveau de chacune des trois sous régions écosystèmes, un travail préliminaire a été effectué mais nécessite encore d'être poursuivi et approfondi pour mieux faire ressortir les spécificités caractérisant les trois sous régions ;
- L'établissement d'un répertoire des experts, chercheurs et techniciens, agissant dans le domaine de la recherche halieutique et des sciences de la mer : ce travail pourrait être finalisé en adressant directement le questionnaire préparé à cet effet aux points focaux présents à cette session directement en l'adressant à ceux qui n'ont pas pu assister à cette session ;

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Permanent,
Honorables Délégués,
Messieurs les représentants des Organisations,
Régionales et Internationales,
Mesdames, Messieurs,

Sur le plan des activités de recherche, le bureau de RAFIMER avait examiné également, lors de ses deux précédentes réunions, les possibilités d'organiser des ateliers et séminaires scientifiques et techniques présentant un intérêt commun pour les pays de la région, notamment dans les domaines :

- D'évaluation de ressources halieutiques ; d'aménagement des pêcheries ;
- De surveillance de la salubrité du milieu marin ;
- De développement de l'aquaculture ;
- De technologie des engins de pêche ;
- De valorisation et développement de nouveaux produits ;

Un autre domaine important est à développer, il s'agit de la diffusion et de la vulgarisation des résultats de recherches aux acteurs du secteur.

La réalisation de manifestations sur ces thèmes, sous quelque forme que ce soit, nécessite la mobilisation des fonds nécessaires. A cet égard, nous saisissons pour nous adresser aux donateurs ici présents, ainsi qu'aux ministres de la COMHAFAT, pour examiner les voies les meilleures pour trouver les moyens nécessaires pour la concrétisation de ces objectifs.

D'autre part, un projet de statut du Réseau a été préparé par le secrétariat de la Conférence et amélioré grâce aux remarques pertinentes des délégués des différents pays. Conformément aux recommandations de la 1^{ère} Réunion du Bureau du RAFISMER, le projet a été confié à un juriste en vue de sa finalisation. La version finale a été soumise à l'appréciation des honorables membres du Bureau à l'occasion de la tenue de la 2^{ème} réunion à Douala au Cameroun.

Par ailleurs l'ensemble des pays membres du Réseau a été unanime sur l'intérêt stratégique et l'importance que revêt l'établissement d'un partenariat véritable et dynamique entre les deux organisations que sont le RAFISMER et le COPACE.

A ce propos, l'attention sur l'importance de recherche la complémentarité et la synergie entre le RAFISMER et le COPACE a été fortement soulignée lors des différentes réunions du Réseau.

L'objectif final est que les actions conjuguées du RAFISMER et du COPACE puissent contribuer de manière efficace et bénéfique à la mise en place de mécanismes permettant d'asseoir une véritable gestion qui soit concertée, responsable et durable des ressources halieutiques de la région COMHAFAT, contribuant ainsi au développement socio-économique, au bien-être et à la sécurité alimentaire de notre continent africain.

En conclusion, le bureau du RAFISMER se penchera, lors de son prochain exercice, sur les points suivants :

- L'établissement d'un répertoire des experts, chercheurs et techniciens, agissant dans le domaine de la recherche halieutique et des sciences de la mer. Il s'agira de la relance de collecte d'informations nécessaires déjà établies à cet effet
- La définition des priorités en matière de recherche au niveau de chacune des trois sous-régions écosystèmes, au moyen d'organisation de consultation au sein de chacune de ces sous régions ;
- L'organisation d'ateliers et séminaires scientifiques et techniques présentant un intérêt commun pour les pays de la région. Les thèmes déjà arrêtés par le bureau du Réseau lors de ses deux dernières réunions seront abordées selon les priorités identifiées pour chacune des trois sous-régions.

Merci de votre attention

RAPPORT D'ACTIVITE DU REFMA

Présenté par **M. Brahim BOUDINAR**

Directeur de l'ISTPM, Maroc

Président du REFMA

REUNION DES EXPERTS (Rabat, 12 – 13 juillet 2005)

**Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire permanent de la COMHAFAT,
Mesdames et Messieurs les experts,
Chers participants,**

Au nom du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA), je voudrais vous présenter nos vifs remerciements de nous avoir donné l'occasion de vous exposer les orientations, les objectifs, le plan d'action et les activités du REFMA.

Inscrite dans les termes de la Convention Régionale par la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), la formation dans le domaine des pêches maritimes devait retenir l'attention des États membres, qui soulignèrent la nécessité d'accorder une importance toute particulière à la formation des ressources humaines.

Aussi, lors de la 4^{ème} session de la COMHAFAT, tenue à Conakry du 12 au 15 octobre 1999, était examinée le projet de constitution d'un regroupement d'établissements de formation maritime des pays membres de la Conférence. Le projet avait pour objectif de mettre en commun les capacités des établissements de formation maritime de la région, de renforcer les échanges d'expérience et de développer la coopération avec d'autres regroupements similaires. La Conférence recommandait alors au Secrétariat Permanent et au Gouvernement du Royaume du Maroc de mettre en place ce regroupement, en collaboration avec les pays membres de la Conférence.

Le 17 novembre 2000, en marge d'un séminaire régional sur la réalisation et la mise à niveau des établissements de formation en pêches maritimes qui se déroulait à l'Institut Spécialisé de Technologie des Pêches Maritimes (ISTPM) d'Agadir, se tint la première Assemblée Générale du REFMA. Au cours de cette réunion, les experts représentant les pays membres de la COMHAFAT examinèrent et finalisèrent un projet de statuts.

Le projet était adopté lors de la 5^{ème} session de la COMHAFAT, tenue à Libreville les 18 et 19 octobre 2001 et la composition du Bureau était par ailleurs confirmée.

**Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire permanent de la COMHAFAT,
Mesdames et Messieurs les experts,
Chers participants,**

Le REFMA a pour mission principale, la conception, la promotion et la mise en oeuvre de la coopération entre les établissements membres de la COMHAFAT.

Le Regroupement a pour objectifs :

- d'apporter l'appui nécessaire pour l'adaptation des programmes de formation, compte tenu des besoins nouveaux de la profession ;
- d'organiser des stages de formation continue et de perfectionnement, ainsi que l'échange de directeurs d'établissements, d'enseignants et d'étudiants ;
- d'organiser conjointement des manifestations pédagogiques dans les domaines communs ;
- de favoriser l'échange d'expertise, de connaissances et d'information ;
- de développer des actions de transfert de technologie, en matière de techniques de pêches, de transformation et valorisation des produits de la mer.

Quant aux activités réalisées par le REFMA, elles se résument comme suit :

- 1^{ère} Assemblée Générale tenue à Agadir le 17 novembre 2000 : les travaux ont porté sur l'établissement d'un projet de statuts.

- 1^{ère} réunion du Bureau tenue à Agadir les 30 et 31 mai 2002 : les travaux ont porté sur :
 - Désignation des membres du Bureau ;
 - Adoption du Règlement intérieur.
- 2^{ème} réunion du Bureau tenue à Nouadhibou du 18 au 22 août 2002 : les travaux se sont portés sur :
 - L'élaboration d'un budget prévisionnel et d'une grille des cotisations annuelles ;
 - L'élaboration d'un projet de modification de certains articles des statuts ;
 - L'organisation fonctionnelle et communication ;
 - L'adoption d'un programme d'activités du Bureau ;
 - La préparation d'une proposition de plan d'orientations du REFMA.
- La 3^{ème} réunion du Bureau tenue à Conakry les 25 et 26 décembre 2002: les travaux ont porté sur :
 - le point sur le programme d'activités ;
 - les amendements apportés au projet de modification de certains articles des statuts, établi à Nouadhibou ;
 - l'établissement d'un projet de répartition des membres (coordinations zonales) ;
 - les préparatifs de la prochaine Assemblée Générale (convocations, invitations, montage financier, lieux possibles, date);
 - l'étude d'un projet de création d'un site WEB.
- La 4^{ème} réunion du Bureau (2^{ème} Assemblée Générale) tenue à Dakar les 20 et 21 mai 2003 : les travaux ont porté sur :
 - la présentation du rapport administratif et financier ;
 - l'adoption de la grille des cotisations ;
 - l'adoption des amendements aux statuts ;
 - l'adoption d'un plan d'orientations stratégiques ;
 - les propositions de dates et lieux de la prochaine Assemblée Générale.
- La 5^{ème} réunion du Bureau tenue à Agadir les 4, 5 et 6 décembre 2003 les travaux ont porté sur :
 - l'étude des formalités de reconnaissance du REFMA et de l'ouverture d'un compte bancaire;
 - le point sur le questionnaire et la fiche type de projet ;
 - l'élaboration d'un plan d'actions triennal pour la période 2004-2006 ;
 - la désignation des membres de la délégation du REFMA, appelés à assister à la réunion du Bureau de la COMHAFAT à Dakar
- La 6^{ème} réunion du Bureau tenue à Agadir, les 23 et 24 décembre 2004 : les travaux ont porté sur les travaux préparatifs à la 6^{ème} session de la COMHAFAT.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Permanent de la COMHAFAT,
Mesdames et Messieurs les experts,
Chers participants,

C'est au prix de la conjugaison de nos efforts au sein du Regroupement que la formation maritime responsable dans nos Etats, sera non pas un simple slogan dans nos politiques sectorielles, mais une réalité porteuse, d'un véritable espoir pour les générations présentes et futures.

Sur ce, je souhaite plein succès aux travaux de cette Assemblée Générale.

Je vous remercie.

LISTE DES PARTICIPANTS

ETATS MEMBRES

ANGOLA

S.E. M. SALOMAO JOSE LUHETO XIRIMBIMBI
Ministre des Pêches
Ministère des Pêches
C.P. 83 Luanda - ANGOLA
Fax : (244) 222 31 01 99 / 31 04 79

M. Dielobaka N'DOMBELE
Directeur des Relations internationales
Ministère des Pêches
Av. 4 de fevereiro n° 27/28 Luanda
Tél.: (244) 2 923 333 663
Fax : (244) 2 310 199
E-Mail : intercombio-director@angola-minpescas.com

Mme Claudete MIGUEL DO SACRAMENTO E SOUSA
Conseillère Juridique
Tél.: 244 222 310 479

M. DUARTE AGOSTINHO DOMINGOS CAHOLO
Directeur Général de la Pêche
Ministère des Pêches
Instituto Da Pesca Artisanal – Rua José Pedro
Tuca n°36/38 – Po Box 83 - Luanda
Tél.: (244) 222393039
Fax : (244) 222392218
E-Mail : ipescartesanal@snet.co.ao

BENIN

M. Joseph OUAKE
Directeur Adjoint de cabinet
Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
03 bp 2900 Cotonou – BENIN
Tél.: (229) 30 10 87 / 229 30 51 77 / 229 38 68 12
GSM : (229) 03 56 57 / 229 28 57 07
Fax : 229 334798
E-mail : Johouake@yahoo.fr

Mme HOUNKPE CATHERINE k
Directrice des Pêches
Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
01 BP 383 Cotonou
Tél.: (229) 33 15 51 / 01 61 02
Fax : (229)33 59 96
E-mail : C_HOUNWANOU@yahoo.fr

M.Sidi LATIFOU
Conseiller Technique à la Promotion de la Pêche
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
03 BP 2900 COTONOU
Tél.: (229) 30 10 87 / 30 04 96
Fax : (229) 33 47 98 / 91 62 69
E-mail : sidilatif@yahoo.fr

CAMEROUN

S.E M. Abou bakr SAKRI
Ministre de l'élevage des Pêches et des Industries Animales
Tél.: (237)2223775

Dr. Malloum Ousman BABA
Directeur des Pêches et de l'aquaculture
Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales
MINEPIA - YAOUNDE
Tél.: (237) 31 60 49
Fax : (237) 231 30 48
E-mail : minepia@camnet.cm/dirpec200@yahoo.fr
bmalloum@yahoo.fr

M.SANZHIE BOKALLY RAYMON JEAN JACQUES
Délégué (Secrétaire Exécutif de la CDPM)
Ministère de l'Elevage Pêches et Industries Animales
Caisse de développement de la Pêche Maritime(CDPM)
BP :1846 DOUALA
Tél.: (223) 77 00 483
Fax : (237) 34 24 064

ETATS MEMBRES

CAP VERT

S.E. Madame Maria Madalena Brito NEVES
Ministre de l'Environnement ; Agriculture et Pêches
Tél.: (238) 2615716
Fax : (238) 261 4054

Mme Carvalho Moniz Maria EDELMIRA
Directrice Générale des Pêches
Ministère de l'Environnement, Agriculture et Pêches
Direction Général des Pêches,
Praia
Tél.: (238) 2615716
Fax : (238) 261 4054
E-mail : Mariac@ma.gov.cu

M. Oscar David Melicio
Président
Institut National Développement des Pêches
Mindelo
Tél.: (238) 2321370
Fax : (238) 2 321373

COTE D'IVOIRE

SEM. Kobenan Kouassi Adjoumani
Ministre de la production Animale et des Ressources
Halieutiques

M.DJOBO anvra Jeanson
Conseiller Technique / Pêche
Ministère de la Production Animale et des Ressources
Halieutiques,
B.P.V: 84 Abidjan
Tél.: (225) 20 22 99 27
Fax : (225) 20 22 99 19
E-mail : Jeanson_7@hotmail.com

M.DEDI Nadjé Séraphin
Directeur des Productions Halieutiques
Ministère de la Production Animales et des Ressources
Halieutiques
B.P.V 19 Abidjan
Tél.: (225) 21 35 04 09
Fax : (225) 21 3504 09
E-mail : Dphci@yahoo.fr

M.Mankoua Mobio Yvon
chargé études au Cabinet de Ministre
Ministère de la Production Animale et des Ressources
Halieutiques
Caistab 11ème étage / Plateau B.P 185 Abidjan
Tél.: (225)20 21 33 91
Fax : (225) 20 21 23 34
E-mail : mymankoua01@caramail.fr

M.ADOU kouame serge philippe
Directeur des Affaires Administratives et Financières
Ministère de la Production Animale et des Ressources
Halieutiques
B.P.V: 85 Abidjan
Tél.: (225) 20 21 08 83
Fax : (225) 20 21 34 23

M.PRINCE Adingra Albert
chargé de mission
Ministère de la Production Animale des Ressources
Halieutiques
B.P.V 84 Abidjan
Tél.: (225) 20 21 33 91
Fax : (225) 20 21 34 23

M.KOUADIO N'da Siméon
chargé de communication
Ministère de la Production Animale et des ressources
Halieutiques
B.P.V : 84 Abidjan
Tél.: (225) 20 21 33 91
Fax : (225) 20 21 34 23
E-mail : simndak@yahoo.fr

M.GNANDJI Adjo Danielle Patricia
chargée d'études à la Direction de la Planification et de
Programme
Ministère de la Production Animale et des Ressources
Halieutiques
B.P.V : 185 Abidjan
Tél.: (225) 20 21 88 75
Fax : (225) 07 88 30 55
E-mail : adjodana@yahoo.fr

M. KOUADJO Maïzan
Sous Directeur
MIPARH
Tél.: (225) 20 21 68 63

ADJOUMANI Haoue Edwige Patricia
Secrétaire de Direction
Ministère de la Production Animale et des Ressources
Halieutiques
Tél.: (225) 20 21 33 91 / 20 22 99 20
Fax : (225) 20 21 34 23 / 20 22 99 19

ETATS MEMBRES

COTE D'IVOIRE

Mme. AMATCHA Yabouet Charlotte
Sous-Directeur de l'Aquaculture
Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques.
Tél.: (225) 212 53 453
Fax : (225) 213 50 40 9
E-mail : amatchacharlotte@yahoo.fr

Mme. Kouassi Aman Adeline
Secrétaire
Ministère de la Production Animale et Ressources Halieutiques
Tél.: (225) 07 59 21 41
Fax : (225) 20 21 34 24

Mme. KANATE Valy
Président Groupement des Armateurs à la Pêche
Gouvernement des Armateurs à la Pêche de la Côte d'Ivoire
Tél.: (225) 21 25 99 98
Fax : (225) 21 25 65 12

M. DADI Serikpa Guillaume
Chef de service de la Pêche Artisanale Maritime et laGunaire
Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques
Tél.: (225) 21 35 63 15
Fax : (225) 21 35 04 09
E-mail : serikpagui@yahoo.fr

M. KONE Favognon Jean Paul ernest
Inspecteur Général des Pêches et de l'Aquaculture
Ministère de la Production Animale et des Ressources Animales.
Tél.: (225) 23 45 60 50 / 20 21 08 33
Fax : (225) 234 56 050
E-mail : kfe9kfr@yahoo.fr

M. JOANNY TAPE Gnabore Toussaint
Chercheur
Ministère des Rechrches Scientifiques
Tél.: 225 21 35 58 80
E-mail : joannytape@yahoo.fr

M. AMOA Amoua Gaston
Reporter Cameroun
Ministère de la Production Animale et Ressources Halieutiques
Tél.: (225) 20 21 33 91
Fax : (225) 20 21 34 23

M. KAMAGATE Brahim
Sous Directeur du Patrimoine
Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques.
Tél.: (225) 20 30 21 53

M. KOUAKOU Kouassi Jean Marie
Medecin
Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques.
Tél.: (225) 21 25 21 71 / 07 07 06 34

GABON

S.E. M Alexandre BARRO CHAMBRIER
Ministre Délégué, Représentant Son Excellence Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature,

M.PAMBO Louis Gabriel
Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture
Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature,
B.P: 94 98 Libreville
Tél. : (241) 74 89 92
Fax : (241) 76 46 02
E-mail : dgpa@internetgabon.com

M.MOUELE Dominique
Conseiller du Ministre chargé des questions de Pêche
Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature
BP. 9498 Libreville
Tél.: (241) 76 80 05 / 06 23 75 18
Fax : (241) 76 46 02
E-mail : dgpa@internetgabon.com

M.MBA ASSEKO Georges
Chargé d'Etudes au Cabinet du Ministre,
Ministère de l'Economie Forestière ,des Eaux, de la pêche, de l'Environnement, chargé de la Protection de la nature
BP: 9498 Libreville
Tél.: (241) 72 14 12/ 4228270
Fax : (241) 76 46 02
E-mail : gmbasseko@inet.ga
dosa@gamtel.gm

ETATS MEMBRES

GAMBIE

SE. M.YANKUBA TOURAY
Secrétaire d'Etat de l'Agriculture

M.Adiatou E. NJAI
Director of fisheries
Department of States for Fisheries and Water Resources
6 Marina parade banjul
Tél.: (220) 420 15 15
E-mail : adiatounjai@yahoo.co.uk

M.BAH MATTAR
fisheries Economist
State Department for Fisheries and water Resources
6 Marina Parade Banjul
Tél.: (220) 42 23 346
E-mail : gamfisn@gamtel.gm

GHANA

S.E. Madame GLADYS ASMAH
Ministre des Pêches
P.O box m 37 Accra Ghana
Tél.: (233) 21 66 55 02
Fax : (233) 2167 86 70

M.QUAATEY Samuel
Assistant Director of fisheries
Ministry of Fisheries
P.O Box : m37Accra
Tél.: (233) 22 20 23 46
Fax : (233) 22 20 66 27
E-mail : samquaatey@yahoo.com

M.QUAYE Emmanuel Mensah
chef directeur
Ministry of fisheries
P.O box m 37 Accra Ghana
Tél.: (233) 21 66 55 02
Fax : (233) 2167 86 70

MAURITANIE

S.E. Dr BA MAMADOU DIT M'BARE
Ministre des Pêches Maritimes et de l'Economie Maritime

M.TEYEB OULD Lekhal
Secrétaire Particulier du Ministre
Nouakchout Mauritanie
Tél.: (222) 525 46 07
Fax : (222) 525 31 46

M. OULD ABDI Mohamedine Fall
Directeur des Pêches Maritimes Mauritanie
Mr. Mohamedine Fall Ould Abdi, Directeur aménagement
des Ressources Halieutiques
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.
Tél.: 222 529 13 39 / 222 631 7023
Fax : 222 529 13 39
E-mail : fallm@mauritania.mr

M. OULD Sidina Sidi Mohamed
Directeur institut Mauritanien des recherches
Océanographiques et des pêches
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
B.P : 22 Nouadhibou
Tél.: 222 5749035
Fax : 222 5745031
Email : Directeur@imrop.mr

M. Ould Mohamed Cheikh Sidi Mohamed
Directeur Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des
Pêches (ENEMP)
BP 28 Nouadhibou Mauritanie
Tel.: 222 574 90 90
Fax : 222 574 90 84
E-mail : Dgenemp@yahoo.com

M. MOHAMED EL HAFED Ould Ejiwen
Direction des Pêches
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Tél.: 222 525 88 52
Fax : 222 525 31 46
E-mail : ejiwen63@yahoo.fr

M. MOHAMED SALEM Ould Ahmednah
administrateur
Ministère de Pêche et de l'Economie Maritime
BP. 5001 evragh Zeina Nouakchott
Tél.: 222 525 3151
Fax : 222 525 3546
E-mail : matema_sa@yahoo.fr

ETATS MEMBRES

NIGERIA

S.E.M. DADA OTUNBA BAMIDELE F.
Minister of State
Federal Ministry of Agriculture and Rural Development
Abuja, Nigeria
Tél.: 234 9 314 24 05
E-mail : minister@microaccess.com

M. AMIENGHEME Philip
Deputy Director
Ministry of Agriculture and Rural Development Abuja
Fed Dept of fisheries fed min of Agric Rural Development
Abuja
Tél.: (234) 80 33 22 24 00 6
Fax : (234) 31 44 665
E-mail : amienghemep@yahoo.com

M.ADEMOLA ADEJUWON
Federal Ministry of Agriculture and Rural Development Abuja,
Nigeria
Tél.: (234) 80 35 26
E-mail : agricnigeria@yahoo.com

REPUBLIQUE DU CONGO

S.E. Mme JEANNE DAMBENDZET
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

M. KISSIEKIAOUA Dieudonné
Conseiller aux Pêches
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
BP. 1650 Brazzaville
Tél.: (242) 666 14 21
Fax : (242) 814513
E-mail : dieudonné_@yahoo.fr

M. NGOUEMBE Appolinaire
Directeur Général de la Pêche et de aquaculture
Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
B.P 1650 Direction Général de la Pêche et de aquaculture
Brazzaville
Tél.: (242) 558 0822 / 81 10 97
Fax : (242) 81 45 13
E-mail : ngouembe@yahoo.fr

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

M. KALIBU Mimo Kahozi
Coordonnateur du service national de promotion et du
développement de la pêche
Ministère de l'Agriculture, KINSHASA
Tél.: (243) 81 50 8 91 20
E-mail : kalibumino@yahoo.fr

M. MATESO WABUBYULA Constantin Clement
Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de la
Pêche et de l'Elevage
Agriculture , Pêche et Elevage
Kinshasa
Tél.: (243) 98 23 91 56
E-mail : tshyangu@yahoo.fr

ETATS MEMBRES

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

S.E.M. Ibrahima SORY TOURE
Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture
M.Ahmadou Télivel DIALLO
Chef de Cabinet
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

M. Ibrahima Sory Sylla
Directeur National des Pêches Maritimes
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture,
6ème avenue Sandervalia- c/Kaloum
BP 307 Conakry
Tél.: (224) 415228 - (224) 26 0734
Fax : (224) 41 36 60 / 45 19 26
E-mail : isorel 2005@yahoo.fr

M. Moustapha CISSE
Chef de la Division de la Coopération
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
Division coopération, Bureau de stratégie et du
développement (BS)
Conakry
Tél.: (224)59 38 26

M. Aribot Hadja Fatou
Chef Adjoint du projet P P T E
Ministère de la Pêche et l'Aquaculture
Tél.: (224) 29 04 44 / 41 35 23
Fax : (224) 41 36 60
E-mail : aribot fatoumata@yahoo.fr

RÉBUBLIQUE DE LA GUINÉE BISSAU

S.E.Mme HELENA NOSOLINI EMBALO
Ministre de la Pêche
Ministère des Pêches de la Guinée Bissau
Av.Amilcar Cabral, CP 102
Tél.: (245) 20 16 99 / (245) 720 15 86
Fax : (245) 20 25 80
E-mail : helen-embalo@hotmail.com

M. ILDEFONSO Barros
Directeur Général des Pêches
Ministère des Pêches de la Guinée Bissau
Av.Amilcar Cabral, CP 102
Tél.: (245) 20 16 99 / 20 63 93
Mobile : (245) 720 15 86 (245) 20 6393
Fax : (245) 20 25 80
E-mail : ildefonsob@hotmail.com
ildebabr@yahoo.com.br

Mme. PIRES CORREIA Virginia
Chercheur du Centre de Recherche Appliquées des Pêches
Ministère des Pêches
Av Amilcar Cabral , BP 102 BISSAU
Tél.: (245) 20 16 99 / 20 63 93
Fax : (245)20 25 80
E-mail : cruzpires01@yahoo.com.br

REPUBLIQUE DE LA GUINÉE EQUATORIALE

S.E.M. VICENTE RODRIGUEZ SIOSA
Vice Ministre de la Pêche et de l'environnement
Tél.: (240) 092119
Fax : (204) 092905
E-mail : vicentesiosa@yahoo.es

ETATS MEMBRES

ROYAUME DU MAROC

S.E. M. LAENSER Mohand
Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et
des Pêches Maritimes

M. SIBA Ahmed
Chef de cabinet de Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
du Développement Rural et des Pêches Maritimes
Département des Pêches Maritimes
Tél: (212) 37 68 83 03
Fax: (212) 37 68 83 02

M. FAIK Mustapha
Inspecteur Général
Département des Pêches Maritimes
Tél.: (212) 37 68 83 35
Fax : (212) 37 68 83 34

Mme DRIOUICH Zakia
Directeur des Industries de la Pêche
Département des Pêches Maritimes
Tél : (212) 37 68 82 95
Fax : (212) 37 68 82 94

M. BENABBOU Abdelouahed
Directeur de la Coopération et des Affaires Juridiques
Département des Pêches Maritimes
Tél.: (212) 37 68 81 95
Fax : (212) 37 68 81 94

M. RHARBAOUI Mohammed
Directeur de la Formation Maritime et
de la Promotion Socioprofessionnelle
Département des Pêches Maritimes
Tél.: (212) 37 68 81 82
Fax : (212) 37 68 81 83

SAO TOME ET PRINCIPE

S.E.M. GAUDENCIO LUIS DA COSTA
Ministre de l'Economie

M.Silvester Manuel Gomes Duarte
Chef Département de Pêche Artisanale
Direction de la Pêche P O Box 59
Tél.:222 091
Fax : 222 828
E-mail : sylve duarte@hotmail.com

M.DO ESPIRITO COSTA Graciano
Biologiste de Pêche
Direction des Pêches R D de SAO TOME et Principe BP 59
Tél.: 222091 / 22828 / 905909
Fax : 228 828

SENEGAL

S.E.M. DJIBO LEITY KA
Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Maritime

M.MBOUP Dame
Directeur Protection et Surveillance des Pêches (DPSP)
Ministère de l'Economie Maritime
cité Fenêtre Mermoz – corniche Ouest- BP 3656
Tél.: (221) 860 28 80
Fax : (221) 860 31 19
E-mail : damemboup2005@yahoo.fr

M.NGUER ALIOUNNE ABI TALEB
Directeur de l'Ecole Nationale de Formation Maritime de
Dakar
Ministère de l'Economie Maritime
Km 4,5 Bd du Centenaire de la Commune de Dakar
BP 1225
Tél.: (221) 832 38 23
Fax : (221) 832 14 98
E-mail : enfmsn@yahoo.fr

ETATS MEMBRES

SENEGAL

Mme DIOP NDEYE TICKE NDIAYE
Directrice des Pêches Maritimes
Ministère de l'Economie Maritime
1, Rue Joris – BP 289
Tél.: (221) 823 01 37
Fax : (221) 821 47 58
E-mail : dopm@sentoo.sn

Mme MARIAMA DALANDA BARRY
Directeur CRODT / ISRA
Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
Km 10 Bd du centenaire de la commune DAKAR
BP 2241- DAKAR
Tél.: (221) 834 80 41
Fax : (221) 834 27 92
E-mail : maria-dalanda@yahoo.fr

M.MAMADOU AIDARA
Conseiller chargé de la communication auprès du
Ministre d'Etat, Ministère de l'Economie Maritime
Building Administratif 4^{ème} Etage – DAAKAR
Tél.: (221) 8233 42 6
Fax : (221) 8238720
E-mail : vieux@caramail.com

SIERRA LEONE

M. Jones Arthur B.C
Director of Fisheries
Ministry Of Fisheries Marine Resources
Ministry of Fisheries Marine Resources , Brook Fields Hotel
Complex , lomo Kenyatta , Freddoom – SIERRA LEONE
Tél.: (232) 22 242 117 / 235 135
Fax : (232)22 235 135 / 235 035
E-mail : abcajones@hotmail.com

M. Al HARAZIM Mohammed Badamasi
Permanent Secretary
Ministry of Fisheries Marine Resources
Brook Fields Hotel Complex , lomo Kenyatta Road , Free
Town
Tél.: (232) 22 24 06 47 / 235 035
Fax : (232) 22 235 035 / 235 135
E-mail : fishmare@sierratel.sl

TOGO

M.SONHAYE Adow Seibou
Directeur de l'Elevage et Pêche
Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
9 Rue des Nimes BP 4041 LOME
Tél.: (228) 221 36-45 / 904 41 01
Fax : (228) 221 71 20 E
E-mail : adoseson@yahoo.fr

M.SEDZO KOSSI MAXOE
Chef de la Division de la Promotion des Pêches et de
l'Aquaculture
BP 1095 Lome
Tél.: (228) 221 34-70
Fax : (221) 221 71 20
E-mail : peche@laposte.tg
ksedzro69@hotmail.com

PAYS OBSERVATEURS

ESPAGNE

M. JUAN IGNACIO GANDARIAS SERRAHO
Conseiller en Agriculture et Pêche
Ambassade d'Espagne au Maroc
Tél.: 00 212 37 63 39 92
Fax : 00 212 37 63 3904
E-mail : embagri@menara.ma

M. ALBERTO LOPEZ GARCIA ASENJO
Directeur Général des Structures et Marchés de la Pêche
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation
Madrid – Espagne
Tél.: 00 34 91 347 60 50
Fax : 00 34 91 347 60 54
E-Mail : depesmar@mapya.es

Mme. CARMEN BERALDI
Conseiller au Secrétariat Général des Pêches Maritimes
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation
C/ Ortega y Gasset, 57,
28006 Madrid - Espagne
Tél.: 0034 91 347 61 85
Fax : 0034 91 347 6022
E-mail : cberaldi@mapya

JAPON

M. AKIRA NAKAMAE
Agence des Pêches
Ministère des Pêches Maritimes

M. JOJI MORISHITA
Agence des Pêches
Ministère des Pêches Maritimes

M.TOSHIYUKI KUBODERA
Agence des Pêches
Ministère des Pêches Maritimes

M. MAKOTO ITO
Japan Whaling Association JWA

M, YOSHIHIRO TAKAGI
Overseas Fishery Coopération Foundation OFCF

M.GOMEZ DIAZ GABRIEL
Institute of Cetacean Research ICR

MALI

M, COULIBALY HERY
Directeur National de la Pêche
Tél.: 223 67 24 545
Fax : 223 222 52 30
E-mail : dnp@datatech.net.ml

ORGANISATIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX, REGIONAUX ET SOUS REGIONAUX

F A O

M.GUEYE NDIAGA
Chef de service des institutions internationales et de liaison
Département des Pêches
Via delle terme de caracalla - Rome – Italie
Tél.: 39 06 570 52 847
Fax : 39 06 570 56 500
E-Mail : Ndiaga.Gueye@fao.org

JICA

M. AKIRA Nakamae
M. JOJI Morichita
M. TOSHIYUKI Kubodera

OFCE

M. YOSHIHIRO Takagi
Special advisor
SANKAIDO BLDG
9 – 13, AKASAKA 1, MINATO – KU, TOKYO
107 – 0052 JAPAN

JWA

M. MAKOTO Ito
Secretary
TOYOMISHINKO BLDG. 7F
4 – 5 TOYOMI – CHO , CHUO – Ku, TOKYO
Tél.: 81.3.5547.1940
Fax : 81.3.5547.1941
E-mail : m_ito@kyodo-senpaku.co.jp
Homepage : <http://www.whaling.jp>

B A D

M. SIDIBE Birama Boubakar
Directeur
Banque Africaine de Développement
BP 3231002 Tunis – Tunisie
Tél.: (216) 71 10 20 37
Fax : (216) 71 252 463
E-mail : b.sidide@afdb.org

INFOPECHE

Dr TALL Amadou
Directeur INFO PÊCHE
01 BP 1747 Abidjan – côte d'ivoire
Tél.: (225) 20 21 31 98
Fax : (225) 2021 80 54
E-mail : amadou.tall@gmail.com

A F I E X

M.SENTISSI EL IDRISI Hassan
Président
Tél.: (212)22 29 84 12 / 22 29 82 35
Direct : 212 22 29 86 55
GSM : 212 61 13 43 50
Fax : 212 22 29 82 48
E-mail : radiholding@iam.net.ma
Site web : www.radiholding.com

M.CORREA ALIOUNE
Secrétaire Général
Port de Pêche mole 10 – BP 1187 DAKKAR
Tél.: 221 639 45 24
Fax : (221) 825 25 00
E-mail : encorrea@yahoo.fr

I C C A T

M.KEBE Papa
Chef Dept stat
Coraton de Maria, 28002 ESPAGNE
Tél.: 34 91 416 56 00
Fax : 34 91 415 26 12
E-mail : papa.kebe@iccat

C S R P

M.KANE CIRE Amadou
Secrétaire Permanent de la Commission sous - régionale
des Pêches (CSRP)
C S R P – Bp 25 485 – Dakkar
Tél.: (221) 864 04 75 et (221) 637 26 83
Fax : (221) 864 04 77
E-mail : csrp@sentoo.sn

C O R E P

M.NDOUGA Baptême François
Secrétaire Général du COREP (Comité Régional des Pêches
du Golf de Guinée)
BP 161 Libreville – GABON
Tél.: 00241 621 48 25 / 00241 06 20 60 91
E-mail : ndoungabaptême@yahoo.fr

ENDA

M.NDIAYE PAPA GORA
Coordonnateur PCEAO
Rue 15 x corniche, résidence el hadji elimane ndour
2ème étage - DAKAR
Tél.: (221)823 53 47 / (221) 640 63 11
Fax : (221) 823 67 13
E-mail : gndiaye@gmail.com

RESEAUX DE LA COMHAFAT

REFMA

M.Boudinar BRAHIM
Président du REFMA
Directeur de l'I S T P M
Cité Aghezdis BP.479 – AGADIR (Maroc)
Tél.: (212) 48 84 41 70
Cell. (212) 63 09 89 89
Fax : (212) 48 48 58 58
Email : Boudinar.brahim@caramail.com
Agadir - Maroc.

RAFISMER

Dr Abdellatif BERRAHO
Président du RAFISMER
Directeur Général de l'I N R H
2, Rue de tiznit Casablanca
Tél.: 212 22 29 73 29
Fax : 212 22 26 6967
E-mail : Berraho@inrh.org.ma

Dr Saïd TALEB
Chef de Division Chargé de la Coopération à l' I N R H
2, Rue de tiznit Casablanca
Tél.: 212 22 29 73 29
Fax : 212 22 26 6967
E-mail : Taleb@inrh.org.ma

Dr M'hammed LAHDAL
Cher de service de diffusion, formation et veille
technologique
INRH
2, Rue de tiznit Casablanca

Dr M'hammed IDRISSE
Chef de Centre Régional de l'I N R H
Laâyoune, Maroc.

SECRETARIAT PERMANENT DE LA COMHAFAT

M. Amar DAHMANI
Secrétaire Permanent
B.P.476, Nouvelle cité administrative
Rabat - Maroc
Tél : (212)37 68 83 28 / 30
GSM : (212) 62 18 92 15
Fax : (212)37688329
E-mail : dahmani@mpm.gov.ma

Mme Fatima Zahra RAHMANI
Ingénieur d'Etat en Halieutique, attachée auprès du
Secrétariat Permanent
B.P.476, Nouvelle cité administrative
Rabat-Maroc
Tél : (212)37 68 83 47
Fax : (212)3768 83 29
E-mail : rahmani@mpm.gov.ma

Mlle Karima CHOUKRANI
Rédactrice Principale au Secrétariat Permanent
B.P.476, Nouvelle cité administrative
Rabat Maroc
Tél.: (212)37 68 83 30
Fax : (212)3768 83 29
E-mail : Choukrani@mpm.gov.ma

M. Youssef LAKTATI
Technicien au Secrétariat Permanent
B.P.476, Nouvelle cité administrative
Rabat Maroc
Tél.: (212)37 68 83 30
Fax : (212)3768 83 29